

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Annexe 11

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)

42^e REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

(Kigali, Rwanda, le 1^{er} août 2019)

PROJET DE RAPPORT SUR LES EXPERIENCES ET LES INITIATIVES DES BANQUES CENTRALES MEMBRES DE L'ABCA EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES FINTECH ET DE CYBERSECURITE

SOMMAIRE

Sigles et acronymes	3
Liste des tableaux et des graphiques	4
Résumé du rapport	5
I. Introduction	7
II. Présentation des réponses au questionnaire	7
2.1. Innovations dans les Technologies Financières (FinTech)	7
2.1.1. Services financiers	7
2.1.2. Crypto-monnaies	11
2.2. Cybersécurité	13
III Analyse des résultats de l'enquête	15
3.1. Catégorisation des banques centrales	15
3.2. Besoins et définition des priorités des banques centrales	21
IV Perspectives	23
4.1. Mise à niveau des infrastructures et du cadre de supervision	23
4.2. Partage d'expériences sur les lois et les pratiques en vue de l'adoption d'une approche commune	24
4.3. Suivi de la cyber-préparation et évaluation de la cybersécurité	25
V. Conclusion et recommandations	26

SIGLES ET ACCRONYMES

ABCA	Association des Banques Centrales Africaines
AFI	Alliance pour l'Inclusion Financière
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CBUMOA	Commission Bancaire de l'UMOA
CEA	Communauté Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	Communauté Economique Régionale
CERT	Centre d'Alerte et de Réaction aux Attaques Informatiques
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMESA	Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe
CSF	Conseil de la Stabilité Financière
CUA	Commission de l'Union Africaine
DTL	Technologie du Grand Livre Distribué
EAPS	Système de Paiement Transfrontalier de l'Afrique de l'Est
FMI	Fonds Monétaire International
FMA	Fonds Monétaire Arabe
IA	Intelligence Artificielle
LAB/FT	Loi Anti-Blanchiment/Financement du Terrorisme
PCMA	Programme de Coopération Monétaire en Afrique
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA	Union Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
ZMAO	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAUX

Tableau 1	Regroupement des banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de FinTech (y compris les crypto-monnaies)	18
Tableau 2	Regroupement des banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de cybersécurité	19
Tableau 3	Regroupement des banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de FinTech et de cybersécurité	20
Tableau 4	Actions d'amélioration pour la mise à niveau des infrastructures et cadres de supervision	24
Tableau 5	Actions d'amélioration pour le partage d'expériences sur les lois et pratiques	25
Tableau 6	Actions visant l'amélioration de la cyber-sécurité	26

GRAPHIQUES

Graphique 1	Nombre de banques centrales disposant d'une Unité FinTech ou de structures similaires	8
Graphique 2	Nombre de banques centrales ayant mis à jour le cadre réglementaire existant ou mis au point de nouveaux cadre à la suite d'innovation en matière de FinTech	9
Graphique 3	Nombre de banques centrales disposant d'un cadre d'analyse des risques FinTech	10
Graphique 4	Nombre de banques centrales ayant détecté la circulation de crypto-monnaies au sein de leur économie	12
Graphique 5	Nombre de banques centrales disposant d'une Unité de Réflexion sur les crypto-monnaies	12
Graphique 6	Nombre de banques centrales favorables à la mise en place d'une Réglementation sur l'utilisation des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie	13
Graphique 7	Nombre de banques centrales disposant d'une réglementation spécifique sur la cybersécurité	13
Graphique 8	Nombre de banques centrales disposant d'un cadre d'analyse des cyber-risques	14
Graphique 9	Nombre de banques centrales ayant mis en place un Groupe ou une équipe dédié à la cybersécurité	15
Graphique 10	Priorisation des besoins en cyber-compétence	21
Graphique 11	Priorisation des besoins en orientation stratégique, directives ou lois normalisées	22
Graphique 12	Priorisation des besoins de partage d'information et de renseignement	22
Graphique 13	Priorisation des besoins de mise à jour de la sécurité informatique	23
Graphique 14	Nombre de banques centrales favorables à des échanges d'expériences sur le cadre réglementaire de FinTech et de cybersécurité	24
Graphique 15	Nombre de banques centrales disposées à faire partie d'une plate-forme de partage d'information en matière de FinTech et de cybersécurité	25
Graphique 16	Nombre de banques centrales partageant des renseignements sur les cyber-incidents	25
Graphique 17	Nombre de banques centrales pouvant fournir ou partager des compétences d'urgence lors d'un incident de cybersécurité aux niveaux sectoriel et national	26

Résumé du rapport

Les résultats de l'enquête font ressortir que les banques centrales africaines, dans leur ensemble, ont pris la mesure de l'impact des FinTech sur le secteur monétaire et le paysage bancaire. Les banques centrales africaines sont engagées dans la mise en place de politiques visant à cerner davantage les avantages et les risques liés à l'utilisation des FinTech. Toutefois, elles ne sont pas au même niveau de progression dans la mise en place du dispositif requis à cet effet.

En ce qui concerne les services financiers, des avancées significatives ont été enregistrées. Selon les résultats de l'enquête, la plupart des banques centrales africaines disposent d'un cadre réglementaire adapté ou en cours de modification pour intégrer les nouveaux services financiers et les nouveaux moyens de paiements. En outre sur les 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire, 9 disposent d'une Unité FinTech opérationnelle et 6 sont en phase de mise en place en leur sein de structures similaires. Ces initiatives sont mises en œuvre en relation avec les autres acteurs économiques impliqués, dans le cadre d'une stratégie globale d'inclusion financière.

La problématique des crypto-monnaies est toutefois apparue moins bien maîtrisée par les banques centrales africaines, du fait probablement du volume limité de ces actifs sur les marchés africains. Il se pose également un problème de disponibilité de données statistiques pertinentes sur les transactions en crypto-monnaies. Les résultats de l'enquête indiquent que la plupart des banques centrales africaines ont pris des dispositions mettant en garde les populations contre les risques encourus par les éventuels utilisateurs de crypto-monnaies. A ce jour, l'impact des crypto-monnaies sur la stabilité financière est en cours d'étude au sein de la plupart des banques centrales africaines. Sur les 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire, 13 disposent d'une Unité de réflexion dédiée spécialement à l'étude des crypto-monnaies.

En matière de cybersécurité, les résultats de l'enquête montrent que presque toutes les banques centrales africaines ont pris des dispositions pour cerner la cybercriminalité et ont mis en place un dispositif de lutte contre ce phénomène. Toutefois, la conformité des dispositifs existants par rapport aux normes internationales est variable d'une banque centrale à une autre. La structure organisationnelle interne et le cadre d'échanges d'informations, qui sont les éléments constitutifs essentiels du dispositif de lutte contre la cybercriminalité sont en phase de conception dans la plupart des banques centrales africaines. Sur les 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire, 11 disposent d'une Unité spécialement dédiée au suivi des cyber-risques.

En tenant compte du niveau de progression et des priorités, les initiatives engagées par les banques centrales africaines se poursuivent au niveau individuel. Elles pourraient parallèlement être entreprises en groupes identifiés, par sous-région et à l'échelle continentale. En ce qui concerne les crypto-monnaies, les banques centrales africaines, au niveau individuel, semblent accorder une priorité à la mise en place d'Unités spécialisées et à la multiplication de la participation de ces Unités aux forums internationaux sur les crypto-monnaies. De même, dans le domaine de la cybersécurité, les banques centrales africaines au niveau individuel poursuivent la mise en place d'Unités spécialisées, appelées à coopérer avec les autres banques centrales et à participer aux échanges de données, techniques et tactiques pour la détection des cyberattaques.

Au regard des enjeux, les banques centrales africaines ont exprimé des besoins en formation, en information et en infrastructures. Le renforcement des cyber-compétences apparaît être la première préoccupation. En effet, les banques centrales africaines envisagent une extension du champ d'investigation des Unités FinTech créées, en vue de couvrir l'étude des crypto-monnaies et la cybersécurité. Pour assurer plus d'efficacité, un accent devra être mis sur la collaboration entre les banques centrales, notamment en matière d'échange d'expériences et de données au niveau national (avec les autres acteurs), au niveau continental (entre banques centrales africaines) et sur le plan international (avec les organismes spécialisés de référence).

Au titre des recommandations, chaque banque centrale pourrait créer, au besoin, une Unité FinTech dont le domaine d'investigation couvre les services financiers, les crypto-monnaies et la cybersécurité. La banque centrale pourrait éventuellement créer une Unité spécifique consacrée à chacun des trois volets cités.

Au regard des besoins d'échange d'information dans le domaine des crypto-monnaies et celui de la cybersécurité, l'organisation de structures commune à l'échelle du continent pourrait être envisagée suivant plusieurs scénarii :

- la création à l'échelle du continent d'une Unité FinTech-Cybersécurité qui traiterait toutes les questions liées aux FinTech, y comprises les crypto-monnaies, ainsi qu'à la cyber-sécurité. La création d'une telle Unité continentale favoriserait la formation d'un réseau continental entre les banques centrales africaines, en particulier sur la question de cybersécurité.
- la création de deux Groupes de travail séparés dédiés l'un aux FinTech (y comprises les crypto-monnaies) et l'autre à la cyber-sécurité. Ces Groupes de travail pourraient être constitués autour des banques centrales qui semblent être les mieux outillées dans ces domaines respectifs.

I. Introduction

A l'issue de sa réunion tenue à Sharm El Sheikh, en Egypte, le 9 août 2018, le Conseil des Gouverneurs de l'ABCA a pris note des conclusions et recommandations issues du séminaire continental organisé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), du 14 au 16 mai 2018 à N'Djamena, au Tchad, sur le thème « *Innovations dans les technologies financières (FinTech), cybercriminalité: défis pour les Banques Centrales* ».

Les conclusions du séminaire continental ont fait ressortir, notamment, la nécessité pour les banques centrales de cerner de près l'évolution des FinTech afin de bien comprendre les avantages et les risques potentiels. Sur ce point, les Gouverneurs ont invité les banques centrales africaines à prendre les mesures appropriées et concertées.

Dans cette perspective, les Gouverneurs ont demandé l'élaboration d'un rapport sur l'état des lieux des expériences et initiatives des Banques Centrales Africaines dans le domaine des FinTech et la cybersécurité. L'objectif est de dresser un inventaire des initiatives des membres de l'ABCA en matière de FinTech et de cybersécurité, et d'indiquer ensuite la manière dont ces initiatives peuvent être poursuivies suivant une approche commune.

Conformément aux orientations du Conseil des Gouverneurs, l'élaboration du présent rapport a fait partie du programme de travail du Comité Technique de l'ABCA, avec l'assistance du Secrétariat de l'ABCA et de spécialistes identifiés dans les Banques Centrales membres de l'ABCA. Le rapport a été élaboré à partir d'informations collectées auprès des Banques Centrales membres de l'ABCA, à l'aide d'un questionnaire portant sur les FinTech et la cyber-sécurité¹.

Le rapport est soumis au Bureau de l'ABCA, pour examen, afin de lui permettre de retenir une option pour la manière dont les initiatives en cours dans les banques centrales devraient être poursuivies. Il décrit le niveau de préparation des banques centrales, ainsi que les besoins et les attentes de celles-ci en matière de coopération dans les domaines des FinTech et de la cyber-sécurité.

II. Présentation des réponses au questionnaire

Le questionnaire a été transmis aux 40 banques centrales membres de l'ABCA, le 11 novembre 2018. A la date du 28 février 2019, 31 banques centrales ont répondu au questionnaire², soit un taux de réponse de 77,5%. L'analyse des réponses et des commentaires recueillis fait ressortir les points saillants décrits ci-après. Les tableaux détaillés des réponses et des commentaires des banques centrales sont en annexe du rapport (annexe 2 et annexe 3).

2.1. Innovations dans les Technologies Financières (FinTech)

2.1.1. Services financiers

Les résultats de l'enquête montrent que les banques centrales africaines ont pris plusieurs initiatives pour tirer profit des innovations financières. Les domaines d'innovation les plus suivis concernent notamment le mobile money qui a favorisé l'inclusion financière des populations dans presque tous les pays africains.

¹L'élaboration du questionnaire a bénéficié de l'expérience de la South African Reserve Bank (SARB), qui a déjà participé à des enquêtes de cette nature.

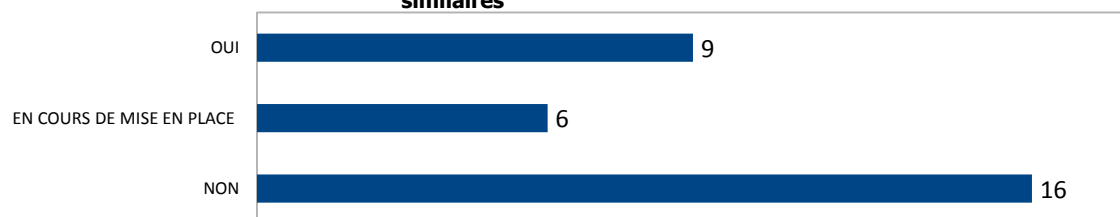
²Bank of Ghana, Central Bank of Seychelles, Central Bank of Liberia, Bank of Namibia, Banco Nacional de Angola, Reserve Bank of Malawi, Central Bank of Sudan, Central Bank of Egypt, BEAC, BCEAO, Banque Centrale de Mauritanie, Banky Foiben I Madagasikara, Bank of Uganda, Bank of Mauritius, Bank Al-Maghrîb, Bank of Sierra Leone, Central Bank of The Gambia, Central Bank of Lesotho, Reserve Bank of Zimbabwe, South African Reserve Bank, Bank of Botswana, Central Bank of Libya, Banque Nationale du Rwanda, Banque Centrale de São Tome e Principe, Bank of Zambia, Central Bank of Kenya, Banque Centrale du Congo, Banco de Moçambique, Central Bank of Nigeria, Banque Centrale de Djibouti, Banque Centrale de Tunisie.

En effet, les résultats de l'enquête font ressortir que plusieurs banques centrales africaines³ ont déjà mis en place en leur sein des Unités spécialement dédiées aux FinTech ou des structures similaires. La South African Reserve Bank (SARB) par exemple a mis en place une équipe FinTech en août 2017 avec un personnel de trois membres travaillant à plein temps. L'objectif assigné à cette équipe est articulé autour de trois axes :

- cerner les implications des FinTech pour la réglementation ;
- collecter des données sur les activités FinTech en vue d'éclairer les orientations stratégiques, en particulier sur les crypto-monnaies ;
- faciliter la mise en œuvre des initiatives dans les FinTech.

En Namibie, la Bank of Namibia dispose d'un groupe de travail sur les FinTech, dénommé Digital Innovation Working Group (DIWG), qui est chargé de rechercher et de formuler des recommandations concernant les FinTech. Le DIWG a un mandat et une référence spécifique et se compose de divers représentants de Départements à la Banque Centrale. Chaque année, la Banque Centrale approuve le domaine d'activité clé du DIWG. Pour 2019, l'accent a été mis sur le Cloud Computing ainsi que sur la cybersécurité. A la Central Bank of Kenya, il existe une équipe dénommée Financial Innovation and Inclusion Team (FIIT) qui se concentre sur les FinTech et les innovations dans le secteur bancaire. FIIT est composée de membres du personnel issus de différents Départements et l'équipe s'acquitte de cette tâche dans le cadre de ses autres fonctions au sein des Départements respectifs. Sur les 31 banques centrales qui ont transmis les questionnaires renseignés, 9 banques centrales ont créé en leur sein une Unité spécialement dédiée aux FinTech (Graphique 14).

Graphique 1 : Nombre de banques centrales disposant d'Unité FinTech ou de structures similaires



Des Unités ou des Groupes de travail dédiés spécialement aux FinTech sont en cours de mise en place au sein de plusieurs autres banques centrales africaines⁵. Les réflexions portent sur la forme, le fonctionnement et l'opérationnalisation de l'Unité FinTech, en tenant compte des études menées et des attributions actuelles des Départements concernés au sein des banques centrales. A titre d'exemple, en Mauritanie, un Conseiller chargé des FinTech a été nommé au niveau du Cabinet du Gouverneur, assisté par un Groupe de travail, pour assurer la veille et le suivi de l'évolution des FinTech, collaborer avec les autres parties prenantes de l'écosystème national, les organismes régionaux et internationaux et préparer le cadre de réglementation et de supervision, en concertation avec les Départements concernés de la Banque Centrale. La Central Bank of Egypt est en train d'élaborer, en coopération avec un Consultant international, une stratégie FinTech, dans laquelle la structure organisationnelle FinTech et ses mandats seront définis.

D'autres banques centrales n'ont pas pris l'option de créer des Unités spécifiques et ont, pour certaines, mandaté des Directions ou des Départements pour le suivi des FinTech. Par exemple, à la BCEAO, la Direction de la Stabilité Financière et la Direction de l'Inclusion Financière sont chargées de traiter régulièrement des problématiques liées aux FinTech. La Bank of Ghana se situe également dans ce cas de figure. Les activités FinTech sont supervisées par le Département des Systèmes de Paiement de la

³Central Bank of Libya, Bank of Ghana, Central Bank of Nigeria, Bank of Sierra Leone, Central Bank of Kenya, Bank of Uganda, Bank of Namibia, South African Reserve Bank, Banque Centrale de Tunisie

⁴Le graphique donne le nombre de banques centrales qui ont répondu « oui », « non » ou « en cours » à la question suivante : votre banque centrale a-t-elle une unité de FinTech ou une structure similaire dédiée aux FinTech. Le nombre total de banques centrales ayant répondu à la question peut être inférieur au nombre total de banques centrales ayant rempli et transmis un questionnaire, car certaines banques centrales n'ont pas répondu à quelques questions.

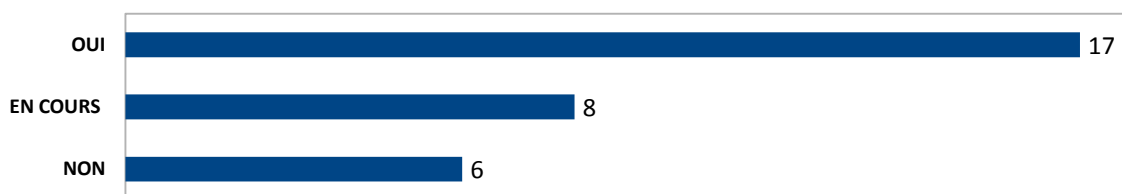
⁵Central Bank of Egypt, Banque Centrale de Mauritanie, Bank of Mauritius, Banco de Moçambique, Bank of Zambia, Reserve Bank of Zimbabwe

Bank of Ghana. A la Banco Nacional de Angola, il existe au sein du Département des Systèmes de Paiement une Section qui analyse les problèmes de développement incluant les FinTech.

Les résultats de l'enquête montrent également que toutes les banques centrales africaines disposent d'un cadre réglementaire prenant en compte les FinTech, bien que dans plusieurs pays, cette réglementation relève du ressort des pouvoirs publics. En effet, dans plusieurs pays, l'élaboration des textes réglementaires et la supervision sont organisées sous la conduite de Comités Nationaux dans lesquels la banque centrale constitue un maillon de la chaîne. Suivant les différents cas de figure, il existe soit des Directives déjà prises par la banque centrale, soit des Règlements élaborés à l'échelle nationale. Dans certains pays, les FinTech sont réglementés par des lois déjà existantes, notamment celles relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Criminalité Financière.

Dans plusieurs pays, les textes réglementaires sont en cours d'actualisation. Les commentaires des banques centrales laissent entrevoir que le cadre réglementaire existant est en train d'être révisé au fur et à mesure que de nouvelles techniques financières apparaissent. A la BEAC par exemple, les textes existants fixent les obligations aux établissements de crédit et de microfinance en matière de sécurité de leurs systèmes d'information ainsi que les conditions d'agrément, d'exercice et de contrôle de l'activité des établissements émetteurs de monnaie électronique. Une refonte du cadre légal, réglementaire et de supervision est en cours d'étude. Aux Seychelles, de nouvelles dispositions ont été proposées dans le règlement sur la monnaie électronique afin de faciliter une interopérabilité complète avec d'autres systèmes de paiement dans le pays et au niveau international.

Graphique 2 : Nombre de banques centrales ayant mis à jour le cadre réglementaire existant ou mis au point de nouveaux cadres à la suite d'innovation en matière de FinTech



Sur les 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire, 17 ont mis à jour les cadres réglementaires existants ou ont mis au point de nouveaux cadres à la suite des dernières innovations financières adoptées⁶ (graphique 2). Au Rwanda le règlement régissant les prestataires de services de paiement a été modifié afin d'inclure le bac à sable pour les produits innovants. Un nouveau règlement régissant les institutions financières à caractère non bancaire a par ailleurs été mis en place. Au Maroc, une nouvelle loi bancaire encadre les FinTech spécialisées dans le domaine des paiements. A Madagascar également, la loi sur la monnaie électronique, qui encadre le mobile money, a été élaborée depuis 2016.

En dépit des adaptations déjà enregistrées, le dispositif réglementaire dans plusieurs pays n'intègre pas encore les dernières tendances en matière de technologie financière, du fait de la rapidité avec laquelle s'opèrent les innovations dans le secteur financier. Ainsi, il ressort de l'enquête que certaines opérations financières, notamment les envois de fonds des migrants via le mobile money⁷, les crédits bancaires et l'épargne via le mobile money, les services d'assurance et de certification via le mobile money, ainsi que les services de gestion des placements via le mobile money, ne sont pas encore intégrés dans le cadre réglementaire, dans presque tous les pays. En réalité, leur intégration dans le dispositif réglementaire ne relèverait pas seulement de la banque centrale, au regard des secteurs d'activité concernés (marché des assurances, marché financier, etc.).

L'importance des services financiers et leur interrelation avec la politique monétaire a amené la plupart des banques centrales à examiner l'impact de la monnaie électronique sur la masse

⁶Central Bank of Libya, Banque Centrale de Mauritanie, Central Bank of the Gambia, Bank of Ghana, Central Bank of Nigeria, Bank of Sierra Leone, Central Bank of Kenya, Bank of Mauritius, Banque Nationale du Rwanda, Bank of Uganda, Central Banco de Angola, Bank of Botswana, Banque Centrale de Madagascar, Reserve Bank of Malawi, Bank of Namibia, South African Reserve Bank, Banque Centrale de Tunisie.

⁷Au Ghana, au Kenya, au Rwanda et en Namibie, un cadre réglementaire régit les envois de fonds des migrants.

monétaire et les principaux agrégats macroéconomiques de sorte à faire ressortir, d'une part les risques sur la stabilité financière et, d'autre part, les ajustements à opérer concernant la mise en œuvre de la politique monétaire.

Les résultats de l'enquête indiquent que 12 banques centrales sur les 31 ayant répondu au questionnaire disposent d'un cadre opérationnel d'analyse des risques liés aux FinTech⁸. A titre d'exemple, la Bank of Botswana prend en compte les risques liés aux technologies financières lors de l'approbation des produits pertinents devant être lancés par les banques et d'autres prestataires de services de paiement. En particulier, les banques et les prestataires de services de paiement sont tenus de démontrer qu'ils disposent de mesures de contrôle pour atténuer les risques associés aux produits et services basés sur la FinTech. A la BCEAO, les risques portés par les FinTech ont été définis dans plusieurs documents internes élaborés par la Banque Centrale. A la Banque Centrale du Congo, des Instructions relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne et de conformité ainsi qu'à la gestion des risques définissent globalement les risques liés aux FinTech.

Les travaux sont en cours dans 10 autres banques centrales⁹, pour répertorier les dernières innovations technologiques, les cerner et leur associer des niveaux de risques. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec les opérateurs impliqués, avec lesquels il y a lieu de définir les modalités de partage d'information. Par exemple, à Bank Al-Maghrib un groupe de travail interne œuvre à l'intégration des risques émergents liés aux FinTech au niveau de la cartographie des risques systémiques pesant sur la stabilité financière. Ces innovations concernent, à titre d'exemple, les activités de crowdfunding, le développement des crypto-monnaies, l'utilisation de la technologie des registres distribués, ainsi que le développement du « Digital Business Models » au niveau des secteurs bancaire, assurantiel et des marchés de capitaux. Les nouveaux risques associés portent, à titre d'illustration, sur l'utilisation des nouvelles plateformes informatiques à des fins illicites et criminelles, la protection des consommateurs et des investisseurs, ainsi que la cybercriminalité.

Graphique 3 : Nombre de banques centrales disposant d'un cadre d'analyse des risques FinTech



Il convient de faire ressortir que de nombreux travaux réalisés par les banques centrales africaines en matière de FinTech s'appuient sur les conclusions de forums d'échange et la collaboration avec les partenaires, les FinTech étant un phénomène d'envergure mondiale. Au plan international, les cadres de concertation les plus cités par les banques centrales africaines sont les séminaires continentaux organisés par l'ABCA, les rencontres organisées par le canal de l'AFI (Alliance pour l'Inclusion Financière) qui est une plateforme de collaboration entre régulateurs traitant notamment de la question du développement des FinTech. Le FMI et la Banque Mondiale sont également des partenaires privilégiés pour les banques centrales africaines en matière de collaboration dans le domaine des FinTech. Des échanges au sein des CER favorisent par ailleurs l'harmonisation des traitements réservés aux FinTech, notamment dans le domaine des systèmes de paiements régionaux (SADEC, CEDEAO, Arab Monetary Fund).

Les résultats de l'enquête ont fait ressortir que la question des FinTech est traitée par les banques centrales africaines à deux niveaux. Le premier niveau porte sur le rôle de superviseur, de régulateur et de promoteur des FinTech joué par les banques centrales. C'est ce premier niveau qui vient de faire l'objet de la synthèse ci-dessus. Un deuxième niveau porte sur l'appropriation des nouvelles technologies par les banques centrales elles-mêmes, en leur qualité d'entreprises appelées à se moderniser. En effet, les banques centrale sont appelées à faire évoluer leurs propres outils de travail

⁸BCEAO, Bank of Ghana, Central Bank of Nigeria, Banque Centrale du Congo, Banque Centrale de São Tome e Príncipe, Central Bank of Kenya, Bank of Botswana, Banky Foiben'i Madagasikara, Reserve Bank of Malawi, Bank of Namibia, South African Reserve Bank, Bank of Zambia

⁹Central Bank of Egypt, Central Bank of Libya, Bank Al-Maghrib, Central Bank of Liberia, Bank of Mauritius, Banque Nationale du Rwanda, Bank of Uganda, Central Bank of Seychelles, Banco de Moçambique

et d'analyse et à adapter les services qu'elles fournissent aux opérateurs économiques sur le marché financier.

Des initiatives d'investissements importants ont été prises dans ce sens. Ainsi, la Central Bank of Egypt, par exemple, envisage la mise en place d'un Fonds FinTech pour renforcer et financer les idées novatrices sur le marché égyptien, avec un capital d'un milliard de Livres Egyptiennes. En Angola, la Banco Nacional de Angola travaille à mettre en place un Laboratoire d'innovation pour développer les FinTech. La Central Bank of Nigeria soutient les FinTech par le biais de l'initiative SANEF (Shared Agency Network Expansion Fund) qui est un Fonds visant à fournir un crédit aux sociétés FinTech à un taux d'intérêt spécifique. La Bank of Sierra Leone, en collaboration avec les autres acteurs de l'écosystème tel que le Fonds d'Equipe des Nations Unies (FENU) organise des actions afin d'identifier les FinTech qui favoriseraient l'inclusion financière. Les investissements apparaissent nécessaires. En effet, les nouvelles techniques d'analyse et de modélisation basées notamment sur l'intelligence artificielle et l'utilisation de la biométrie sont à ce jour insuffisamment utilisées par les banques centrales africaines, selon les résultats de l'enquête.

2.1.2. Crypto-monnaies

Les résultats de l'enquête confirment que le volume des crypto-monnaies est limité en Afrique. En outre, il n'existe pas actuellement un consensus sur la façon dont les crypto-monnaies devraient être considérées. Sur les 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire, 16 d'entre elles ont relevé la circulation de crypto-monnaies au sein de leur économie nationale¹⁰. Par exemple, la Bank of Botswana a observé l'utilisation de crypto-monnaies et a répondu à des demandes de renseignements sur le marché des crypto-monnaies et sur le dispositif de protection des utilisateurs. L'enquête montre également que quelques bourses de crypto-monnaies fonctionneraient au Zimbabwe.

Graphique 4 : Nombre de banques centrales ayant détecté la circulation de crypto-monnaies au sein de leur économie



Les réserves observées par les banques centrales sur les possibilités de circulation des crypto-monnaies pourraient être liées à l'indisponibilité de données statistiques, dans la mesure où les monnaies de cette nature circulent à l'intérieur de communautés locales ou sur des plateformes de trading. A l'instar de la plupart des banques centrales africaines, la Bank of Mauritius ne procède pas spécialement à une collecte des déclarations en vue de détecter l'utilisation de crypto-monnaies au sein de l'économie nationale. Cependant, des rapports ont été reçus par la Banque Centrale sur des allégations de promotion ou d'utilisation des crypto-monnaies. En Afrique du Sud, la SARB collabore avec la communauté locale des utilisateurs de crypto-monnaies depuis 2013, y compris avec des plateformes locales de trading, et a collecté des données préliminaires auprès de ces entités.

Compte tenu de leur volume limité dans la plupart des pays, il n'existe pas encore de textes réglementaires spécifiques sur les crypto-monnaies. En outre, les nouveaux domaines d'analyse résultant de l'utilisation des crypto-monnaies, telles que la technologie blockchain, sont en cours d'examen dans la majorité des banques centrales. Il ressort des données que 13 des banques centrales répondantes ont créé des Unités de réflexion spécialement dédiées aux crypto-monnaies¹¹ (graphique 5). Par exemple, en 2017, la Banque Centrale de Tunisie a créé une commission de réflexion sur les crypto-monnaies et la technologie du blockchain, en associant les représentants des parties prenantes

¹⁰Central Bank of Egypt, Bank Al-Maghrib, Bank of Ghana, Central Bank of Nigeria, Central Bank of Kenya, Bank of Uganda, Central Bank of Seychelles, Bank of Botswana, Central Bank of Lesotho, Banque Centrale de Madagascar, Banco de Moçambique, Bank of Namibia, South African Reserve Bank, Bank of Zambia, Reserve Bank of Zimbabwe, Banque Centrale de Tunisie.

¹¹Central Bank of Egypt, Bank Al-Maghrib, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Banque Centrale du Congo, Central Bank of Kenya, Banco Nacional de Angola, Reserve Bank of Malawi, Banco de Moçambique, Bank of Namibia, South African Reserve Bank, Reserve Bank of Zimbabwe, Banque Centrale de Tunisie.

(entreprises FinTech, Gouvernement, Banques, Chercheurs, Universitaires, Experts et opérateurs exerçant dans la télécommunication). Les travaux de la commission ont été couronnés par un livre blanc résumant les recommandations dégagées, ce qui a permis à la Banque Centrale de Tunisie de cerner les fondamentaux sur les crypto-monnaies.

Graphique 5 : Nombre de banques centrales disposant d'une Unité de réflexion sur les crypto-monnaies



Il est noté que dans les pays où les Unités FinTech sont opérationnelles, leurs travaux couvrent généralement l'ensemble des services financiers, l'étude des crypto-monnaies et le suivi de la cybersécurité. Par exemple, la portée des travaux de l'Unité FinTech mise en place par la SARB couvre l'étude des crypto-monnaies émises par le secteur privé ainsi que les devises numériques émises par les banques centrales. Dans plusieurs pays, l'étude des crypto-monnaies est assurée par des départements ou des Directions dont les attributions se rapportent aux systèmes de paiements. Par exemple, à la Bank of Ghana, le Département des systèmes de paiement est responsable de la monnaie numérique, il étudie et surveille également l'espace des crypto-monnaies. En Angola, le Département Systèmes de Paiement de la Banco Nacional organise des forums internes pour permettre aux techniciens du Département de mieux comprendre ces outils.

A l'image de la Banco Nacional de Angola, il ressort que dans la plupart des banques centrales, les études sont en cours en vue d'appréhender les technologies sur lesquelles sont basées les crypto-monnaies. Ainsi, certaines banques centrales telle que la Reserve Bank of Zimbabwe n'ont pas encore envisagé de créer d'Unité autonome de crypto-monnaie. Elles ont mis en place des Groupes de travail sur les technologies financières dont le mandat est d'étudier les technologies innovantes, y comprises les crypto-monnaies. A Madagascar également, la création d'un groupe de travail permanent sur les crypto-monnaies est en cours d'étude. La Central Bank of Egypt a formé un groupe de travail sur les crypto-monnaies, chargé de réaliser une étude informative détaillée sur ces monnaies et de formuler des recommandations. En octobre 2018, un Groupe de travail a été mis en place pour mener une réflexion sur les Fintech, les crypto-monnaies et la technologie blockchain au sein de la BEAC.

Les résultats de l'enquête indiquent que les avis des banques centrales sur la mise en place d'une réglementation sur l'utilisation de crypto-monnaies ne sont pas tranchés. Dans l'attente d'une meilleure appréhension de l'ampleur du phénomène, la plupart des banques ont élaboré des circulaires ou des documents d'information à l'intention des utilisateurs et du grand public pour les prévenir contre les risques liés à l'utilisation des crypto-monnaies (graphique 6). A ce jour, à l'exception de la Banque Centrale de Djibouti, aucune banque centrale africaine ne s'est déclarée favorable à une réglementation dédiée aux crypto-monnaies.

Graphique 6 : Nombre de banques centrales favorables à la mise en place une réglementation sur l'utilisation des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie



2.2. Cybersécurité

Il ressort des données collectées que les banques centrales africaines sont engagées pour la mise en place de dispositifs de cybersécurité appropriés. En effet, en ce qui concerne la réglementation, presque toutes les banques centrales africaines disposent de textes réglementant la cybercriminalité. La plupart des banques centrales ayant répondu au questionnaire utilisent le cadre juridique relatif au blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la lutte contre la criminalité financière. Certaines banques centrales ont déjà élaboré de nouveaux textes axés sur la cybercriminalité, d'autres banques centrales sont en train d'apporter les modifications nécessaires afin de prendre en compte les nouvelles menaces et de s'aligner sur les meilleures pratiques.

Sur les 31 banques centrales qui ont répondu au questionnaire, 11 disposent d'un cadre juridique spécifique contre la cybercriminalité¹². Le Botswana a récemment adopté la loi de 2018 sur la cybercriminalité et les infractions informatiques. Le cadre juridique de la Bank of Botswana repose sur la même loi nationale. Au Rwanda, une banque a été victime d'une cyber-attaque et la Banque Nationale du Rwanda a dû apporter un appui technique. Cette situation a déclenché la publication d'une réglementation sur la cybersécurité et d'évaluations régulières de la cybersécurité à l'intention des banques. Au Kenya, la cybercriminalité ne relève pas de la réglementation de la Central Bank of Kenya. Toutefois, la Central Bank of Kenya a publié une note d'orientation sur la cybersécurité à l'intention des institutions financières afin de les guider dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes destinées à les protéger contre les cyberattaques. Cela s'ajoute aux directives de gestion des risques qui obligent les institutions à mettre en place des stratégies de gestion des risques robustes, notamment la gestion de la technologie et les cyber-risques.

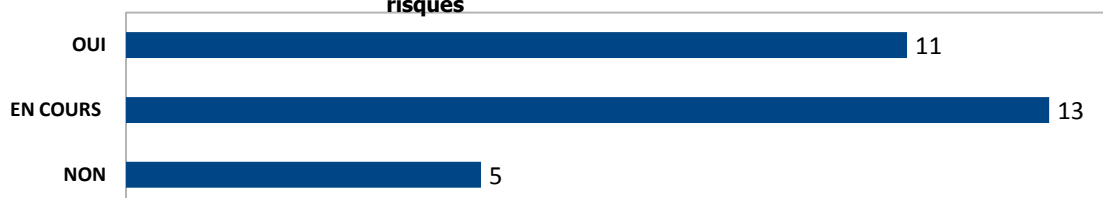
Graphique 7 : Nombre de banques centrales disposant d'une réglementation spécifique sur la cybersécurité



Les résultats de l'enquête montrent qu'au sein de plusieurs banques centrales, la cartographie des risques de sécurité prend en compte les risques de cyber-sécurité et est mise à jour régulièrement. La Central Bank of Kenya par exemple dispose de responsables formés et certifiés, chargés du suivi des cyber-risques, qui utilisent les pratiques d'analyse des risques cybernétiques (ISO 3100013 et ISO 2700514). A la BCEAO, la cartographie des risques de sécurité de l'information prend en compte le risque de cybersécurité. Elle est mise à jour annuellement. L'évaluation du risque de cybersécurité est faite en collaboration avec les structures métiers et la structure en charge des systèmes d'information. Aux Seychelles, l'analyse des risques de cybersécurité fait partie du cadre global de gestion des risques de la Banque Centrale. Au Maroc, Bank Al-Maghrib dispose d'un système d'analyse des risques adossé à une méthodologie conforme aux normes (ISO 27005).

Dans d'autres banques centrales, la mise en place d'un système spécifique d'analyse des risques de cyber-sécurité n'est pas encore effective ou est en cours de mise en place (graphique 8). C'est le cas à la BEAC qui dispose de plusieurs entités en charge de l'analyse des risques liées au Système d'Information. Cependant, la mise en place d'un système spécifique d'analyse des risques de cybersécurité est en cours. En Namibie, la Banque Centrale travaille à la création d'un centre d'opérations de sécurité (SOC).

Graphique 8 : Nombre de banques centrales disposant d'un cadre d'analyse des cyber-risques



Le dispositif de suivi des risques, basé sur la prévention, n'est pas encore totalement opérationnel dans la plupart des banques centrales¹⁵. Par ailleurs, la sensibilisation et l'implication des clients ne fait pas encore l'objet d'une programmation formalisée. Cependant, plusieurs banques centrales procèdent

¹²Central Bank of Egypt, Bank Al-Maghrib, Bank of Ghana, Central Bank of Nigeria, Bank of Sierra Leone, Banque Centrale du Congo, Central Bank of Kenya, Banque Nationale du Rwanda, Bank of Uganda, Bank of Botswana, Reserve Bank of Malawi

¹³Gestion des risques

¹⁴Gestion des risques liés à la sécurité de l'information

¹⁵Le dispositif est opérationnel au Kenya et en Afrique du Sud

régulièrement à des tests de résistance¹⁶. Au Rwanda par exemple, la Banque Centrale effectue un test de pénétration annuel. Aux Seychelles, la Banque Centrale réalise 3 tests de pénétration et une évaluation de vulnérabilité par an. Au Lesotho, des tests de pénétration sont effectués par la Banque Centrale.

Dans le domaine de la cybersécurité, il apparaît important de tenir compte de la place et du rôle de la banque centrale dans le dispositif national. Dans certains pays, les rôles les plus importants sont plutôt joués par des Cellules Nationales de Traitement ou des Centrales d'Information, dans le cadre d'une politique globale élaborée et arrêtée à l'échelle nationale. Parmi les 31 banques centrales qui ont répondu au questionnaire, 9 disposent en leur sein d'une capacité d'intervention sous forme de Groupe ou d'Equipe de Cybersécurité impliquant les Départements concernés¹⁷. Par exemple, la Central Bank of Lesotho a mis en place une équipe Cyber-alerte composée de représentants des Départements à fort impact. A la Bank of Sudan, il existe un comité de la sécurité de l'information regroupant les Départements concernés. A la Banque Centrale du Congo, un Groupe de cybersécurité existe au sein de la Direction de l'Informatique et s'assure de la sécurité du système d'information de la Banque Centrale.

Graphique 9 : Nombre de banques centrales ayant mis en place un Groupe ou une Equipe dédié à la Cybersécurité



Certaines banques centrales africaines ne se sont pas focalisées sur le seul cadre d'investigation de l'équipe dédiée uniquement à la cybersécurité. Elles s'appuient également sur la collaboration entre plusieurs entités internes à la banque centrale. A la Central Bank of Kenya par exemple, dans le cadre de la gestion de la cybersécurité, les services de sécurité de l'information de la banque centrale partagent les cas d'incident de cybersécurité avec les Départements et les parties prenantes concernées. En Afrique du Sud, les structures de supervision de la SARB relatives à la sécurité informatique comprennent un comité de sécurité, un comité sur la sécurité informatique ainsi qu'un forum technique sur la cybersécurité. Ces structures traitent des dimensions stratégiques de la cybersécurité, en plus des travaux des structures de gouvernance informatique mises en place.

III. ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

3.1. Catégorisation des banques centrales

Sur la base des résultats de l'enquête, il est observé que les banques centrales africaines ne sont pas au même niveau de progression en ce qui concerne la mise en place des textes réglementaires ou la création d'Unités FinTech. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine des services financiers par l'ensemble des banques centrales africaines, mais des écarts de progression sont observés dans le domaine de l'étude des crypto-monnaies et du suivi de la cybersécurité. En outre, l'organisation interne à mettre en place, ainsi que les échanges d'informations, qui constituent la base de la lutte contre la cybercriminalité sont à des phases différentes.

En partant de cette diversité des niveaux de progression des banques centrales, un regroupement des banques centrales a été proposé sur la base du niveau de réalisation des actions listées dans le questionnaire. Les groupes de banques centrales ont été formés afin de définir pour chaque Groupe la manière dont les actions initiées peuvent être organisées en synergie. La répartition des banques centrales est basée simplement sur le nombre de réponses positives apportées aux questions contenues

¹⁶Bank of Sierra Leone, Central Bank of Kenya, Banque Nationale du Rwanda, Central Bank of Seychelles, Central Bank of Lesotho, Reserve Bank of Malawi, Bank of Namibia

¹⁷Il s'agit de la Bank of Sudan, la Bank of Ghana, la Central Bank of Nigeria, la Banque Centrale du Congo, la Banque Nationale du Rwanda, la Bank of Uganda, la Central Bank of Seychelles, la Central Bank of Lesotho et la South African Reserve Bank.

dans le questionnaire¹⁸. Des questions clés ont été sélectionnées à partir des 92 questions contenues dans le questionnaire et à l'aide de critères tirés des meilleures pratiques internationales (CPMI-OICV, BIS CPMI Wholesale Payment Security Task Force, NIST).

Ainsi, sur les Services financiers, l'accent a été mis sur l'existence d'une Unité FinTech, l'existence d'une Réglementation spécifique incluant les FinTech et la pertinence du mécanisme d'analyse des risques liés aux FinTech. Sur ce point, les 10 critères clé pris en compte pour la catégorisation des banques centrales sont les suivants :

- 1) *La banque centrale a mis en place une Unité FinTech ou une structure similaire qui est principalement dédiée aux FinTech.*
- 2) *La banque centrale a mis à jour des cadres réglementaires existants ou mis au point de nouveaux cadres à la suite d'innovation en matière de FinTech.*
- 3) *La banque centrale a défini des risques liés aux FinTech (risques opérationnels, risques d'externalisation, risques de liquidité, etc.).*
- 4) *La banque centrale a pris des initiatives d'investissement dans les FinTech.*
- 5) *La banque centrale a mis en place des facilitateurs d'innovation tels que des bacs à sable réglementaires, des accélérateurs et des pôles d'innovation.*
- 6) *La banque centrale a identifié ses principales tendances innovantes en matière de FinTech (comme par exemple, le KYC électronique, le blockchain, la biométrie, etc.)*
- 7) *La réglementation en vigueur prend en compte les relations d'interopérabilité entre les banques et les fournisseurs de services mobiles.*
- 8) *La banque centrale a mis en place une réglementation permettant de contrôler le système d'information des émetteurs de monnaie électronique.*
- 9) *La banque centrale a pris des initiatives spécifiques pour améliorer le taux d'accès aux services financiers grâce à l'utilisation des FinTech.*
- 10) *La banque centrale a examiné la manière dont la technologie et les données de masse pourraient être exploitées à des fins de surveillance et de réglementation.*

Au plan des crypto-monnaies, les préoccupations centrales ont porté sur l'existence d'une Unité d'étude sur les crypto-monnaies (ou d'une Unité de Réflexion) et l'expression d'une opinion sur la réglementation des crypto-monnaies. Sur ce point, les 6 critères clé pris en compte pour la catégorisation des banques centrales sont indiqués ci-après :

- 11) *La banque centrale a détecté l'utilisation de crypto-monnaies au sein de l'économie nationale.*
- 12) *La banque centrale est favorable à la mise en place d'une réglementation sur l'utilisation des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie nationale.*
- 13) *La banque centrale envisage d'émettre des crypto-monnaies.*
- 14) *La banque centrale a pris des initiatives pour une bonne compréhension des crypto-monnaies, notamment, par exemple, la création d'une Unité de réflexion sur les crypto-monnaies.*
- 15) *La banque centrale a envisagé d'émettre de la monnaie numérique de banque centrale comme alternative à la crypto-monnaie.*
- 16) *La banque centrale a formulé des recommandations concernant les crypto-monnaies.*

Dans le domaine de la cybersécurité, l'accent a été mis sur l'existence d'une Unité d'analyse des cyber-risques, l'existence de cadres juridiques contre la cybercriminalité, ainsi que la disponibilité de la banque centrale à échanger des informations et apporter une assistance à d'autres banques centrales en la matière. Sur ce point, les 20 critères clé pris en compte pour la catégorisation des banques centrales

¹⁸L'objectif de l'enquête est, en plus de faire l'état des lieux, de permettre aux Banques Centrales de porter une appréciation propre sur leurs dispositifs individuels (actions réalisées, actions en cours de réalisation, actions non réalisées), par rapport aux standards et normes.

sont les suivants :

- 17) *Il existe une réglementation relative à la cybersécurité au sein de la banque centrale.*
- 18) *L'infrastructure de la banque centrale a été au moins une fois la cible d'une cyber-attaque.*
- 19) *La banque centrale dispose d'un cadre juridique contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.*
- 20) *Des cyber-attaques contre des banques commerciales ont été détectées dans le pays et portées à la connaissance de la banque centrale.*
- 21) *La banque centrale dispose d'un cadre juridique spécifique contre la cybercriminalité.*
- 22) *La banque centrale dispose d'un système d'analyse des risques de cybersécurité.*
- 23) *La banque centrale a mis en place un cadre de collaboration locale, régionale et internationale avec les régulateurs et les parties prenantes en matière de cyber-risques.*
- 24) *La banque centrale effectue des tests de résistance pour voir l'impact d'une éventuelle attaque sur le système.*
- 25) *La banque centrale dispose de compétences et capacités adéquates pour détecter et lutter contre les cyber-attaques.*
- 26) *La banque centrale a mis en place une capacité d'intervention (Groupe de cybersécurité impliquant les départements concernés).*
- 27) *La banque centrale est prête à comparer la réglementation en matière de cybersécurité avec celle des autres pays africains.*
- 28) *La banque centrale est prête à coordonner les évaluations des risques liés à la cyber-résilience à l'échelle du secteur financier en Afrique.*
- 29) *La banque centrale organise, coordonne ou dirige des tests de cyber-préparation des entreprises, qui pourraient être des normes à travers l'Afrique.*
- 30) *La banque centrale peut collaborer avec d'autres banques centrales africaines pour faciliter la cyber-certification et les meilleures pratiques en matière d'évaluation du secteur financier.*
- 31) *La banque centrale partage des renseignements sur des menaces ou incidents avec d'autres banques centrales.*
- 32) *La banque centrale est disposée à faire partie d'une plateforme de partage aux niveaux national, continental et international sur le secteur financier.*
- 33) *La banque centrale utilise plusieurs technologies pour l'ensemble de ses dispositifs de sécurité informatique.*
- 34) *Il existe un partage mutuel entre les Institutions Monétaires et Financières de niveau sectoriel et national avec la banque centrale pour une prise de conscience intégrée du secteur financier.*
- 35) *La banque centrale pourrait fournir ou partager un soutien et des compétences d'urgence lors d'un incident de cybersécurité au niveau sectoriel et national.*
- 36) *La banque centrale dispose de procédures bien définies en cas d'incident (pertes de données, panne de système) ou en cas de cyber-attaque.*

La démarche ci-dessus a permis de dégager des groupes de banques centrales, dont l'homogénéité pourrait être analysée en profondeur. Le niveau de progression d'une banque centrale est jugé avancé lorsque celle-ci a déjà réalisé au moins les 2/3 des 36 dispositions ci-dessus listées. Le niveau de progression est jugé satisfaisant lorsque la banque centrale a déjà réalisé au moins 1/3 des 36 dispositions. Le niveau de progression est jugé moins satisfaisant lorsque la banque centrale a réalisé moins de 1/3 des 36 dispositions listées. Les banques centrales n'ayant pas encore transmis les questionnaires remplis au secrétariat de l'ABCA n'ont pas été intégrées aux groupes constitués¹⁹.

¹⁹Banque d'Algérie, Banco de Cabo Verde, Banque Centrale de la République de Guinée, Banque de la République du Burundi, Banque Centrale des Comores, Bank of Tanzania, National Bank of Ethiopia, Central Bank of Somalia.

Le tableau 1 ci-après retient trois groupes de banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de FinTech, y compris l'étude des crypto-monnaies. Le groupe avancé est coloré en vert. Le groupe intermédiaire est coloré en jaune et le groupe le moins avancé est coloré en gris.

Tableau 1 : Regroupement des banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de FinTech (y comprises les crypto-monnaies)

Sous-régions	Banques Centrales	Groupes
Afrique du Nord	Central Bank of Egypt	2
	Central Bank of Libya	2
	Banque Centrale de Mauritanie	1
	Central Bank of Sudan	1
	Bank Al-Maghrib	2
	Banque Centrale de Tunisie	2
Afrique de Ouest	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	1
	Central Bank of The Gambia	1
	Bank of Ghana	2
	Central Bank of Liberia	1
	Central Bank of Nigeria	3
	Bank of Sierra Leone	2
Afrique Centrale	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1
	Banque Centrale du Congo	2
	Banque Centrale de São Tome e Principe	1
Afrique de l'Est	Banque Centrale de Djibouti	1
	Central Bank of Kenya	3
	Bank of Mauritius	2
	Banque Nationale du Rwanda	2
	Bank of Uganda	2
	Central Bank of Seychelles	1
Afrique Australe	Banco Nacional de Angola	2
	Bank of Botswana	2
	Central Bank of Lesotho	2
	Banky Foiben I Madagasikara	2
	Reserve Bank of Malawi	2
	Banco de Moçambique	2
	Bank of Namibia	3
	South African Reserve Bank	3
	Bank of Zambia	1
	Reserve Bank of Zimbabwe	2

Le tableau 2 retient trois groupes de banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de cybersécurité. A l'instar du tableau précédent, le groupe avancé est coloré en vert. Le groupe intermédiaire est coloré en jaune et le groupe le moins avancé est coloré en gris.

Tableau 2 : Regroupement des banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de cybersécurité

Sous-régions	Banques Centrales	Groupes
Afrique du Nord	Central Bank of Egypt	3
	Central Bank of Libya	2
	Banque Centrale de Mauritanie	2
	Central Bank of Sudan	2
	Bank Al-Maghrib	3
	Banque Centrale de Tunisie	2
Afrique de Ouest	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	3
	Central Bank of The Gambia	2
	Bank of Ghana	3
	Central Bank of Liberia	1
	Central Bank of Nigeria	3
	Bank of Sierra Leone	2
Afrique Centrale	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	2
	Banque Centrale du Congo	3
	Banque Centrale de São Tome e Principe	2
Afrique de l'Est	Banque Centrale de Djibouti	2
	Central Bank of Kenya	3
	Bank of Mauritius	3
	Banque Nationale du Rwanda	3
	Bank of Uganda	3
	Central Bank of Seychelles	3
Afrique Australe	Banco Nacional de Angola	2
	Bank of Botswana	2
	Central Bank of Lesotho	3
	Banky Foiben I Madagasikara	2
	Reserve Bank of Malawi	2
	Banco de Moçambique	1
	Bank of Namibia	2
	South African Reserve Bank	3
	Bank of Zambia	2
	Reserve Bank of Zimbabwe	2

Le tableau 3 ci-près à la page suivante retient trois groupes de banques centrales sur la base des progrès réalisés dans l'ensemble, en matière de FinTech (y compris l'étude des crypto-monnaies) et en matière de suivi de la cybersécurité. A l'instar des tableaux précédents, le groupe avancé est coloré en vert. Le groupe intermédiaire est coloré en jaune et le groupe le moins avancé est coloré en gris. La définition du niveau de progression est basée sur les 36 initiatives énumérées ci-dessus aux pages 15, 16 et 17. L'analyse du tableau 3 permet de formuler des observations et de tirer quelques enseignements utiles en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives des banques centrales dans une perspective collective.

Tableau 3 : Regroupement des banques centrales sur la base des progrès réalisés en matière de FinTech et de cybersécurité

Sous-régions	Banques Centrales	Groupes
Afrique du Nord	Central Bank of Egypt	3
	Central Bank of Libya	2
	Banque Centrale de Mauritanie	1
	Central Bank of Sudan	2
	Bank Al-Maghrib	3
	Banque Centrale de Tunisie	2
Afrique de Ouest	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	2
	Central Bank of The Gambia	1
	Bank of Ghana	3
	Central Bank of Liberia	1
	Central Bank of Nigeria	3
	Bank of Sierra Leone	2
Afrique Centrale	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	2
	Banque Centrale du Congo	3
	Banque Centrale de São Tome e Principe	1
Afrique de l'Est	Banque Centrale de Djibouti	1
	Central Bank of Kenya	3
	Bank of Mauritius	3
	Banque Nationale du Rwanda	3
	Bank of Uganda	3
	Central Bank of Seychelles	2
Afrique Australe	Banco Nacional de Angola	2
	Bank of Botswana	2
	Central Bank of Lesotho	3
	Banky Foiben I Madagasikara	3
	Reserve Bank of Malawi	2
	Banco de Moçambique	2
	Bank of Namibia	3
	South African Reserve Bank	3
	Bank of Zambia	2
	Reserve Bank of Zimbabwe	2

Dans les banques centrales appartenant au Groupe 3 (couleur verte), des Départements ou des Unités spécifiquement dédiées à l'analyse des FinTech existent. Le domaine d'investigation de ces Départements ou de ces Unités couvre l'étude des crypto-monnaies et la cybersécurité. Ces Unités sont partiellement ou totalement opérationnelles. A titre d'indication, la Central Bank of Nigeria a

récemment créé un Département de gestion des systèmes de paiement pour réguler les activités des sociétés de FinTech. Ce Département suit également l'évolution des crypto-monnaies. Le Forum nigérian sur la fraude électronique (NeFF), présidé par Central Bank of Nigeria, est une plate-forme créée pour encourager la collaboration des parties prenantes dans l'écosystème des FinTech et la cybersécurité, l'application des lois, les télécommunications, etc. Ce Forum a commencé des discussions sur la création d'un Forum continental sur la fraude électronique en Afrique. La SARB, la Central Bank of Kenya, la Banque Nationale du Rwanda, la Banque Centrale du Congo, font partie de ce Groupe 3 et ont réalisé des avancées significatives en matière de FinTech et de cybersécurité.

Dans les banques centrales du Groupe 2, il existe des Départements ou de Directions chargés de l'analyse des FinTech. Ces banques centrales disposent également de Départements chargés de la cybersécurité. Toutefois, au sein des banques centrales appartenant à ce Groupe 2, des points d'amélioration ont été identifiés par comparaison aux banques centrales appartenant au Groupe 3. En effet, au sein de certaines des banques centrales du Groupe 2, les attributions des Départements mandatés portent sur plusieurs activités autres que le suivi des FinTech. Au sein d'autres banques centrales du Groupe 2, les études portant sur les crypto-monnaies apparaissent relativement moins avancées. Certaines actions liées à la cybersécurité ne sont pas encore mises en œuvre au sein d'une partie des banques centrales du Groupe 2.

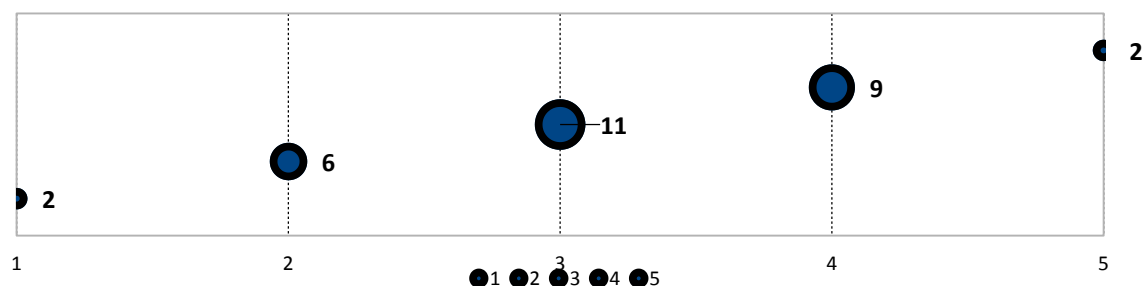
Dans les banques centrales du Groupe 1, les structures axées sur les FinTech, la cybersécurité et l'étude des crypto-monnaies sont en cours de conception. C'est le cas au Liberia où 23 initiatives sont en cours de réalisation ou d'étude tandis que 49 actions identifiées dans le questionnaire ne sont pas encore prises en charge (sur les 92 dispositions listées). A Sao Tome et Principe également, 4 initiatives sont en cours de réalisation ou d'étude et 68 actions identifiées dans le questionnaire ne sont encore prises en charge. A Djibouti, 20 initiatives sont en cours de réalisation ou d'étude tandis que 60 actions identifiées dans le questionnaire ne sont encore prises en charge.

3.2. Besoins et définition des priorités des banques centrales

Sur la base des appréciations faites par les banques centrales sur leur dispositif (actions réalisées, actions en cours de réalisation, actions non réalisées), de leurs avis et commentaires sur les principales problématiques abordées, des besoins et des priorités ont été dégagés.

Les résultats de l'enquête montrent que la pénurie de compétences apparaît être la préoccupation majeure pour les banques centrales africaines. Les banques centrales africaines disposent d'un grand nombre de compétences en informatique, mais elles semblent travailler dans la limite des ressources disponibles. Sur une échelle de 1 à 5, la priorité accordée à la pénurie de cyber-compétence est de niveau supérieur ou égal à 3 pour 22 banques centrales sur le total des 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire. Le graphique ci-dessous donne le nombre de banques centrales (taille du cercle) concernées par le niveau de priorité (abscisse²⁰).

Graphique 10 : Priorisation des besoins en cyber-compétences



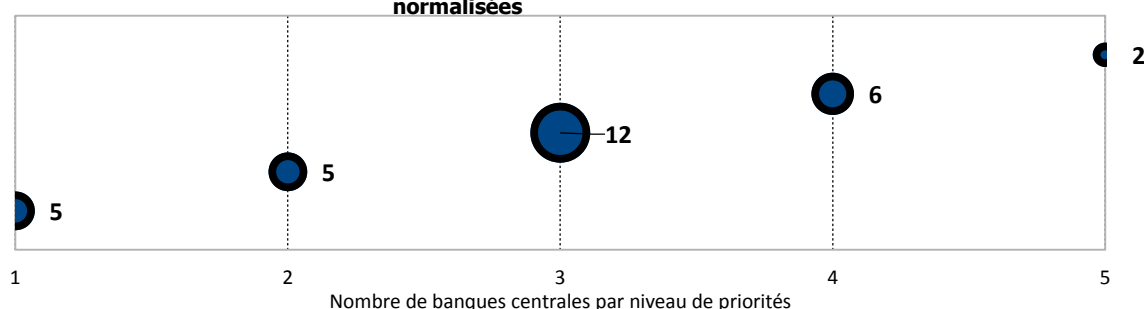
Les résultats de l'enquête indiquent que dans la plupart des banques centrales africaines, le renforcement des capacités est en cours, notamment dans le domaine de la crypto-monnaie et de la cybersécurité. La Central Bank of Libya, la Banque Centrale de Mauritanie, la Central Bank of Sudan,

²⁰L'échelle des priorités est définie de 1 à 5, de la moindre des priorités (1) à la plus urgente des priorités (5). Le nombre total de banques centrales ayant répondu à la question peut être inférieur au nombre total de banques centrales.

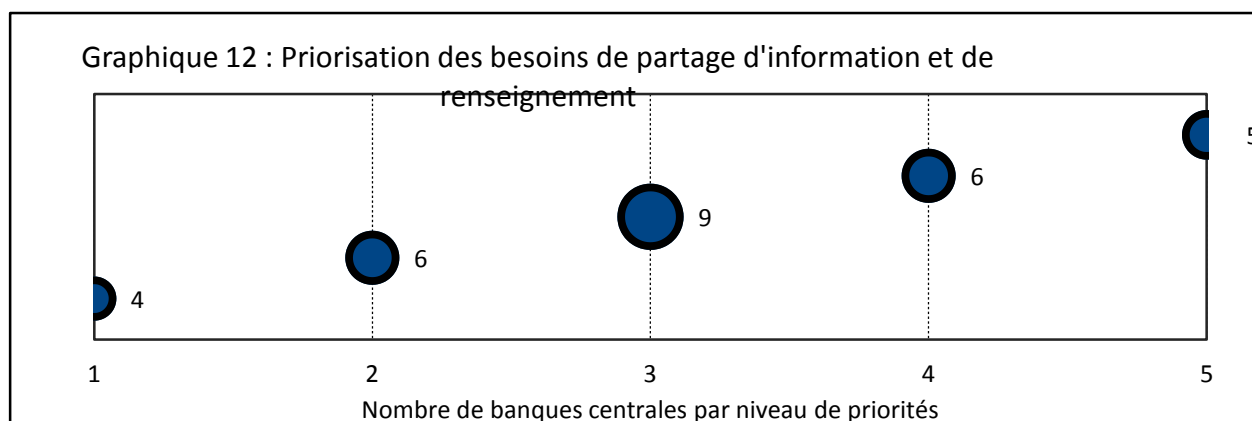
Bank Al-Maghrrib, la Bank of Sierra Leone, la Banque Nationale du Rwanda, la Banco Nacional de Angola, la Central Bank of Lesotho, la Bank of Namibia et la Banque Centrale de Djibouti ont mis un accent sur le besoin en cyber-compétence.

L'enquête montre également que l'élaboration de stratégies, de directives et de lois normalisées constituent une des priorités pour les banques centrales africaines. Sur une échelle de 1 à 5, la priorité accordée à l'orientation stratégique, à l'élaboration de directives et de lois normalisées est de niveau 3 pour 12 banques centrales et de niveau 4 pour 6 banques centrales, sur le total des 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire (graphique 11). La Central Bank of Libya, la Banque Centrale de Mauritanie, la Bank of Sudan, la Bank of Sierra Leone, la Banque Centrale de Sao Tomé e Príncipe, la Bank of Mauritius et la BEAC ont mis en accent sur le besoin d'orientation stratégique, de directives et de lois normalisées.

Graphique 11 : Priorisation des besoins en orientation stratégique, directives et lois normalisées

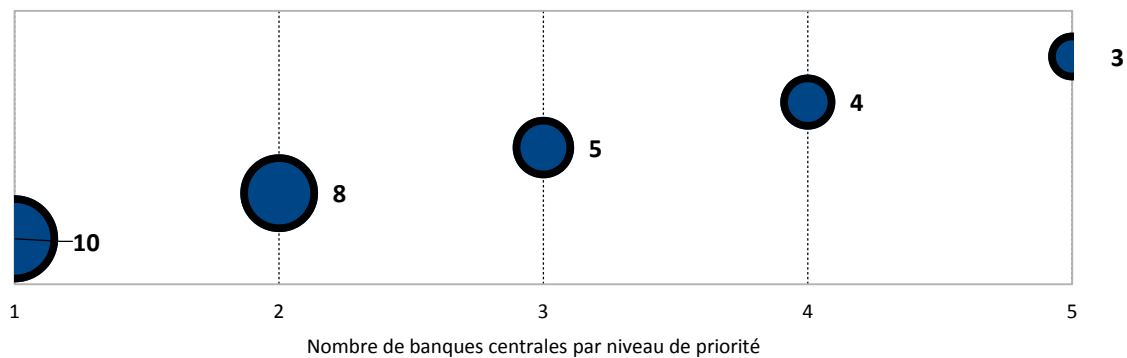


De même, le besoin de partage d'information et de renseignement est une priorité majeure pour les banques centrales africaines, notamment dans le domaine de la cybersécurité. Sur une échelle de 1 à 5, la priorité accordée à la mise en place d'un dispositif de partage d'information et de renseignement est de niveau 3 pour 9 banques centrales, de niveau 4 pour 6 banques centrales et de niveau 5 pour 5 banques centrales, sur les 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire. La Central Bank of Libya, la Central Bank of Sudan, la Bank of Sierra Leone, la Bank of Uganda, la Central Bank of Lesotho, la Bank of Namibia, la Bank of Zambia, la Banque Centrale de Djibouti, la BCEAO et la BEAC ont mis l'accent sur le besoin de partage d'information et de renseignement.



En revanche, la mise à jour de la sécurité informatique semble être une priorité moins urgente pour certaines banques centrales, par rapport aux priorités précédemment évoquées. Sur une échelle de 1 à 5, la priorité accordée au besoin de mise à jour de la sécurité informatique est de niveau 1 pour 10 banques centrales et de niveau 2 pour 8 banques centrales, sur le total des 31 banques centrales ayant répondu au questionnaire. La mise à jour de la sécurité informatique a été exprimée comme priorité majeure notamment par la Central Bank of Libya, la Bank of Ghana, la Bank of Mauritius, la Central Bank of Lesotho, la Bank of Zambia, la Banque Centrale de Tunisie.

Graphique 13 : Priorisation des besoins de mise à jour de la sécurité informatique



IV. PERSPECTIVES

Dans la perspective de la poursuite des initiatives, la distinction devrait être faite entre, d'une part, l'utilisation des FinTech par les banques centrales elles-mêmes, en leur qualité d'entreprises appelées à offrir des services adaptés à l'évolution de l'environnement financier, et, d'autre part, le rôle de la banque centrale en tant que superviseur et régulateur du marché monétaire et financier. Au regard du premier volet, toutes les banques centrales devraient adapter progressivement leur propre infrastructure aux FinTech et s'impliquer dans l'application des nouvelles techniques d'analyse telles que la biométrie, l'intelligence artificielle et l'analyse des big data. Elles devraient intégrer les innovations technologiques dans leur cadre de travail pour moderniser leurs outils d'analyse et d'étude.

Au regard du deuxième volet, les banques centrales, suivant le degré de progression, pourraient impulser l'adaptation de la réglementation liée aux FinTech. Ainsi, la poursuite des initiatives serait entreprise aussi bien au niveau individuel qu'au niveau de groupes de banques centrales, dans le cadre d'une collaboration²¹, à trois niveaux.

4.1. Mise à niveau des infrastructures et du cadre de supervision

Selon les résultats de l'enquête, une catégorie de banques centrales a besoin de mettre à niveau les infrastructures en vue de mieux exploiter les FinTech et d'assurer la cybersécurité. Les besoins de mise à niveau informatique doivent être examinés au niveau national et chaque banque centrale à titre individuel devrait entreprendre les investissements nécessaires, en particulier mettre à niveau les systèmes de paiements. Les séminaires ou ateliers pourraient permettre des échanges d'expériences sur la pertinence des cadres de supervision, à l'échelle des sous-régions, dans une perspective d'harmonisation.

En outre, il existe déjà au sein de l'ABCA un Groupe Technique sur la supervision bancaire, en l'occurrence la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA), qui constitue un forum d'échanges sur les textes réglementaires et les pratiques de supervision. Ce Groupe Technique pourrait être un acquis pour les banques centrales africaines et un canal à exploiter.

²¹ Tel que remarqué dans le rapport, la place et le rôle de la banque centrale dans le dispositif national mis en place sont différents d'un pays à l'autre. Dans certains pays, les rôles les plus importants sont plutôt joués par des Cellules Nationales de Traitement ou des Centrales d'Information, dans le cadre d'une politique globale élaborée et arrêtée à l'échelle nationale.

Tableau 4 : Actions d'amélioration pour la mise à niveau des infrastructures et cadres de supervision

Actions incombant à la banque centrale	Actions à engager au sein de l'ABCA
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux forums sur les FinTech • Investissement dans l'infrastructure et la logistique • Formation des ressources humaines • Définir le rôle et la place de la banque centrale dans le dispositif national de lutte contre la cybercriminalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séminaires, d'ateliers et de stages en faveur des banques centrales membres de l'ABCA • Association aux travaux de la CSBA

4.2. Partage d'expériences sur les lois et les pratiques en vue de l'adoption d'une approche commune

Les initiatives concernant les échanges d'expériences entre les banques centrales sont utiles et efficaces, dans la mesure où les banques centrales ne jouent pas les mêmes rôles dans le dispositif de promotion des FinTech à l'échelle nationale. Suivant le pays, les lois et textes réglementaires peuvent être élaborés par les banques centrales, par le Ministère chargé des Finances ou par d'autres structures du Gouvernement.

Graphique 14 : Nombre de banques centrales favorables à des échanges d'expériences sur le cadre réglementaire de FinTech et de cybersécurité



Les résultats de l'enquête font ressortir que les banques centrales africaines sont disposées à comparer la réglementation en matière de cybercriminalité à celle d'autres banques centrales. Sur les 31 banques centrales qui ont répondu au questionnaire, 22 se sont déclarées favorables à des échanges d'expériences sur le cadre réglementaire de la cybersécurité (Graphique 14). Ainsi, en plus des initiatives internes des banques centrales, des ateliers et séminaires pourraient être organisés pour des groupes ciblés de banques centrales.

Pour conforter cette perspective, les résultats de l'enquête font ressortir que les banques centrales africaines sont même disposées à faire partie d'une plate-forme de partage d'expériences et d'information au niveau national, continental et international sur ces questions. Sur les 31 banques centrales qui ont répondu au questionnaire, 27 se sont déclarées favorables à la mise en place d'une plate-forme dédiée aux échanges d'expériences sur le cadre réglementaire des FinTech et de la cybersécurité. Aucune banque centrale africaine sur les 31 ayant répondu au questionnaire ne souhaiterait rester en dehors d'une plate-forme dédiée aux échanges d'expériences sur le cadre réglementaire des FinTech et de la cybersécurité (Graphique 15).

Graphique 15 : Nombre de banques centrales disposées à faire partie d'une plate-forme de partage d'information en matière de FinTech et de cybersécurité



Sur cette base, les actions d'amélioration pour le partage d'expérience sur les lois et pratiques ont été proposées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Actions d'amélioration pour le partage d'expérience sur les lois et pratiques

Actions incombant à la banque centrale	Actions à engager au sein de l'ABCA
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'équipe FinTech, notamment l'appréhension des crypto-monnaies • Renforcement de l'équipe de cybersécurité (aspects réglementaires) • Participation aux forums sur les crypto-monnaies et sur la cybersécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à profit la collaboration avec la FRBNY et la BCE (organisation de rencontres et de stages) • Organisation de séminaires, d'atelier et de stages au profit des banques centrales membres de l'ABCA • Mise en place d'une plate-forme d'échange au profit des banques centrales membres de l'ABCA

4.3. Suivi de la cyber-préparation et évaluation de la cybersécurité

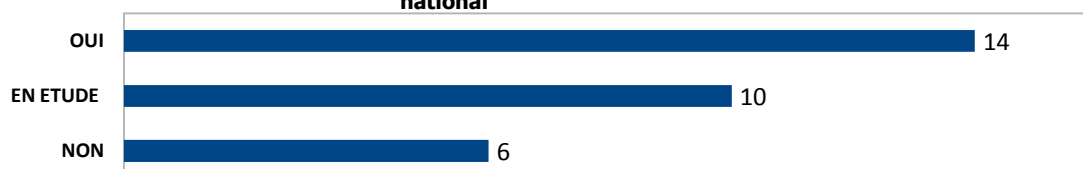
Les initiatives d'évaluation de la cyber-préparation dans les banques centrale doivent être poursuivies par les banques centrales à titre individuel. Toutefois, les écarts de progression amène à encourager la coopération. Selon les résultats de l'enquête, une majorité des banques centrales africaines ne partagent pas des renseignements sur des menaces ou des incidents avec d'autres banques centrales. Sur les 31 banques centrales qui ont répondu au questionnaire, seulement 3 ont déclaré avoir partagé des renseignements avec d'autres banques centrales²² sur des menaces ou des incidents. Pourtant cette forme de collaboration semble exister déjà à l'échelle des Communautés Economiques Régionales.

Graphique 16 : Nombre de banques centrales partageant des renseignements sur les cyber-incidents



Les résultats de l'enquête montrent de meilleures perspectives dans le domaine de la coopération en matière de lutte coordonnée contre la cybersécurité. Sur les 31 banques centrales qui ont répondu au questionnaire, 14 ont déclaré pouvoir apporter un soutien et des compétences d'urgence lors d'un incident de cybersécurité au niveau sectoriel et national²³, et 10 autres sont en train de mettre en place des dispositifs requis pour être en mesure de répondre à ces besoins. Par exemple, la Banque Centrale de Madagascar dispose d'expertises techniques dont l'intervention devrait être en conformité avec les conditions définies par cette dernière, ainsi qu'aux différentes réglementations y afférentes. Pour sa part, la SARB a mis en place une capacité interne de gestion des cyber-incidents qui pourrait être améliorée pour fournir un soutien au niveau national.

Graphique 17 : Nombre de banques centrales pouvant fournir ou partager un soutien et des compétences d'urgence lors d'un incident de cybersécurité aux niveaux sectoriel et national



Pour les crypto-monnaies, il est utile de mettre en place un Groupe d'Experts à l'échelle du continent, dont les membres seront familiarisés à l'analyse des contours de ces nouveaux instruments de paiement. Le Groupe d'Experts pourrait s'appuyer sur l'expérience des banques centrales qui disposeraient déjà de compétences en la matière. De même, pour la cybercriminalité, les performances étant fondées sur les échanges d'information, la qualité des infrastructures techniques

²² Bank of Sudan, Banky Foiben' Madagascar, South African Reserve Bank

²³ Central Bank of Egypt, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Central Bank of Nigeria, Banque Centrale du Congo, Banque Centrale de São Tome e Principe, Central Bank of Kenya, Banque Nationale du Rwanda, Bank of Uganda, Central Bank of Seychelles, Central Banco de Angola, Central Bank of Lesotho, Banque Centrale de Madagascar, Reserve Bank of Malawi, Banque Centrale de Tunisie.

et la compétence des ressources humaines, il est possible de mettre en place un Groupe d'Experts à l'échelle du continent, dont les membres sont formés aux nouvelles méthodes de détection et de neutralisation des cyber-attaques. Le Groupe d'Experts pourrait s'appuyer sur l'expérience des banques centrales qui disposeraient déjà de compétences en la matière.

Sur cette base, les actions d'amélioration de la cybersécurité ont été proposées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Actions visant l'amélioration de la cybersécurité

Actions incombant à la banque centrale	Actions à engager au sein de l'ABCA
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'équipe de cybersécurité • Participer aux échanges de données, de techniques et de tactiques pour la détection des cyber-attaques 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séminaires, d'atelier et de stages au profit des banques centrales membres de l'ABCA • Mettre à profit la collaboration avec la FRBNY et la BCE (organisation de rencontres et de stages) • Création d'un Groupe d'Experts ou Réseau d'Experts entre les banques centrales africaines sur la question de la cybersécurité

V. Conclusion et recommandations

Les résultats de l'enquête font ressortir l'intérêt manifesté par les banques centrales africaines et des avancées significatives dans le domaine des FinTech. La plupart de ces banques centrales disposent de textes réglementaires adaptés ou en cours de modification. Par contre, les contours liés à l'utilisation des crypto-monnaies dans les économies africaines sont moins maîtrisés, notamment du fait de l'ampleur encore limité de ces activités. Dans ces conditions, des dispositions sont prises pour mettre en garde les éventuels utilisateurs de crypto-monnaies contre les risques encourus. Par ailleurs, presque toutes les banques centrales africaines ont pris des dispositions relatives à la cybercriminalité et mis en place un dispositif de lutte contre le phénomène. La conformité des dispositifs aux normes internationales est toutefois variable d'une banque centrale à une autre. Les infrastructures et l'organisation interne à mettre en place, ainsi que la collaboration et les échanges d'informations qui sont la base de la lutte contre la cybercriminalité sont en phase de conception dans plusieurs banques centrales.

Certaines initiatives doivent être poursuivies par les banques centrales à titre individuelle. La banque centrale pourrait, au besoin, créer une Unité FinTech dont le domaine d'investigation couvre les innovations dans les services financiers, l'étude des crypto-monnaies et le suivi de la cyber-sécurité. La banque centrale pourrait éventuellement créer une Unité spécifique consacrée à chacun des trois volets cités.

Au regard des besoins d'échange d'information dans le domaine des crypto-monnaies et celui de la cybersécurité, une organisation commune à l'échelle du continent pourrait être envisagée suivant plusieurs scénarii :

- la création à l'échelle du continent d'une Unité FinTech-Cybersécurité qui traiterait toutes les questions liées aux FinTech, y compris les crypto-monnaies, ainsi qu'à la cybersécurité. La création d'une telle Unité continentale favorisera la formation d'un réseau continental et les échanges d'expériences entre les banques centrales africaines, en particulier sur la question de la cybersécurité.
- la création de deux Groupes de travail séparés dédiés l'un aux FinTech (y compris les crypto-monnaies) et l'autre à la cybersécurité. Ces deux Groupes de travail pourraient être constitués autour des banques centrales qui semblent être mieux outillées dans ces domaines respectifs.

A l'issue de sa réunion tenue à Dakar le 13 mars 2019, le Bureau de l'ABCA avait recommandé que les activités relatives aux FinTech et à la cybersécurité soient incorporées dans les activités des Groupes de travail de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA).

Durant la réunion de la CSBA tenue le 11 juin 2019 au Caire, en Egypte, les participants ont proposé que la question des FinTech soit prise en charge par le Groupe de travail de la CSBA sur la supervision bancaire transfrontalière, présidé par la South African Reserve Bank (SARB) et celle de la cybersécurité par le Groupe de travail sur la Gestion et la résolution des crises bancaires, présidé par la Central Bank of Nigeria (CBN).

=====

ANNEXE 1 : STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

- Codes des reponses : Oui =1 ; Non = 0, En cours = 2 ; En étude =3 ; Pas de reponse ou reponse incomprise = '-'
- Codes des échelles de priorités concernant la définition des besoins : 11, 12, 13 , 14 et 15
- Codes des Sous-régions de l'ABCA : 1 = Nord ; 2 = Ouest ; 3 = Centrale ; 4 = Est et 5 = Australe

1. Développement des FinTech

Réponses juridictionnelles

Question N°1.1	Votre Banque Centrale a-t-elle élaboré une définition formelle des «FinTech», de l'«innovation» ou de termes apparentés? Si oui, merci de bien vouloir préciser la définition dans l'espace prévu à cet effet.
Question N°1.2	Votre Banque Centrale a-t-elle une unité de FinTech ou une structure similaire qui est principalement dédiée aux FinTech ou à l'innovation? Si oui, indiquez son mandat et ses domaines d'intervention dans l'espace réservé aux commentaires.
Question N°1.3	Votre Banque Centrale a-t-elle élaboré une réponse stratégique officielle, par exemple déclaration de politique générale ou une position de principe sur le développement de l'innovation dans le domaine des FinTech? Si tel est le cas, quelle est la position de la Banque Centrale, par exemple favorable, neutre ou restrictive?
Question N°1.4	Votre banque centrale a-t-elle mis à jour des cadres réglementaires existants ou mis au point de nouveaux cadres à la suite d'une innovation en matière de FinTech?
Question N°1.5	Si vous avez répondu OUI à la question 1.4., quelle est l'approche ?
Question N°1.6	Votre Banque Centrale a-t-elle développé une stratégie formelle en matière de FinTech ? Si oui, quels sont ses principaux objectifs? Et quelles sont ses caractéristiques les plus importantes?
Question N°1.7	Votre Banque Centrale a-t-elle défini et / ou envisagé des risques liés à la FinTech? Comme par exemple, les risques opérationnels, les risques d'externalisation, les risques de liquidité, etc.
Question N°1.8	Votre Banque Centrale a-t-elle publié récemment une réglementation en matière de services FinTech?
Question N°1.9	Votre Banque Centrale a-t-elle des initiatives d'investissement dans les FinTech?
Question N°1.10	Pensez-vous que le cadre réglementaire actuel de votre Banque Centrale est suffisant pour encourager les éléments en faveur des FinTech? Si oui, veuillez mentionner / si non, indiquez vos suggestions.
Question N°1.11	Votre Banque Centrale a-t-elle des procédures / réglementations claires en matière de Lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC) concernant les services FinTech?
Question N°1.12	Votre banque centrale a-t-elle une politique claire en matière de protection des clients FinTech?

Cadre d'évaluation des développements en matière de FinTech

Question N°1.13	La Banque Centrale a-t-elle mené des études pour déterminer l'étendue et l'échelle du paysage des FinTech dans sa juridiction? Si «oui», veuillez préciser les éléments suivants : Qu'a fait la Banque centrale? Quels en étaient les défis? S'agit-il d'une étude récurrente? Etc.
-----------------	---

Structures de collaboration

Question N°1.14	Votre Banque Centrale coopère-t-elle avec d'autres autorités de régulation locales ou avec d'autres structures nationales axées sur l'innovation en matière de FinTech, par exemple, en partageant des informations sur le développement des FinTech?
Question N°1.15	Votre Banque Centrale coopère-t-elle ou participe-t-elle à des forums mondiaux axés sur la collaboration dans le développement des FinTech?
Question N°1.16	Votre banque centrale adopte-t-elle une politique d'ouverture pour collaborer avec d'autres régulateurs régionaux? Si oui, quelle devrait être la portée de la collaboration?

Soutien à l'innovation

Question N°1.17	La Banque Centrale a-t-elle mis en place des facilitateurs d'innovation tels que des bacs à sable réglementaires, des accélérateurs et des pôles d'innovation? Si «oui», veuillez préciser quelles structures et un aperçu sommaire des objectifs et du fonctionnement de leurs structures respectives.
Question N°1.18	Si votre Banque Centrale a mis en place des structures de soutien dédiées à l'innovation, y a-t-il des renseignements que vous pouvez partager ? Par exemple, la Banque Centrale a-t-elle dû modifier sa législation?
Question N°1.19	Votre Banque Centrale a-t-elle lancé des programmes de financement des innovations dans le secteur des FinTech? Si oui, veuillez les mentionner?
Question N°1.20	Votre Banque Centrale a-t-elle identifié et / ou priorisé ses principales tendances innovantes en matière de FinTech? comme par exemple, le KYC électronique, le blockchain, la biométrie, etc.

Initiatives spécifiques

Argent mobile

Question N°1.21	Votre Banque Centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique régissant les envois de fonds des migrants via l'argent mobile?
Question N°1.22	Votre Banque Centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique pour le crédit bancaire et l'épargne via l'argent mobile?
Question N°1.23	Votre banque centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique pour les services d'assurance et de certification via l'argent mobile?
Question N°1.24	Votre Banque Centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique pour les services de gestion de placements via l'argent mobile?
Question N°1.25	La réglementation en vigueur prend-elle en compte les relations d'interopérabilité entre les banques et les fournisseurs de services mobiles?
Question N°1.26	Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un mécanisme de prévention de la création monétaire par les émetteurs de monnaie électronique ?
Question N°1.27	Votre Banque Centrale a-t-elle mis en place une réglementation permettant de contrôler le système d'information des émetteurs de monnaie électronique ?

Initiatives spécifiques

Autres

Question N°1.28	Votre Banque Centrale organise-t-elle des campagnes de sensibilisation pour que les citoyens comprennent les nouvelles technologies?
Question N°1.29	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour améliorer le taux d'accès aux services financiers grâce à l'utilisation des FinTech?
Question N°1.30	La Banque Centrale a-t-elle envisagé de quelle manière la technologie et les données pourraient être exploitées à des fins de surveillance et de réglementation (par exemple, Regtech / Suptech)?
Question N°1.31	Est-ce que la Banque Centrale a élaboré des politiques ou des positions sur un système bancaire ouvert et des interfaces de programmation d'applications ?
Question N°1.32	La Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives concernant l'identité numérique?

2. Crypto-monnaies

Question N°2.1	Votre Banque Centrale a-t-elle détecté l'utilisation de crypto-monnaies au sein de l'économie nationale ?
Question N°2.2	Votre Banque Centrale est-elle favorable à la mise en place d'une réglementation sur l'utilisation des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie nationale ?
Question N°2.3	Votre Banque Centrale est-elle favorable à l'interdiction des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie nationale ?
Question N°2.4	Votre Banque Centrale a-t-elle envisagé d'émettre des crypto-monnaies ?
Question N°2.5	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives pour une bonne compréhension des crypto-monnaies (par exemple la création d'une unité de réflexion sur les crypto-monnaies)?
Question N°2.6	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender la technologie des registres distribués (blockchain technology) ?
Question N°2.7	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender les techniques de l'intelligence artificielle, y compris l'apprentissage automatique?
Question N°2.8	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender les techniques d'analyse des Big Data?
Question N°2.9	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender les innovations en matière de sécurité de l'information, telle que les techniques de la biométrie?
Question N°2.10	Indiquer toute autre action prise par votre Banque Centrale en matière de FinTech ou de crypto-monnaies.
Question N°2.11	Votre Banque Centrale a-t-elle envisagé d'émettre de la monnaie numérique de banque centrale (CBDC) comme alternative à la crypto-monnaie?
Question N°2.12	Votre Banque Centrale pense-t-elle que les crypto-monnaies ont actuellement un impact significatif sur les stabilités monétaire et financière de votre pays ?
Question N°2.13	Votre Banque Centrale a-t-elle formulé des recommandations concernant les crypto-monnaies?
Question N°2.14	Votre Banque Centrale a-t-elle pris des actions pratiques pour utiliser la technologie blockchain ?
Question N°2.15	Votre banque centrale collabore-t-elle ou participe-t-elle à un forum régional ou mondial axé sur les crypto-monnaies et / ou la technologie blockchain?

3. Cybersécurité

3.1 Assurer la cybersécurité au sein de vos juridictions

3.1.1 Fonction, cadre et recentrage interne

- Question N°3.1 Existe-t-il une réglementation relative à la cybersécurité dans votre Banque Centrale?
- Question N°3.2 Existe-t-il des procédures pour la mise en œuvre de normes en matière de cybersécurité?
- Question N°3.3 L'infrastructure de votre Banque Centrale a-t-elle été au moins une fois la cible d'une cyber-attaque ?
- Question N°3.4 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre juridique contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme ?
- Question N°3.5 Des cyber-attaques contre des banques commerciales ont-elles été détectées dans votre pays? Quelles ont été les mesures prises ?
- Question N°3.6 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre juridique spécifique contre la cybercriminalité ?
- Question N°3.7 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un système d'analyse des risques de cybersécurité ?
- Question N°3.8 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un dispositif pour la protection des clients ?
- Question N°3.9 Votre Banque Centrale a-t-elle mis en place un cadre de collaboration locale, régionale et internationale avec les régulateurs et les parties prenantes en matière de cyber-risques ?
- Question N°3.10 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre de réglementation et de supervision basé sur la prévention des cyber-risques ?
- Question N°3.11 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre de sensibilisation des clients sur la cybercriminalité ?
- Question N°3.12 Votre Banque Centrale ou l'Autorité de supervision a-t-elle mis en place un cadre de réglementation visant à instaurer la cyber-assurance ?
- Question N°3.13 Votre banque Centrale ou l'Autorité de supervision effectue-t-elle des stress test pour voir l'impact d'une éventuelle attaque sur le risque systémique ?

3.1.2 Identification des besoins des banques centrales africaines

- Question N°3.14 Votre Banque Centrale dispose-t-elle de compétences et capacités adéquates pour détecter et lutter contre les cyber-attaques ?
- Question N°3.15 Votre Banque Centrale a-t-elle identifié des politiques ou des Directives dont l'absence au sein de l'Institution serait une source de vulnérabilité ?
- Question N°3.16 Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre de mise à jour de la sécurité informatique, lui permettant de limiter sa vulnérabilité ?
- Question N°3.17 Votre Banque Centrale a-t-elle mis en place une capacité d'intervention (groupe de cybersécurité impliquant les départements concernés) ?

3.1.3 Définition des priorités

- Question N°3.18 Pénurie de compétences et de ressources informatiques
- Question N°3.19 Manque de sensibilisation et de formation du personnel
- Question N°3.20 Manque de politiques, de directives et de lois normalisées
- Question N°3.21 Mise à jour de la sécurité informatique
- Question N°3.22 Absence de répartition des responsabilités
- Question N°3.23 Insuffisance de partage d'information et de renseignement
- Question N°3.24 Collaboration avec les fournisseurs de services tiers

3.2 Disponibilité pour la collaboration en matière de cybersécurité

3.2.1 Prévenir

- Question N°3.25 Êtes-vous prêt à comparer la réglementation de votre secteur financier en matière de cybersécurité dans votre Banque Centrale au reste de l'Afrique?
- Question N°3.26 Avez-vous des structures qui collaborent avec les structures des banques centrales africaines en ce qui concerne les cyber-éléments pour assurer la supervision de la stabilité financière?
- Question N°3.27 Votre Banque Centrale est-elle prête à coordonner les évaluations des risques liés à la cyber-résilience à l'échelle du secteur financier en Afrique?
- Question N°3.28 Votre Banque Centrale organise-t-elle / coordonne-t-elle ou dirige-t-elle des tests de cyber préparation des industries (CBEST, TIBER, etc.) qui pourraient être des normes à travers l'Afrique?
- Question N°3.29 Votre Banque Centrale peut-elle collaborer avec d'autres banques centrales africaines pour faciliter la cyber certification et les meilleures pratiques en matière d'évaluation du secteur financier?

3.2.2 Détecter

- Question N°3.30 Votre Banque Centrale coordonne-t-elle une capacité de renseignement sur les cyber-menaces dans votre secteur pour pouvoir collaborer au niveau continental?
- Question N°3.31 Votre Banque Centrale a-t-elle accès à des renseignements sur des menaces et incidents sur le secteur financier pour permettre un partage au niveau continental?
- Question N°3.32 Votre Banque Centrale partage-t-elle des renseignements sur des menaces ou incidents avec d'autres banques centrales?
- Question N°3.33 Votre Banque Centrale est-elle disposée à faire partie d'une plateforme de partage aux niveaux national, continental et international sur le secteur financier?
- Question N°3.34 Votre Banque Centrale effectue-t-elle une analyse des renseignements sur les menaces pour la consolidation et la collaboration?
- Question N°3.35 Votre Banque Centrale diffuse-t-elle des renseignements sur les menaces sur une plate-forme de partage sectorielle / nationale?
- Question N°3.36 Existe-t-il un partage mutuel entre les Institutions Monétaires et Financières (IMF) de niveau sectoriel et national avec votre Banque Centrale pour une prise de conscience intégrée du secteur financier?
- Question N°3.37 Votre Banque Centrale prévoit-elle des mesures de sécurité spécifiques concernant les échanges d'informations avec les Banques commerciales?
- Question N°3.38 Votre Banque Centrale utilise-t-elle plusieurs technologies OU un seul fournisseur pour l'ensemble de ses dispositifs de sécurité informatique ?
- Question N°3.39 Quelles sont les mesures ou dispositions mises en œuvre par votre Banque Centrale par rapport à la norme de sécurité des systèmes d'information des établissements supervisés ?
- Question N°3.40 Existe-t-il un partage mutuel entre les Institutions Monétaires et Financières (IMF) de niveau sectoriel et national avec votre Banque Centrale pour une prise de conscience intégrée du secteur financier?

3.2.3 Répondre et rétablir

- Question N°3.41 Votre Banque Centrale utilise-t-elle une capacité interne (SOC / NOC) pour R2 pouvant s'intégrer dans une structure continentale?
- Question N°3.42 Votre Banque Centrale dirige-t-elle le R2 des incidents de cybersécurité sectoriels et / ou nationaux du secteur financier pouvant être intégrés au niveau continental?
- Question N°3.43 Votre Banque Centrale organise-t-elle des exercices d'équipe rouge / bleu pour tester R2 qui pourrait conduire à des tests à l'échelle du continent?
- Question N°3.44 Votre Banque Centrale pourrait-elle fournir ou partager un soutien et des compétences d'urgence lors d'un incident de cybersécurité au niveau sectoriel et national?
- Question N°3.45 Votre Banque Centrale dispose-t-elle des procédures bien définies en cas d'incident (pertes de données, panne de système) ou en cas de cyber-attaque ?

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES EN ANNEXE 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.1	Q. N°1.2	Q. N°1.3	Q. N°1.4	Q. N°1.5
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	0	2	2	2	-
1	Central Bank of Libya	2	1	2	1	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	2	1	1	-
1	Central Bank of Sudan	2	0	0	0	-
1	Banque Centrale de Tunisie	2	1	1	1	-
1	Bank Al-Maghrib	0	0	2	2	-
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	2	0	0	2	-
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	1	-
2	Bank of Ghana	1	1	1	1	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	0	2	-
2	Central Bank of Nigeria	0	1	1	1	-
2	Bank of Sierra Leone	1	1	1	1	-
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	0	2	-
3	Banque Centrale du Congo	2	0	0	0	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	-
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	0	1	0	1	-
4	Bank of Mauritius	2	2	2	1	-
4	Banque Nationale du Rwanda	0	0	2	1	-
4	Bank of Uganda	2	1	1	1	-
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	0	0	-
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	0	2	0	-
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	0	0	1	-
5	Bank of Botswana	0	0	0	1	-
5	Central Bank of Lesotho	2	0	0	0	-
5	Banky Foiben'i Madagasikara	1	0	0	1	-
5	Reserve Bank of Malawi	0	0	0	1	-
5	Banco de Moçambique	2	2	2	2	-
5	Bank of Namibia	0	1	0	1	-
5	South African Reserve Bank	0	1	0	1	-
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	0	2	2	2	2
5	Reserve Bank of Zimbabwe	2	2	2	2	-

Répartition des banques centrales	Q. N°1.1	Q. N°1.2	Q. N°1.3	Q. N°1.4	Q. N°1.5
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	17	16	16	6	0
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	3	9	6	17	0
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	11	6	9	8	1
Non réponses	0	0	0	0	30
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	31	31	31	31	1

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.6	Q. N°1.7	Q. N°1.8	Q. N°1.9	Q. N°1.10
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	2	2	1	0
1	Central Bank of Libya	1	2	1	1	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	0	2	0	1
1	Central Bank of Sudan	2	0	0	2	0
1	Banque Centrale de Tunisie	2	2	0	0	1
1	Bank Al-Maghrib	2	2	2	0	0
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	1	0	0	2
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	1	-	0
2	Bank of Ghana	0	1	1	0	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	2	2	0	2	2
2	Central Bank of Nigeria	1	1	1	2	1
2	Bank of Sierra Leone	0	0	1	-	-
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	0	0	0
3	Banque Centrale du Congo	2	1	2	1	0
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	1	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	0	1	1
4	Bank of Mauritius	2	2	0	2	2
4	Banque Nationale du Rwanda	2	2	1	-	0
4	Bank of Uganda	0	2	0	0	0
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	0	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	2	0	1	2
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	0	1	1	0
5	Bank of Botswana	0	1	0	0	2
5	Central Bank of Lesotho	0	0	0	0	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	0	1	1	0	1
5	Reserve Bank of Malawi	0	1	0	0	1
5	Banco de Moçambique	2	2	2	1	1
5	Bank of Namibia	0	1	0	0	0
5	South African Reserve Bank	0	1	1	0	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	2	1	1	2	0
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	0	0	0	1

Répartition des banques centrales	Q. N°1.6	Q. N°1.7	Q. N°1.8	Q. N°1.9	Q. N°1.10
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	17	9	16	16	14
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	3	12	10	7	11
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	11	10	5	5	5
Non réponses	0	0	0	3	1
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	31	31	31	28	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.11	Q. N°1.12	Q. N°1.13	Q. N°1.14	Q. N°1.15
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	2	2	1	1
1	Central Bank of Libya	1	1	0	1	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	-	0	2	1	1
1	Central Bank of Sudan	2	2	0	1	1
1	Banque Centrale de Tunisie	2	2	2	1	1
1	Bank Al-Maghrib	2	1	0	0	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	0	2	0	1
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	0	1
2	Bank of Ghana	1	2	1	1	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	2	2	0	0	1
2	Central Bank of Nigeria	2	1	2	1	1
2	Bank of Sierra Leone	0	2	1	-	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	0	1	1
3	Banque Centrale du Congo	1	2	2	2	1
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	1
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	0	1	1
4	Bank of Mauritius	1	1	0	1	1
4	Banque Nationale du Rwanda	1	2	2	1	0
4	Bank of Uganda	1	0	0	0	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	0	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	0	0	0	1	1
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	1	0	0	1	1
5	Bank of Botswana	1	0	0	1	1
5	Central Bank of Lesotho	0	0	0	1	2
5	Banky Foiben'i Madagasikara	0	1	0	1	1
5	Reserve Bank of Malawi	1	0	0	1	1
5	Banco de Moçambique	2	2	2	1	1
5	Bank of Namibia	0	-	0	1	1
5	South African Reserve Bank	1	1	1	1	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	1	0	0	1
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	0	0	1	1

Répartition des banques centrales	Q. N°1.11	Q. N°1.12	Q. N°1.13	Q. N°1.14	Q. N°1.15
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	11	13	20	8	2
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	12	8	3	21	28
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	7	9	8	1	1
Non réponses	1	1	0	1	0
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	30	30	31	30	31

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.16	Q. N°1.17	Q. N°1.18	Q. N°1.19	Q. N°1.20
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	1	2	2	2	2
1	Central Bank of Libya	0	0	0	0	0
1	Banque Centrale de Mauritanie	2	0	1	1	2
1	Central Bank of Sudan	0	0	2	0	0
1	Banque Centrale de Tunisie	1	2	2	0	2
1	Bank Al-Maghrib	1	2	0	0	2
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	1	2	0	0	0
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	1	0	0	1	0
2	Bank of Ghana	1	0	0	0	0
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	0	0	0
2	Central Bank of Nigeria	1	2	0	1	1
2	Bank of Sierra Leone	1	1	1	0	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1	0	0	0	0
3	Banque Centrale du Congo	1	2	2	2	2
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	1	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	0	0	0	1
4	Bank of Mauritius	2	2	2	0	2
4	Banque Nationale du Rwanda	0	2	1	1	0
4	Bank of Uganda	1	1	1	0	2
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	2	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	1	0	0	1	0
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	1	2	0	0	0
5	Bank of Botswana	1	0	0	0	0
5	Central Bank of Lesotho	0	0	0	0	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	2	0	0	0	0
5	Reserve Bank of Malawi	1	0	0	0	2
5	Banco de Moçambique	1	1	2	0	0
5	Bank of Namibia	1	0	0	0	0
5	South African Reserve Bank	1	2	2	0	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	1	1	0	2
5	Reserve Bank of Zimbabwe	1	0	0	0	0

Répartition des banques centrales	Q. N°1.16	Q. N°1.17	Q. N°1.18	Q. N°1.19	Q. N°1.20
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	6	17	18	24	18
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	22	4	5	5	4
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	3	10	8	2	9
Non réponses	0	0	0	0	0
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	31	31	31	31	31

**ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E
1)**

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.21	Q. N°1.22	Q. N°1.23	Q. N°1.24	Q. N°1.25
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	0	2	1	0	1
1	Central Bank of Libya	0	0	0	0	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	0	0	0	0
1	Central Bank of Sudan	2	2	2	2	1
1	Banque Centrale de Tunisie	2	0	0	0	2
1	Bank Al-Maghrib	0	0	0	0	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	2
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	0	1
2	Bank of Ghana	1	1	1	1	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	2	0	0	1
2	Central Bank of Nigeria	1	0	0	0	1
2	Bank of Sierra Leone	0	0	2	0	0
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	0	0	1
3	Banque Centrale du Congo	0	2	0	0	1
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	1
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	0	0	1
4	Bank of Mauritius	0	0	0	0	1
4	Banque Nationale du Rwanda	1	1	1	0	1
4	Bank of Uganda	0	0	0	2	2
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	1	1	0	1	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	2	0	0	2
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	0	0	0	1
5	Bank of Botswana	2	0	0	0	0
5	Central Bank of Lesotho	0	0	0	0	1
5	Banky Foiben'I Madagasikara	2	1	2	0	1
5	Reserve Bank of Malawi	0	0	0	0	1
5	Banco de Moçambique	0	0	0	0	1
5	Bank of Namibia	1	-	0	0	1
5	South African Reserve Bank	0	0	0	0	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	-	-	-	-	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	1	0	0	0	1

Répartition des banques centrales	Q. N°1.21	Q. N°1.22	Q. N°1.23	Q. N°1.24	Q. N°1.25
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	18	19	24	26	4
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	7	5	3	2	22
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	5	5	3	2	4
Non réponses	1	2	1	1	1
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	30	29	30	30	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.26	Q. N°1.27	Q. N°1.28	Q. N°1.29	Q. N°1.30
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	1	1	1	2	2
1	Central Bank of Libya	1	1	2	1	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	0	2	0	0
1	Central Bank of Sudan	1	1	1	1	1
1	Banque Centrale de Tunisie	1	1	2	2	2
1	Bank Al-Maghrib	0	0	0	1	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	1	1	2	1	2
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	1	2	0	1	1
2	Bank of Ghana	1	1	2	1	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	1	1	1
2	Central Bank of Nigeria	1	1	1	1	1
2	Bank of Sierra Leone	0	0	0	1	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1	1	0	0	0
3	Banque Centrale du Congo	1	1	2	2	1
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	1	1	1
4	Bank of Mauritius	1	1	0	2	1
4	Banque Nationale du Rwanda	1	1	1	1	1
4	Bank of Uganda	1	1	1	1	0
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	1	1	1	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	2	2	2	2
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	1	0	1	2
5	Bank of Botswana	1	1	0	2	2
5	Central Bank of Lesotho	1	1	1	1	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	1	1	0	1	1
5	Reserve Bank of Malawi	1	0	1	1	0
5	Banco de Moçambique	1	1	1	1	1
5	Bank of Namibia	-	1	0	1	1
5	South African Reserve Bank	1	1	0	0	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	-	-	-	-	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	1	1	0	1	1

Répartition des banques centrales	Q. N°1.26	Q. N°1.27	Q. N°1.28	Q. N°1.29	Q. N°1.30
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	6	6	12	5	7
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	22	22	11	19	17
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	1	2	7	6	6
Non réponses	2	1	1	1	1
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	29	30	30	30	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°1.31	Q. N°1.32	Q. N°2.1	Q. N°2.2	Q. N°2.3
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	1	1	0	1
1	Central Bank of Libya	0	1	0	0	3
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	0	-	3	0
1	Central Bank of Sudan	0	0	0	0	-
1	Banque Centrale de Tunisie	0	0	1	3	3
1	Bank Al-Maghrib	2	1	1	3	3
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	2	2	0	1
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	0	-
2	Bank of Ghana	0	1	1	3	3
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	2	2	0	3	3
2	Central Bank of Nigeria	0	1	1	0	3
2	Bank of Sierra Leone	1	1	0	3	3
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	3	3	3
3	Banque Centrale du Congo	1	1	3	3	3
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	3	3
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	0	2	1	3	3
4	Bank of Mauritius	0	2	0	3	3
4	Banque Nationale du Rwanda	2	2	3	3	3
4	Bank of Uganda	0	2	1	0	0
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	0	1	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	0	2	1	3	3
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	2	0	0	3	3
5	Bank of Botswana	0	0	1	0	3
5	Central Bank of Lesotho	0	2	1	2	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	0	0	1	3	3
5	Reserve Bank of Malawi	-	1	0	3	3
5	Banco de Moçambique	0	2	1	0	3
5	Bank of Namibia	0	0	1	0	1
5	South African Reserve Bank	0	0	1	3	3
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	-	-	1	0	3
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	0	1	3	3

Répartition des banques centrales	Q. N°1.31	Q. N°1.32	Q. N°2.1	Q. N°2.2	Q. N°2.3
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	22	13	10	11	4
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	2	8	16	1	3
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	5	9	4	19	22
Non réponses	2	1	1	0	2
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	29	30	30	31	29

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°2.4	Q. N°2.5	Q. N°2.6	Q. N°2.7	Q. N°2.8
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	0	1	2	0	2
1	Central Bank of Libya	0	0	0	0	0
1	Banque Centrale de Mauritanie	3	0	0	0	0
1	Central Bank of Sudan	0	3	-	0	1
1	Banque Centrale de Tunisie	0	1	1	0	0
1	Bank Al-Maghrib	3	1	1	1	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	1	1	1	1
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	0	0
2	Bank of Ghana	0	3	2	2	2
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	3	0	2	0	0
2	Central Bank of Nigeria	0	0	1	0	1
2	Bank of Sierra Leone	0	0	0	0	2
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	3	1	1	0	0
3	Banque Centrale du Congo	3	1	2	0	0
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	0	1	1	1	1
4	Bank of Mauritius	2	3	2	0	0
4	Banque Nationale du Rwanda	3	3	2	2	2
4	Bank of Uganda	0	3	2	0	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	0	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	0	3	2	2	2
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	1	1	1	2
5	Bank of Botswana	0	3	2	2	2
5	Central Bank of Lesotho	0	3	2	2	2
5	Banky Foiben'I Madagasikara	0	3	0	1	0
5	Reserve Bank of Malawi	0	1	1	0	0
5	Banco de Moçambique	0	1	2	0	2
5	Bank of Namibia	0	1	1	2	1
5	South African Reserve Bank	3	1	1	1	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	0	3	1	0	1
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	1	1	1	0

Répartition des banques centrales	Q. N°2.4	Q. N°2.5	Q. N°2.6	Q. N°2.7	Q. N°2.8
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	23	8	7	18	13
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	0	13	12	7	9
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	8	10	11	6	9
Non réponses	0	0	1	0	0
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	31	31	30	31	31

**ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E
1)**

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°2.9	Q. N°2.10	Q. N°2.11	Q. N°2.12	Q. N°2.13
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	-	3	0	1
1	Central Bank of Libya	0	-	0	0	0
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	0	2	3	0
1	Central Bank of Sudan	2	-	0	0	0
1	Banque Centrale de Tunisie	0	1	3	3	0
1	Bank Al-Maghrib	3	3	3	0	0
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	2	2	0	0	2
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	1	0	0	0	0
2	Bank of Ghana	1	2	0	0	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	0	0	0
2	Central Bank of Nigeria	1	-	0	0	1
2	Bank of Sierra Leone	2	-	2	0	0
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1	0	0	3	3
3	Banque Centrale du Congo	1	3	3	3	3
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	-	0	0	1
4	Bank of Mauritius	0	-	0	0	1
4	Banque Nationale du Rwanda	2	-	2	2	-
4	Bank of Uganda	0	-	0	0	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	0	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	-	2	0	2
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	2	-	0	2	2
5	Bank of Botswana	1	-	0	0	1
5	Central Bank of Lesotho	2	-	0	0	1
5	Banque Foiben'i Madagasikara	0	3	0	0	0
5	Reserve Bank of Malawi	1	-	0	0	0
5	Banco de Moçambique	2	-	0	0	1
5	Bank of Namibia	1	-	1	0	1
5	South African Reserve Bank	1	2	0	1	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	-	-	-	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-	0	0	0	1

Répartition des banques centrales	Q. N°2.9	Q. N°2.10	Q. N°2.11	Q. N°2.12	Q. N°2.13
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	9	7	21	23	12
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	11	1	1	1	12
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	10	6	8	6	5
Non réponses	1	17	1	1	2
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	30	14	30	30	29

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°2.14	Q. N°2.15	Q. N°3.1	Q. N°3.2	Q. N°3.3
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	1	2	2	0
1	Central Bank of Libya	0	0	2	2	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	1	1	2	0
1	Central Bank of Sudan	0	1	1	1	0
1	Banque Centrale de Tunisie	1	0	0	1	1
1	Bank Al-Maghrib	1	0	1	1	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	0	1	1	0
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	1	0	0	1	1
2	Bank of Ghana	2	1	1	1	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	2	1	1
2	Central Bank of Nigeria	2	1	1	1	0
2	Bank of Sierra Leone	2	0	0	0	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	3	0	1	2	0
3	Banque Centrale du Congo	0	1	1	2	1
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	1	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	2	1	1	0	1
4	Bank of Mauritius	2	0	2	2	0
4	Banque Nationale du Rwanda	0	0	1	1	0
4	Bank of Uganda	0	-	1	1	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	1	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	1	2	2	1
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	1	1	1	1
5	Bank of Botswana	0	1	1	0	0
5	Central Bank of Lesotho	0	0	2	1	1
5	Banky Foiben'i Madagasikara	0	0	1	2	0
5	Reserve Bank of Malawi	0	1	0	1	1
5	Banco de Moçambique	2	1	2	1	0
5	Bank of Namibia	0	1	1	2	1
5	South African Reserve Bank	1	1	1	1	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	-	-	0	1	1
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	1	0	1	1

Répartition des banques centrales	Q. N°2.14	Q. N°2.15	Q. N°3.1	Q. N°3.2	Q. N°3.3
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	17	13	7	5	13
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	4	16	17	17	18
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	9	0	7	9	0
Non réponses	1	2	0	0	0
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	30	29	31	31	31

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.4	Q. N°3.5	Q. N°3.6	Q. N°3.7	Q. N°3.8
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	1	1	1	2	1
1	Central Bank of Libya	1	2	0	2	2
1	Banque Centrale de Mauritanie	1	0	0	2	1
1	Central Bank of Sudan	1	-	2	2	0
1	Banque Centrale de Tunisie	1	0	0	0	1
1	Bank Al-Maghrib	1	1	1	1	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	1	1	0	1	-
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	2	-	0
2	Bank of Ghana	1	0	1	1	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	1	0	2	2	1
2	Central Bank of Nigeria	1	1	1	2	1
2	Bank of Sierra Leone	1	-	1	0	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1	1	0	2	2
3	Banque Centrale du Congo	1	-	1	1	1
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	1	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	1	0	1
4	Bank of Mauritius	1	1	2	2	1
4	Banque Nationale du Rwanda	1	-	1	1	1
4	Bank of Uganda	1	1	1	1	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	1	0	0	0	1
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	0	1	2	1	1
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	1	1	0	0	1
5	Bank of Botswana	1	1	1	2	1
5	Central Bank of Lesotho	1	1	2	1	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	1	-	0	2	1
5	Reserve Bank of Malawi	1	0	1	2	1
5	Banco de Moçambique	1	1	2	2	1
5	Bank of Namibia	1	2	0	2	1
5	South African Reserve Bank	1	1	2	1	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	1	0	1	1
5	Reserve Bank of Zimbabwe	1	1	2	1	1

Répartition des banques centrales	Q. N°3.4	Q. N°3.5	Q. N°3.6	Q. N°3.7	Q. N°3.8
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	2	8	11	6	4
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	29	16	11	11	24
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	0	2	9	13	2
Non réponses	0	5	0	1	1
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	31	26	31	30	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.9	Q. N°3.10	Q. N°3.11	Q. N°3.12	Q. N°3.13
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	2	2	2	0
1	Central Bank of Libya	0	2	2	2	0
1	Banque Centrale de Mauritanie	2	1	2	0	0
1	Central Bank of Sudan	1	0	2	2	2
1	Banque Centrale de Tunisie	1	0	0	0	-
1	Bank Al-Maghrib	1	1	0	0	2
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	0
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	0	0
2	Bank of Ghana	1	1	1	2	0
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	0	0	0
2	Central Bank of Nigeria	1	1	1	0	0
2	Bank of Sierra Leone	0	0	0	0	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	0	0	0
3	Banque Centrale du Congo	1	2	2	0	2
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	2	1	0	0	1
4	Bank of Mauritius	0	2	2	0	0
4	Banque Nationale du Rwanda	1	1	2	0	1
4	Bank of Uganda	1	0	1	0	0
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	1	0	0	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	0	0	0	0	1
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	2	0	0	0
5	Bank of Botswana	1	1	1	0	2
5	Central Bank of Lesotho	1	2	1	0	1
5	Banque Foiben'i Madagasikara	1	2	2	2	0
5	Reserve Bank of Malawi	1	0	1	0	1
5	Banco de Moçambique	0	2	0	0	0
5	Bank of Namibia	2	1	0	0	1
5	South African Reserve Bank	2	1	0	0	0
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	0	2	-	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	1	1	0	2

Répartition des banques centrales	Q. N°3.9	Q. N°3.10	Q. N°3.11	Q. N°3.12	Q. N°3.13
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	12	13	15	25	17
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	14	10	7	0	7
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	5	8	9	5	5
Non réponses	0	0	0	1	2
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	31	31	31	30	29

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.14	Q. N°3.15	Q. N°3.16	Q. N°3.17	Q. N°3.18*
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	1	2	1	2	13
1	Central Bank of Libya	2	1	1	2	14
1	Banque Centrale de Mauritanie	0	1	0	2	14
1	Central Bank of Sudan	2	2	1	1	15
1	Banque Centrale de Tunisie	2	1	1	2	13
1	Bank Al-Maghrib	2	2	1	2	14
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	2	1	1	2	15
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	1	0	0	11
2	Bank of Ghana	2	1	1	1	12
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	2	0	2	2	-
2	Central Bank of Nigeria	2	1	1	1	12
2	Bank of Sierra Leone	0	2	1	0	14
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1	1	1	2	12
3	Banque Centrale du Congo	1	2	1	1	12
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	1	0	13
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	1	0	12
4	Bank of Mauritius	2	2	2	2	13
4	Banque Nationale du Rwanda	2	1	1	1	14
4	Bank of Uganda	2	2	1	1	13
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	1	-	0	14
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	1	2	1	13
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	1	0	0	14
5	Bank of Botswana	2	1	2	2	13
5	Central Bank of Lesotho	2	1	1	1	14
5	Banky Foiben'i Madagasikara	2	1	1	2	13
5	Reserve Bank of Malawi	0	1	1	0	13
5	Banco de Moçambique	0	1	0	0	11
5	Bank of Namibia	-	1	1	2	14
5	South African Reserve Bank	1	1	1	1	12
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	1	2	0	13
5	Reserve Bank of Zimbabwe	2	0	1	0	13

Répartition des banques centrales	Q. N°3.14	Q. N°3.15	Q. N°3.16	Q. N°3.17	Priorités Q. N°3.18*
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	8	3	4	10	2
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	6	21	21	9	6
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	16	7	5	12	11
Non réponses	1	0	1	0	9
Total des répondants	31	31	31	31	2
Nombre de réponses à la question	30	31	30	31	

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.19*	Q. N°3.20*	Q. N°3.21*	Q. N°3.22*	Q. N°3.23*
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	13	13	11	12	13
1	Central Bank of Libya	15	15	15	15	15
1	Banque Centrale de Mauritanie	13	15	13	13	13
1	Central Bank of Sudan	14	14	13	11	14
1	Banque Centrale de Tunisie	12	13	14	13	12
1	Bank Al-Maghrib	12	11	12	11	11
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	14	12	12	13	14
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	11	11	12	14	11
2	Bank of Ghana	13	13	14	12	12
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	-	-	-	-	-
2	Central Bank of Nigeria	11	11	11	11	12
2	Bank of Sierra Leone	14	14	11	14	14
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	14	14	13	13	14
3	Banque Centrale du Congo	13	14	11	11	11
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	13	14	11	12	13
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	11	11	11	11	12
4	Bank of Mauritius	12	14	15	15	11
4	Banque Nationale du Rwanda	13	12	13	12	13
4	Bank of Uganda	13	12	12	12	14
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	13	12	12	-	14
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	12	13	11	11	13
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	14	13	11	13	12
5	Bank of Botswana	12	13	11	11	12
5	Central Bank of Lesotho	14	13	15	14	15
5	Banky Foiben'I Madagasikara	14	13	13	11	13
5	Reserve Bank of Malawi	13	13	11	11	13
5	Banco de Moçambique	11	13	14	11	15
5	Bank of Namibia	13	11	12	12	15
5	South African Reserve Bank	13	13	12	12	13
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	13	12	14	14	15
5	Reserve Bank of Zimbabwe	13	13	12	11	13

Répartition des banques centrales	Priorités Q. N°3.19*	Priorités Q. N°3.20*	Priorités Q. N°3.21*	Priorités Q. N°3.22*	Priorités Q. N°3.23*
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	4	5	10	11	4
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	5	5	8	7	6
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	13	12	5	5	9
Non réponses	7	6	4	4	6
Total des répondants	1	2	3	2	5

Nombre de réponses à la question

Pour les réponses aux questions Q.318 à Q.324, il s'agit des codes attribués aux niveaux de priorité (de 11 à 15). Les colonnes grisées indiquent le nombre de banques concernées par chaque niveau de priorité.

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.24*	Q. N°3.25	Q. N°3.26	Q. N°3.27	Q. N°3.28
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	13	1	2	1	0
1	Central Bank of Libya	13	2	0	2	0
1	Banque Centrale de Mauritanie	15	1	1	1	0
1	Central Bank of Sudan	14	1	0	1	0
1	Banque Centrale de Tunisie	13	1	1	1	-
1	Bank Al-Maghrib	13	1	1	1	0
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	14	1	0	1	0
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	14	0	0	1	0
2	Bank of Ghana	12	1	0	1	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	-	0	0	0	0
2	Central Bank of Nigeria	11	1	0	1	0
2	Bank of Sierra Leone	14	0	0	0	0
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	14	1	0	1	0
3	Banque Centrale du Congo	11	1	1	1	0
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	11	1	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	13	1	0	1	0
4	Bank of Mauritius	11	1	2	2	2
4	Banque Nationale du Rwanda	14	1	2	1	2
4	Bank of Uganda	12	1	1	0	0
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	14	1	0	1	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	12	1	0	1	0
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	14	0	0	0	0
5	Bank of Botswana	12	2	1	0	0
5	Central Bank of Lesotho	15	1	0	0	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	13	1	2	1	0
5	Reserve Bank of Malawi	12	1	0	0	0
5	Banco de Moçambique	14	0	0	0	0
5	Bank of Namibia	11	1	1	1	0
5	South African Reserve Bank	13	1	2	1	2
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	12	2	1	0	0
5	Reserve Bank of Zimbabwe	11	0	0	0	0

Priorités

Répartition des banques centrales	Q. N°3.24*	Q. N°3.25	Q. N°3.26	Q. N°3.27	Q. N°3.28
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	6	6	18	11	26
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	6	22	8	18	1
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	7	3	5	2	3
Non réponses	9	0	0	0	1
Total des répondants	2	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question		31	31	31	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.29	Q. N°3.30	Q. N°3.31	Q. N°3.32	Q. N°3.33
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	1	1	2	2	1
1	Central Bank of Libya	1	1	0	2	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	1	1	1	1	1
1	Central Bank of Sudan	1	3	2	0	2
1	Banque Centrale de Tunisie	1	-	-	-	-
1	Bank Al-Maghrib	1	0	1	0	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	1	0	1	0	1
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	1	0	0	0	1
2	Bank of Ghana	1	2	2	0	1
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	0	2	1
2	Central Bank of Nigeria	1	2	2	0	1
2	Bank of Sierra Leone	-	0	0	0	1
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	1	0	0	0	1
3	Banque Centrale du Congo	1	0	1	2	1
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	1	0	0	2	1
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	2	2	0	1
4	Bank of Mauritius	1	2	0	0	1
4	Banque Nationale du Rwanda	1	2	2	0	1
4	Bank of Uganda	0	0	0	0	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	1	1	0	0	1
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	1	1	0	0	1
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	1	0	0	0	1
5	Bank of Botswana	1	2	2	0	2
5	Central Bank of Lesotho	1	2	0	0	1
5	Banky Foiben'i Madagasikara	1	0	1	1	1
5	Reserve Bank of Malawi	0	1	0	0	1
5	Banco de Moçambique	0	0	0	0	1
5	Bank of Namibia	0	0	0	0	2
5	South African Reserve Bank	0	2	1	1	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	1	0	0	0	1
5	Reserve Bank of Zimbabwe	1	0	0	0	1

Répartition des banques centrales	Q. N°3.29	Q. N°3.30	Q. N°3.31	Q. N°3.32	Q. N°3.33
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	6	15	17	22	0
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	24	6	6	3	27
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	0	9	7	5	3
Non réponses	1	1	1	1	1
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	30	30	30	30	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.34	Q. N°3.35	Q. N°3.36	Q. N°3.37	Q. N°3.38
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	2	2	1	1	1
1	Central Bank of Libya	2	0	2	0	1
1	Banque Centrale de Mauritanie	2	0	1	1	1
1	Central Bank of Sudan	2	0	2	2	2
1	Banque Centrale de Tunisie	-	0	-	1	1
1	Bank Al-Maghrib	1	1	1	1	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	2	0	1	1	1
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	1	1
2	Bank of Ghana	2	0	2	1	0
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	0	1	1
2	Central Bank of Nigeria	2	2	2	1	1
2	Bank of Sierra Leone	1	0	0	0	-
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	0	0	2	2	0
3	Banque Centrale du Congo	0	0	1	1	0
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	0	0	0	0	1
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	0	0	1	1	0
4	Bank of Mauritius	0	0	0	1	0
4	Banque Nationale du Rwanda	2	2	2	1	1
4	Bank of Uganda	0	0	0	2	1
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0	1	1	1
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	1	0	0	1	1
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	0	0	0	1	1
5	Bank of Botswana	2	1	1	1	2
5	Central Bank of Lesotho	0	0	0	1	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	1	0	0	1	0
5	Reserve Bank of Malawi	0	0	0	1	1
5	Banco de Moçambique	0	0	0	1	1
5	Bank of Namibia	0	2	0	1	1
5	South African Reserve Bank	1	2	2	2	1
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	0	0	0	-	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	0	0	1	1

Répartition des banques centrales	Q. N°3.34	Q. N°3.35	Q. N°3.36	Q. N°3.37	Q. N°3.38
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	16	24	15	3	7
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	5	2	8	23	20
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	9	5	7	4	2
Non réponses	1	0	1	1	2
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	30	31	30	30	29

**ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E
1)**

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.39	Q. N°3.40	Q. N°3.41	Q. N°3.42	Q. N°3.43
1	Banque d'Algérie					
1	Central Bank of Egypt	1	2	2	2	0
1	Central Bank of Libya	0	0	2	2	2
1	Banque Centrale de Mauritanie	-	1	0	0	0
1	Central Bank of Sudan	2	2	-	-	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-	-	0	0	0
1	Bank Al-Maghrib	1	-	1	1	2
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	-	1	0	0	0
2	Banco de Cabo Verde					
2	Central Bank of The Gambia	0	0	0	0	0
2	Bank of Ghana	1	2	1	2	0
2	Banque Centrale de la République de Guinée					
2	Central Bank of Liberia	0	0	2	0	0
2	Central Bank of Nigeria	1	2	1	2	0
2	Bank of Sierra Leone	-	0	0	0	0
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	-	1	2	0	0
3	Banque Centrale du Congo	0	1	0	0	0
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	2	0	0	0	0
4	Banque de la République du Burundi					
4	Banque Centrale des Comores					
4	Central Bank of Kenya	1	1	2	0	0
4	Bank of Mauritius	1	0	2	0	2
4	Banque Nationale du Rwanda	-	2	2	0	0
4	Bank of Uganda	2	0	0	0	0
4	Bank of Tanzania					
4	Banque Centrale de Djibouti	-	2	0	0	0
4	National Bank of Ethiopia					
4	Central Bank of Seychelles	2	0	0	0	0
4	Central Bank of Somalia					
5	Banco Nacional de Angola	-	0	0	0	0
5	Bank of Botswana	2	1	0	0	0
5	Central Bank of Lesotho	-	0	1	2	0
5	Banky Foiben'i Madagasikara	2	1	2	0	2
5	Reserve Bank of Malawi	-	0	2	0	2
5	Banco de Moçambique	-	0	0	0	0
5	Bank of Namibia	-	0	2	2	2
5	South African Reserve Bank	-	2	1	2	2
5	Central Bank of Eswatini					
5	Bank of Zambia	-	-	0	0	0
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-	1	2	0	0

Répartition des banques centrales	Q. N°3.39	Q. N°3.40	Q. N°3.41	Q. N°3.42	Q. N°3.43
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	4	13	14	22	23
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	6	8	5	1	0
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	6	7	11	7	7
Non réponses	15	3	1	1	1
Total des répondants	31	31	31	31	31
Nombre de réponses à la question	16	28	30	30	30

ANNEXE 2 : REPONSES DES BANQUES CENTRALES (CODES E 1)

Sous-région	Banque Centrale	Q. N°3.44	Q. N°3.45
1	Banque d'Algérie		
1	Central Bank of Egypt	1	2
1	Central Bank of Libya	2	2
1	Banque Centrale de Mauritanie	2	2
1	Central Bank of Sudan	-	1
1	Banque Centrale de Tunisie	1	1
1	Bank Al-Maghrib	2	1
2	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	1	1
2	Banco de Cabo Verde		
2	Central Bank of The Gambia	0	0
2	Bank of Ghana	2	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée		
2	Central Bank of Liberia	2	0
2	Central Bank of Nigeria	1	1
2	Bank of Sierra Leone	0	0
3	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	2	2
3	Banque Centrale du Congo	1	2
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	1	0
4	Banque de la République du Burundi		
4	Banque Centrale des Comores		
4	Central Bank of Kenya	1	2
4	Bank of Mauritius	2	2
4	Banque Nationale du Rwanda	1	1
4	Bank of Uganda	1	2
4	Bank of Tanzania		
4	Banque Centrale de Djibouti	0	0
4	National Bank of Ethiopia		
4	Central Bank of Seychelles	1	2
4	Central Bank of Somalia		
5	Banco Nacional de Angola	1	1
5	Bank of Botswana	2	1
5	Central Bank of Lesotho	1	1
5	Banky Foiben'I Madagasikara	1	0
5	Reserve Bank of Malawi	1	-
5	Banco de Moçambique	0	0
5	Bank of Namibia	2	2
5	South African Reserve Bank	2	1
5	Central Bank of Eswatini		
5	Bank of Zambia	0	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	0	1

Répartition des banques centrales	Q. N°3.44	Q. N°3.45
Nombre de BC ayant répondu « NON » à la question	6	7
Nombre de BC ayant répondu « OUI » à la question	14	11
Nombre de BC ayant répondu « EN COURS » ou « EN ETUDE »	10	10
Non réponses	1	3
Total des répondants	31	31
Nombre de réponses à la question	30	28

ANNEXE 3 : COMMENTAIRES DES BANQUES CENTRALES		Question N°1.1 : Votre Banque Centrale a-t-elle élaboré une définition formelle des «FinTech», de l'«innovation» ou de termes apparentés? Si oui, merci de bien vouloir préciser la définition dans l'espace prévu à cet effet.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	La CBE a choisi d'utiliser la définition de FinTech donnée par le Conseil de la stabilité financière comme étant «l'innovation financière fondée sur la technologie, susceptible de donner lieu à de nouveaux modèles économiques, applications, processus ou produits ayant un effet significatif sur les marchés financiers et les Etablissements financiers et sur la fourniture de services financiers». Cette définition large est jugée pertinente par le Comité de supervision bancaire de Bâle, notamment à la lumière de la rapidité actuelle du développement des FinTech.
1	Central Bank of Libya	Utilisation de la technologie pour fournir des services financiers électroniques fiables et efficaces
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas de définition officielle publiée. Mais notre compréhension « Fintech » est la suivante : ce sont tous les fournisseurs de services financiers innovants utilisant les technologies de l'information et de la communication. « innovation » : nouvelle idée ou création qui apporte de l'amélioration ou de la qualité.
1	Central Bank of Sudan	Il sera inclus dans la loi proposée sur les systèmes de paiement
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Nous nous basons sur la définition donnée par la FSB (Financial Stability Board) laquelle définit les Fintechs comme : « innovation financière technologiquement outillée qui pourrait résulter en de nouveaux modèles économiques, applications, processus, ou produits avec un effet matériel sur les marchés financiers et les établissements, et la prestation des services financiers ».
2	BCEAO	Il n'existe pas de définition formelle du terme consacré par un texte réglementaire de la BCEAO. Toutefois, il existe une définition opérationnelle utilisée dans les activités de la Banque Centrale, qui est la suivante : l'utilisation des nouvelles technologies pour repenser les services financiers.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	a) La Banque du Ghana (BOG) a modifié et consolidé la loi de 2003 sur les systèmes de paiement (loi 662) et les directives concernant les émetteurs de monnaie électronique dans le projet de loi de 2018 sur les systèmes et services de paiement. Le Parlement a été saisi dans ce sens. b) Dans le projet de loi, les activités permises des PSP ont été élargies pour inclure les innovations émergentes et les services financiers fournis par les entreprises de technologie financière c) Les entreprises de technologie financière sont des institutions qui regroupent, traitent et associent des transactions financières en vue d'accroître leur accès au financement
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	Bien que les «technologies financières» et «l'innovation» ne fussent pas définies formellement, les technologies financières sont généralement considérées comme des innovations financières. L'accent est mis sur les FinTech participant à l'écosystème de paiement nigérian.
2	Bank of Sierra Leone	Le cadre du programme réglementaire Sandbox de la Banque de Sierra Leone définit la technologie financière comme suit : toute entreprise qui vise à fournir des services financiers en utilisant des logiciels et des technologies modernes
3	BEAC	Par Décision N° 082/GR/2018 du 30 octobre 2018, un groupe de travail a été mis en place pour mener une réflexion sur les Fintech, les crypto-monnaies et la technologie blockchain
3	Banque Centrale du Congo	La BCC est assistée par la firme FsdAfrica en vue de promouvoir les FINTECH en RD Congo. Toutefois, des actions de renforcement des capacités sont requises pour mieux cerner les contours d'un cadre réglementaire propice à l'innovation.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	A la CBK, il n'existe pas de définitions officielles de 'Fintech', 'innovation' ou d'éléments connexes. Cependant, dans la pratique, nous adoptons la définition proposée par le Financial Stability Board, qui est également utilisée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en tant qu'innovation financière fondée sur la technologie qui pourrait donner lieu à de nouveaux modèles commerciaux, applications, processus ou produits, ayant un effet significatif sur les marchés et les institutions financières et sur la fourniture de services financiers ».
4	Bank of Mauritius	La Banque de Maurice n'a pas mis au point de définition formelle de «technologie financière», «innovation» ou termes apparentés. La Banque de Maurice a mis en place un comité chargé d'examiner les questions relatives aux technologies financières et autres technologies innovantes.
4	Banque Nationale du Rwanda	Il n'y a pas de définitions spécifiques de ces concepts. Toutefois, le règlement n° 05/2018 du 27/03/2018 régissant les prestataires de services de paiement définit ce qui est un produit innovant dans le cadre du dispositif de sandbox comme suit : Article 27: Nouveaux produits ou services innovants Si une personne a l'intention de fournir un produit ou un service innovant parmi les services de paiement alors que cela ne correspond pas clairement à l'un des services ou produits actuellement réglementés, ou représente un produit hybride, elle peut demander un bac à sable à la Banque centrale.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Si une définition doit être élaborée par la Banque centrale, elle devra être conforme à la définition internationale.
5	Central Bank of Lesotho	L'innovation a été formellement définie comme suit:
5	Banky Folben'i Madagascara	<p>Selon la Loi n° 2017-026 du 8 février 2018 sur la microfinance services financiers numériques (article 3): « tous services de microfinance fournis par les institutions de microfinance ou leurs agents de distribution par le biais des canaux de distribution numériques »</p> <p>Selon la Loi n° 2016-056 du 2 février 2017 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique (établissements de monnaie électronique) monnaie électronique (article 3) : « (...) valeur monétaire, en substitut de la monnaie fiduciaire stockée sur un support de monnaie électronique tel que défini à l'article 6 de la présente loi. Elle est émise par un établissement de monnaie électronique, contre la remise de numéraires par les utilisateurs aux fins de réaliser les opérations visées à l'article 8 de la présente loi. La monnaie électronique est acceptée comme un moyen de paiement par une personne physique ou morale autre que l'établissement émetteur. La monnaie électronique représente une créance sur l'établissement émetteur. Elle a un pouvoir libératoire et une unité de monnaie électronique équivaut à un Ariary. » établissement de monnaie électronique (article 11) : « Est défini comme établissement de monnaie électronique toute personne morale agréée par la CSBF pour effectuer les opérations de monnaie électronique (...) »</p>
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-

5	South African Reserve Bank	La SARB n'a pas formellement élaboré de définition de la fintech, mais s'aligne sur la définition de la fintech donnée par le Financial Stability Board, selon laquelle la fintech est une « innovation financière fondée sur la technologie qui produit un effet important sur les marchés et les institutions financières et sur la fourniture de services financiers ».
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque est en train de mettre au point un cadre Fintech qui englobera notamment les définitions, le cadre législatif et l'approche réglementaire
	Sous-région	Question N°1.2 : Votre Banque Centrale a-t-elle une unité de FinTech ou une structure similaire qui est principalement dédiée aux FinTech ou à l'innovation? Si oui, indiquez son mandat et ses domaines d'intervention dans l'espace réservé aux commentaires.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Actuellement, la CBE élabore (en coopération avec le consultant international FinTech) sa propre stratégie FinTech, dans laquelle la structure organisationnelle FinTech et ses mandats correspondent aux exigences de base. Et pour le moment, un groupe hybride du secteur des systèmes de paiement et de la technologie d'entreprise se concentre sur le secteur des technologies financières et des innovations.
1	Central Bank of Libya	Département des paiements et des règlements Son mandat principal est la supervision et la promotion des paiements électroniques
1	Banque Centrale de Mauritanie	La Banque Centrale a pris l'orientation de soutenir le développement des Fintech : un conseiller chargé des Fintech a été nommé au niveau du cabinet du Gouverneur, assisté par un groupe de travail, pour assurer la veille et le suivi de l'évolution des innovations financières, collaborer avec les autres parties prenantes de l'écosystème national et les organismes régionaux et internationaux, préparer le cadre de réglementation et de supervision avec les départements concernés au sein de la Banque.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-Structure chez la BCT dédiée aux Fintech : Comité Fintech rattaché directement au Gouverneur avec un Coordinateur, un adjoint au coordinateur et des correspondants métiers des Départements de la Banque. -Objectifs du Comité Fintech : Externes : Nouer des relations de collaboration étroite avec l'Ecosystème des Fintech pour la digitalisation des services financiers, apporter éventuellement des ajustements du cadre réglementaire en vigueur et favoriser l'inclusion financière. Internes : Digitaliser les services de la BCT -Projets en cours : Mise en place d'un Lab et lancement d'une Sandbox.
1	Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib a lancé en 2018 une mission d'assistance auprès de la Banque Mondiale pour la mise en place d'une approche d'accompagnement et de régulation des Fintechs. L'objectif de cette mission d'assistance étant l'évaluation des initiatives de réglementation récemment adoptées par les banques centrales pour soutenir les FinTechs. Par ailleurs, Bank Al-Maghrib se fait accompagner par un cabinet pour définir sa future stratégie digitale qui déterminera, entre autres, ses orientations en la matière.
2	BCEAO	Toutefois, les Directions de la Stabilité Financière (DSF) et de l'Inclusion Financière (DIF) sont amenées à traiter régulièrement des problématiques liées aux Fintech. En effet, la DSF compte parmi ses attributions la réglementation des activités et institutions financières non bancaires (article 35 de la décision n°006-01-2018 du Gouverneur). Quant à la DIF, elle dispose d'un service dédié au développement des services financiers digitaux (article 34 de la décision n°006-01-2018 du Gouverneur).
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	Actuellement, les activités Fintech et l'innovation sont supervisées par le département des systèmes de paiement de BoG.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque centrale du Nigéria a créé le 1er novembre 2018 un département appelé «Département de gestion du système de paiement», chargé de la délivrance des licences, de la réglementation, de la supervision et du suivi des prestataires de services de paiement et des FinTech au Nigéria.
2	Bank of Sierra Leone	Il existe un secrétariat sur l'inclusion financière au sein du bureau du gouverneur. Il existe également une équipe Sandbox et un comité Sandbox, dont les membres proviennent de différents départements.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK ne dispose pas d'une unité Fintech. Cependant, il existe une équipe interministérielle dénommée «FIIT» (équipe d'innovation et d'inclusion financières) qui se concentre sur les innovations de la Fintech et du secteur bancaire. FIIT est composé de membres du personnel issus de différents départements, qui ont pour objectif d'examiner les technologies émergentes et de contribuer aux décisions politiques relatives aux innovations. L'équipe s'acquitte de cette tâche dans le cadre de ses autres fonctions au sein de ses départements respectifs.
4	Bank of Mauritius	La Banque a mis en place un groupe de travail sur la Fintech et la Blockchain pour se concentrer sur l'innovation dans le secteur bancaire.
4	Banque Nationale du Rwanda	Il n'existe pas d'Unité spécifique en charge de FinTech. Les produits Fintech sont analysés dans différents départements en fonction de la nature du produit (assurance, prêt, paiement, etc.).
4	Bank of Uganda	UNE DIVISION D'INCLUSION FINANCIÈRE AU SEIN DU DEPARTEMENT DES SYSTÈME DE PAIEMENT NATIONAL SUIT LES INNOVATIONS FINANCIÈRES
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La division Inclusion financière et conduite du marché, entre autres responsabilités, dirige le processus de conception et de mise en œuvre d'une stratégie Fintech pour le pays. La mise en place de structures dédiées similaires sera donc considérée dans le cadre de l'exercice de diagnostic qui sera effectué sur les Fintech.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La banque ne dispose pas d'une unité Fintech ou d'une structure similaire. Toutefois, au sein du département Système de paiement (DSP), il existe un volet responsable du développement du système de paiement qui analyse les problèmes de développement incluant les Fintech.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-

5	Bank of Namibia	La Banque dispose d'un groupe de travail sur les innovations numériques qui est chargé de rechercher et de formuler des recommandations concernant les innovations financières numériques (DIWG). Le DIWG a un mandat ou une référence spécifique et se compose de divers représentants de département à la Banque. Chaque année, la Banque approuve le domaine d'activité clé. Pour 2019, l'accent est mis sur l'informatique en nuage (DLT) et le cloud computing, ainsi que sur la cybersécurité.
5	South African Reserve Bank	La SARB a mis en place un programme de technologie financière en août 2017 avec trois membres du personnel exerçant à temps plein, l'objectif étant de prendre en compte les impacts de la technologie financière sur la politique et la réglementation. Le programme s'articule autour de trois axes. Le premier concerne les implications politiques et réglementaires de la technologie financière. L'équipe est actuellement en train de reconsidérer la position de la SARB en 2014 sur les crypto-actifs. Le deuxième domaine d'intervention consiste à collecter des données sur les opérations relevant des technologies financières en Afrique du Sud (SA) afin d'éclairer les positions stratégiques et réglementaires et l'équipe s'engage actuellement dans des échanges de crypto-actifs en Afrique du Sud. Le troisième domaine d'intervention concerne la facilitation de l'innovation et la collaboration entre les trois initiatives faisant partie de ce domaine d'intervention en 2018, à savoir le projet Khokha, où la SARB a testé l'utilisation de la technologie du grand livre réparti (DLT) pour les paiements interbancaires; elle examine la pertinence des facilitateurs de l'innovation collectif et pôle d'innovation, bac à sable réglementaire et accélérateur d'innovation) pour la SARB. Ce programme a participé au premier atelier sur les opérations financières innovantes avec le Groupe de travail intergouvernemental sur la fintech (GIFT). Le GTCI est un organe de corégulation qui comprend la Trésorerie nationale (NT), l'autorité de surveillance du marché, l'autorité de surveillance du secteur financier (FSCA), le Centre de renseignement financier (FIC) et la SARB
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	La Banque est en train de créer une unité de technologie financière au sein de la Division des systèmes de paiement. Cela étant dit, la Banque a mis en place un groupe de travail interne sur la technologie financière afin de commencer la coordination des problèmes liés à la technologie financière au sein de la Banque.
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La banque centrale n'a pas d'unité Fintech, mais un groupe de travail interministériel sur la Fintech qui a été mis en place pour étudier les technologies émergentes, leur applicabilité, formuler des recommandations et formuler des recommandations sur une stratégie Fintech.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.3 : Votre Banque Centrale a-t-elle élaboré une réponse stratégique officielle, par exemple une déclaration de politique générale ou une position de principe sur le développement de l'innovation dans le domaine des FinTech? Si tel est le cas, quelle est la position de la Banque Centrale, par exemple favorable, neutre ou restrictive?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Le principal défi de CBE est de protéger la sécurité et la solidité du système financier tout en favorisant la diffusion d'innovations utiles dans le secteur des technologies financières. Et actuellement, CBE travaille sur la prise de position des résultats de la stratégie fintech
1	Central Bank of Libya	CBL est favorable
1	Banque Centrale de Mauritanie	La Banque Centrale a pris une position favorable pour le développement de l'innovation financière tout en veillant à la stabilité financière et la protection des consommateurs, même si cela n'a pas encore été matérialisé par un écrit officiel sous forme d'instruction ou de directive, mais c'est quelque chose qui devra se faire prochainement. Cette position favorable a été rendu publique par une déclaration faite par le gouverneur dans un dîner-débat auquel ont été invités les représentants des acteurs de l'écosystème concernés (banques , opérateurs telecom, universités, entrepreneurs..etc).
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	La BCT s'est fixée une position de principe favorable sur le développement de l'innovation dans le domaine des FinTech à travers la création du Comité Fintech pour interagir avec l'Ecosystème des Fintech et la publication d'une circulaire ayant trait à l'encouragement des entreprises ayant le label de start-up ; lequel label est octroyé suite à la conformité à des critères dont l'innovation technologique.
1	Bank Al-Maghrib	Elaboration en cours de la stratégie digitale de la Banque censée couvrir ses interactions avec l'écosystème, y compris les FinTechs.
2	BCEAO	Toutefois, la problématique est abordée dans des documents officiels tels que la Stratégie Régionale de l'Inclusion Financière qui traite de : la création d'un environnement propice à l'exploitation des nouvelles technologies notamment les services financiers via la téléphonie mobile ; la promotion des innovations financières favorables à l'inclusion financière des populations exclues.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a modifié et consolidé la loi de 2003 sur les systèmes de paiement (loi 662) et les directives concernant les émetteurs de monnaie électronique dans le projet de loi de 2018 sur les systèmes et services de paiement, sur lesquels le Parlement est saisi. Les directives concernant les émetteurs de monnaie électronique (EMI) (2015) et la stratégie des systèmes de paiement (en cours de révision) soutiennent les innovations FinTech visant à réglementer les technologies financières. La stratégie de la Banque en matière de systèmes de paiement a également adopté les principes sur les FinTech de Bali du FMI.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	En 2007, la Banque centrale du Nigéria (CBN) a publié un système de paiement Vision 2020 (réédité en 2013) soulignant les possibilités d'innovation dans le système de paiement. Ainsi, la position du CBN est favorable à l'innovation.
2	Bank of Sierra Leone	Il y a la stratégie nationale d'inclusion financière (2017 - 2020) qui inclut les services financiers numériques dans l'un de ses domaines thématiques. Il existe également les directives du BSL Regulatory Sandbox Guidelines publiées sur le site Web de la Banque de Sierra Leone.
3	BEAC	Même si une réponse stratégique officielle n'a pas encore été élaborée, les bénéfices et les opportunités des innovations financières sont indéniablement reconnus. La BEAC ne peut que s'inscrire dans la dynamique pour mettre en place les politiques appropriées qui favoriseraient l'éclosion des innovations financières adaptées à la sous-région.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque Centrale a soutenu les innovations dans le secteur financier en créant un environnement réglementaire favorable et en soutenant des partenariats efficaces avec les innovateurs.

4	Bank of Mauritius	<p>La Banque de Maurice n'a publié aucun énoncé de politique ni exposé de position sur le sujet.</p> <p>La Banque de Maurice est toutefois très favorable à l'innovation dans le domaine des technologies financières.</p> <p>En fait, en janvier 2018, le gouverneur de la Banque de Maurice faisait partie du comité de réglementation des services financiers axé sur les technologies financières et l'innovation, qui visait notamment à :</p> <p>i) évaluer la réglementation en vigueur à Maurice en ce qui concerne la réglementation des services financiers axée sur l'innovation et la fintech et formuler des recommandations sur la nécessité d'introduire de nouveaux ensembles de réglementations pour la fintech et l'innovation;</p> <p>(ii) identifier les domaines prioritaires au sein de l'espace réglementaire des activités Fintech; et</p> <p>(iii) donner des conseils sur la rédaction de règlements et de directives par segment d'activités et sur la manière dont Maurice doit s'adapter pour le bien de son secteur financier.</p> <p>À la lumière du rapport du Comité de réglementation, un comité national de réglementation des licences de bacs à sable (RSL) a été créé, composé de représentants de la Banque de Maurice, de la Commission des services financiers, du Conseil du développement économique et de la Cellule de renseignement financier concernant la question de l'octroi de licences Sandbox pour les activités Fintech et fournir des orientations aux parties prenantes sur le fonctionnement du cadre RSL.</p> <p>Ces directives couvriront l'investissement et le développement des technologies de chaînes de blocs et des cryptomonnaies en tant qu'actifs numériques.</p>
4	Banque Nationale du Rwanda	Malgré l'absence de politique officielle, la BNR a beaucoup soutenu le développement de l'innovation dans les technologies financières via un cadre réglementaire pour les services de paiement et un cadre réglementaire assoupli pour les institutions financières n'ayant pas recours aux dépôts. Cependant, un cadre stratégique complet pour les technologies financières est en cours d'élaboration.
4	Bank of Uganda	UN CABINET EN 2017 A APPROUVÉ LA POLITIQUE NATIONALE RELATIVE AUX SYSTÈMES DE PAIEMENT INCLUANT FINTECH INNOVATION. Ultérieurement, un projet de loi sur les systèmes de paiement nationaux, 2018, est en cours de finalisation et comprend les innovations FINTECH.
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Le CBS soutient le développement de l'innovation Fintech aux Seychelles. Cependant, la stratégie nationale en matière de technologie financière, qui sera élaborée avec l'assistance de la Banque mondiale, servira de réponse politique officielle au développement de la technologie financière aux Seychelles.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Bien qu'aucun énoncé de politique officiel n'ait été élaboré, la Banque centrale soutient fortement l'innovation Fintech.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	Existence d'une stratégie nationale de l'inclusion financière encourageant les Institutions Financières à concevoir de produits innovants, à développer les services de mobile money.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	La Banco de Moçambique soutient les innovations
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Aucune réponse politique officielle n'a encore été élaborée, mais la SARB est favorable à une innovation responsable qui pourrait aboutir à un système financier plus sûr et plus inclusif visant à mieux servir les citoyens de l'Afrique du Sud.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	La Banque a reconnu le rôle des Fintech dans le développement économique en incluant dans sa vision et sa stratégie nationales sur les systèmes de paiement 2018-2022. La Banque a adopté une position de soutien vis-à-vis des technologies financières, tout en étant consciente des risques inhérents aux technologies financières et de la nécessité de les gérer correctement.
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le groupe de travail sur la technologie financière a élaboré un document de synthèse qui est actuellement examiné par la direction générale de la Banque.
	Sous-région	Banque Centrale
		Question N°1.4 : Votre banque centrale a-t-elle mis à jour des cadres réglementaires existants ou mis au point de nouveaux cadres à la suite d'une innovation en matière de FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	CBE travaille actuellement sur de nouvelles règles EKYC pour faciliter le processus de sensibilisation des consommateurs
1	Central Bank of Libya	CBL a publié un certain nombre de circulaires pour réglementer les paiements électroniques
1	Banque Centrale de Mauritanie	Une nouvelle loi bancaire a été promulguée depuis quelques mois, avec une partie dédiée au système national de paiement, notamment la monnaie électronique et les établissements de paiements, et cela devrait favoriser l'émergence de nouveaux acteurs fournisseurs de services financiers innovants.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Publication d'une circulaire régissant les modalités pratiques de fonctionnement des établissements de paiement (31/12/2019). Publication d'une circulaire sur les comptes en devises pouvant être ouverts par les Start-up (30/01/2019).
1	Bank Al-Maghrib	La nouvelle loi bancaire n°103-12 encadre les FinTechs spécialisées dans le domaine des paiements. Ladite loi a introduit le concept d'établissement de paiement. Le statut d'établissement de paiement est entré en vigueur en juin 2016 et ce, après la publication des circulaires relatives aux modalités d'exercice desdits établissements et des services de paiement. En 2018, plus d'une dizaine d'établissements de paiement ont été agréés dont l'opérationnalisation est prévue vers fin 2018. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre réglementaire à la suite d'une innovation en matière de Fintech rentre dans le cadre des réflexions de préparation du prochain plan stratégique de Bank AL-Maghrib (2019-2023).
2	BCEAO	Les lois portant réglementation bancaire et des SFD sont actuellement en cours de révision et prévoient de prendre en compte les innovations basées sur la technologie.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Réglementation des services d'argent mobile
2	Bank of Ghana	a) Il existe un projet de loi sur les systèmes et les services de paiement soumis au Parlement, qui reconnaît l'innovation et l'émergence de la technologie financière b) La stratégie des systèmes de paiement (en cours de révision) prend en compte les innovations FinTech
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	La Banque centrale du Libéria a élaboré un règlement concernant les licences et opérations des services de paiements électroniques et a aligné un projet de directives sur les canaux de paiements électroniques.
2	Central Bank of Nigeria	Par exemple, les lignes directrices sur les licences et la réglementation des banques de services de paiement, les lignes directrices sur le fonctionnement des canaux de paiement électronique, le cadre réglementaire pour les services monétaires, etc.

2	Bank of Sierra Leone	La Banque examine actuellement la loi de 2011 sur les «autres services financiers». Des directives relatives à la monnaie électronique et des directives relatives aux services bancaires aux agents sont en cours d'élaboration, avec l'aide du Bureau de l'assistance technique (OTA) du Trésor américain. Les directives du bac à sable réglementaire BSL sont également en cours de révision
3	BEAC	Les textes existants fixent les obligations aux établissements de crédit et de micro finance en matière de sécurité de leurs systèmes d'information ainsi que les conditions d'agrément, d'exercice et de contrôle de l'activité des établissements émetteurs de monnaie électronique. Une refonte du cadre légal, réglementaire et de supervision est en cours d'étude.
3	Banque Centrale du Congo	La BCC avait édictée, en 2011, l'instruction n° 24 relative à l'émission de Monnaie Electronique et aux Etablissements de Monnaie électronique. Aussi, la Loi n° 18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes de paiement et de règlement-titres traite les innovations financières. Toutefois, il est envisagé d'étoffer le cadre réglementaire existant pour une couverture de différents types des Fintech.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	Oui, la loi et les réglementations nationales relatives aux systèmes de paiement ont été largement enrichies et développées à la suite du développement de technologies financières dans les services financiers mobiles. CBK a publié une note d'orientation sur la cybersécurité en 2017, en réponse à l'exposition accrue aux cyber-risques résultant de l'utilisation des innovations et des produits FinTech par les banques.
4	Bank of Mauritius	En partie oui. Une ligne directrice sur les systèmes bancaires et de paiement mobiles a été publiée en mai 2015. En outre, la ligne directrice sur la sous-traitance par les institutions financières a été révisée pour la dernière fois en mars 2018 et comprend désormais une section sur les services en nuage. Les autres directives en cours de préparation / révision comprennent les directives sur la sous-traitance, les services en nuage et la gestion des risques liés aux technologies de l'information.
4	Banque Nationale du Rwanda	Le règlement régissant les prestataires de services de paiement a été modifié afin d'inclure le bac à sable pour les produits innovants. Un nouveau règlement régissant les institutions financières sans dépôt a été mis en place.
4	Bank of Uganda	PROJET DE LOI SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE PAIEMENT DE 2018 FINALISÉ
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	La SCS élabore actuellement une stratégie nationale en matière de technologie financière en consultation avec les intervenants concernés. Sous réserve des résultats et des recommandations de la stratégie finalisée, des lois pertinentes seront élaborées et des cadres mis en place, le cas échéant.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale n'a pas de réglementation particulière concernant l'innovation Fintech. Cependant, tout ce qui a trait à ce sujet relève de la réglementation Avis n° 07/17 sur la fourniture de services de paiement
5	Bank of Botswana	Le Règlement sur les services de paiement électronique (EPSR) a été formulé pour permettre aux Fintech d'entrer dans l'espace des paiements et de permettre à la Banque centrale de surveiller leurs opérations par le biais de la fonction de surveillance. Cependant, le règlement n'a pas été mis en œuvre, mais il est à un stade avancé.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben! Madagascara	2016 : Elaboration de la loi pour encadrer le mobile money (loi sur la monnaie électronique) 2017 : Révision de la loi sur la microfinance pour intégrer la notion de services financiers numériques 2018 : Projet de révision de la loi bancaire en cours
5	Reserve Bank of Malawi	La réglementation sur la monnaie électronique a été élaborée et envoyée au gouvernement pour publication au Journal officiel.
5	Banco de Moçambique	Les mises à jour et les nouveaux cadres réglementaires sont en cours d'approbation par le Cabinet des ministres et le conseil d'administration.
5	Bank of Namibia	Déroghations à certaines clauses de la loi sur les paiements pour autoriser des prestataires autres que ceux stipulés dans la loi. Cela est dû au fait que plus de fournisseurs de paiements basés sur des applications et autres fournisseurs de paiements non conventionnels font de l'intermédiation de paiement. En outre, des réflexions sont en cours pour mieux réglementer les services de paiement basés sur les applications qui effectuent l'intermédiation de paiement. L'approche de la Banque pour élaborer ce cadre consiste à collaborer avec les prestataires de services de paiement pour mieux comprendre l'innovation et le risque potentiel que cela représente pour le système national de paiement. Dès lors qu'une bonne compréhension est acquise, des recherches appropriées sont conduites, avec l'outil réglementaire requis.
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous également à la section du questionnaire relative aux actifs cryptographiques, mais la SARB a publié un exposé de position sur les «monnaies virtuelles» en 2014 et est actuellement occupée à reconsidérer cette position avec les autres autorités de réglementation sud-africaines, en tenant compte d'initiatives similaires en Afrique et à l'étranger. La SARB a également lancé une initiative visant à créer un pôle d'innovation, qui devrait inclure une unité d'orientation réglementaire et un bac à sable réglementaire, afin de permettre un cadre réglementaire plus flexible. D'autres exemples incluent les paiements où les nouveaux acteurs non bancaires, à savoir les opérateurs de système et les fournisseurs de tiers payeurs, ont été reconnus de manière proactive dès 2005, ceux répondant aux critères de seuil étant enregistrés conformément à une directive de 2006 et soumis à une approche réglementaire légère. Cette approche convient aux risques liés à ces prestataires et les exigences sont nettement moins strictes que celles applicables aux banques de compensation et de règlement ou aux chambres de compensation centrales. La SARB est également en train de réviser la loi sur le système national de paiement (NPS) et il est envisagé qu'avec les réformes et les structures réglementaires révisées, les établissements financiers à caractère non bancaire auront un meilleur accès et une meilleure représentation auprès de l'organe de gestion du système de paiement. En ce qui concerne les envois de fonds transfrontaliers, en raison des coûts élevés des envois de fonds à destination et en provenance de l'Afrique du Sud, la SARB a élargi le cadre existant des concessionnaires autorisés à autorité limitée (ADLA) en 2013 pour inclure les opérateurs de transfert de fonds indépendants prenant en charge les travailleurs migrants et non bancarisés en AS.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	Oui, en 2018, la Banque a publié des directives sur la monnaie électronique (les directives nationales sur les systèmes de paiement en matière d'émission de monnaie électronique, 2018) et est en train de modifier ses lois de 2007 sur les paiements nationaux afin d'intégrer de nouveaux développements tels que les Fintechs.
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le cadre réglementaire existant prévoit des innovations. Par exemple, la loi sur les systèmes de paiement nationaux, qui est en cours de révision, prévoit la réglementation de l'argent mobile.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.5 : Si vous avez répondu OUI à la question 1.4., quelle est l'approche ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	C'est un travail de collaboration avec des organisations internationales et également l'étude des meilleures pratiques d'autres pays
1	Banque Centrale de Mauritanie	Une nouvelle loi bancaire a été promulguée depuis quelques mois, avec une partie dédiée au système national de paiement, notamment la monnaie électronique et les établissements de paiements, et cela devrait favoriser l'émergence de nouveaux acteurs fournisseurs de services financiers innovants.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Approche participative avec toutes les parties prenantes : La circulaire sur les comptes en devises pouvant être ouverts par les Start-up a été élaborée par la BCT et discutée par la suite avec toutes les parties prenantes.

1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Un cadre réglementaire hybride a été mis au point pour le modèle dirigé par les banques et le GSM, en faisant référence aux meilleures pratiques internationales.
2	Bank of Ghana	a) La Banque du Ghana a modifié la loi de 2003 sur les systèmes de paiement (loi 662), a examiné les directives existantes sur la monnaie électronique et les a fusionnées dans un projet de loi intitulé Loi sur les systèmes et services de paiement, 2018, couvrant les technologies financières. b) A engagé la FinTech Association, la chambre FinTech, à identifier leurs besoins et leurs défis afin de faire évoluer les politiques pour y répondre. c) Stratégie de systèmes de paiement préparée (2019-2024) qui définit les technologies financières comme un vecteur d'inclusion financière.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque élabore des cadres, émet des directives et des circulaires après avoir consulté les parties prenantes du système.
2	Bank of Sierra Leone	La Banque de Sierra Leone élabore actuellement des directives réglementaires. La loi sur la Banque de Sierra Leone a été révisée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Publication d'une note d'orientation sur la cybersécurité à l'intention des banques commerciales en 2017 Tests de pénétration et évaluation de la vulnérabilité des banques en matière de technologie de communication de l'information (TIC).
4	Bank of Mauritius	Une ligne directrice sur les systèmes bancaires et de paiement mobiles a été publiée en mai 2015. En outre, la ligne directrice sur la sous-traitance par les institutions financières a été révisée pour la dernière fois en mars 2018 et comprend désormais une section sur les services en nuage. Les autres directives en cours de préparation / révision comprennent les directives sur la sous-traitance, les services en nuage et la gestion des risques liés aux technologies de l'information. Une loi nationale sur les systèmes de paiement a récemment été adoptée, ce qui donnera un nouvel élan à l'innovation dans le domaine des technologies financières dans le domaine des systèmes de paiement. En outre, la loi sur la promotion des investissements a été modifiée en 2016 avec l'inclusion d'une nouvelle partie IVB intitulée «Licence réglementaire en bac à sable» (RSL), qui permet à toute personne souhaitant exercer une activité commerciale de se soumettre à une réglementation insuffisante ou inadaptée sous n'importe quel texte, demander une licence réglementaire Sandbox (RSL). Les RSL sont émises par le Board of Investment, intégré dans le Economic Development Board (EDB). EDB a également publié http://www.investmauritius.com/schemes/rsi.aspx sur la licence réglementaire Sandbox, qui contient des informations relatives à la procédure de soumission, telles que les documents requis, l'évaluation des demandes de licence et le suivi du projet. La BED sollicite l'opinion de la Banque de Maurice lorsque la nature du projet l'exige
4	Banque Nationale du Rwanda	Un bac à sable réglementaire pour les services de paiement avec des critères d'éligibilité clairs et une exigence as-souplie pour les institutions financières ne prenant pas de dépôts
4	Bank of Uganda	LE PROJET DE LOI SUR LES SYSTÈMES DE PAIEMENT NATIONAUX DE 2018 PROPOSE AUX RÉGULATEURS DES BOÎTES À MAIN POUR PROMOUVOIR L'INNOVATION DES PRODUITS FINANCIERS
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le règlement établit la manière dont le fournisseur de système de paiement (PSP) devrait agir conformément au cadre réglementaire.
5	Bank of Botswana	Les Fintechs ou les services de transfert d'argent ou de valeur (MVTS) se verront attribuer une licence leur permettant de fournir des services de paiement électronique, et joueront dans le même domaine que toute entité fournissant des services de paiement électronique. Le MVTS sera réglementé pour se conformer aux meilleures normes en matière de LBC / FT
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	Adoption de la Loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique pour encadrer les activités d'émission et de gestion de la monnaie électronique et les intégrer dans le paysage bancaire et financier Adoption de la loi sur la microfinance incluant les services financiers numériques et les canaux de distribution numériques Existence du projet de loi bancaire révisée incluant des dispositions relatives au cyber sécurité ou des règles permettant aux établissements de crédit de prévenir, de gérer et d'atténuer les risques informatiques au niveau du système bancaire compte tenu de FINTECH.
5	Reserve Bank of Malawi	Un nouveau règlement sur la monnaie électronique est mis au point plutôt que de mettre à jour le cadre réglementaire existant
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Les nouvelles innovations de la fintech doivent être analysées pour déterminer si elles peuvent être adaptées au régime de réglementation en vigueur. Leur inclusion et leurs exigences doivent être liées à leurs activités respectives et aux risques associés. La réglementation devrait viser à créer des conditions équitables en assurant un traitement réglementaire approprié à des activités similaires, quelle que soit l'entité qui les fournit. Lorsque les activités financières ne cadrent pas parfaitement avec les cadres réglementaires existants, le cadre doit être mis à jour ou, si nécessaire, créé de nouveaux cadres.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	L'approche de la Banque consiste à être au courant de ce qui se passe sur le marché et à veiller à ce que sa réglementation et son cadre réglementaire soient à jour et tiennent compte des évolutions en cours, notamment de la technologie fintech. Pour ce faire, on a recours à des consultations avec les acteurs du marché, à des experts et à des observations ou constatations émanant du rôle de supervision de la Banque.
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
	Sous-région	Banque Centrale
1	Banque d'Algérie	Question N°1.6 : Votre Banque Centrale a-t-elle développé une stratégie formelle en matière de FinTech ? Si oui, quels sont ses principaux objectifs ? Et quelles sont ses caractéristiques les plus importantes ?

1	Central Bank of Egypt	<p>CBE élabore un plan stratégique FinTech pour les trois prochaines années afin d'améliorer le secteur des services financiers technologiques tout en gérant le Fonds d'innovation CBE de manière efficace et efficiente, avec les objectifs suivants:</p> <p>Évaluez les problèmes et le potentiel de l'écosystème FinTech actuel, tout en analysant les tendances et les innovations FinTech.</p> <p>S'inspirer des clusters FinTech leaders dans le monde et cerner les implications pour l'Égypte.</p> <p>Définir les exigences de l'écosystème en termes d'infrastructure, de réglementation et de cadre de surveillance.</p> <p>Créer une proposition de valeur FinTech convaincante basée sur les tendances globales et les considérations locales.</p> <p>Identifier les avantages et les contributions des principaux acteurs de l'écosystème FinTech.</p> <p>Définir la stratégie et les orientations pour la création de fonds d'innovation.</p> <p>Élaborer une future feuille de route et des recommandations pour l'avenir, y compris les instructions pour établir le fonds d'innovation</p>
1	Central Bank of Libya	<p>L'objectif principal est le transfert vers l'e-économie</p> <p>finalisation de la plateforme de paiement électronique</p> <p>promotion de la notoriété du paiement électronique</p> <p>développement d'un cadre réglementaire pour le paiement électronique</p>
1	Banque Centrale de Mauritanie	<p>La banque centrale n'a pas encore formalisé sa stratégie Fintech, mais déjà nous pouvons vous en citer quelques lignes :</p> <p>-Objectifs : Le développement des Fintech cible les objectifs : inclusion financière, limitation du cash qui coûte cher en termes de coût d'impression et de gestion fiduciaire et ralentit le flux des transactions, amélioration de la qualité des services clients, création d'opportunités d'investissement, amélioration du climat des affaires. etc.</p> <p>-Leviers de la stratégie :</p> <p>*Levier réglementaire : encourager l'innovation par la création d'un cadre réglementaire favorable.</p> <p>*Levier Financement : mettre en place un dispositif de financement de l'innovation en collaboration avec les banques locale+ bailleurs étrangers.</p> <p>*Levier capital humain : programme de formation et de sensibilisation sur les technologies financières (Block Chain, DLT, AI, etc.</p> <p>*Levier collaboration : au niveau national : avec les parties concernées de l'écosystème (ministères, universités, incubateurs. etc), à l'international, avec les banques centrales et les organismes internationaux.</p> <p>*Levier Mesures d'accompagnement : stratégie d'éducation financière- cadre de protection des consommateurs- Politique de cybersecurity-surveillance des moyens de paiement</p> <p>...etc.</p>
1	Central Bank of Sudan	Il existe une stratégie pour les systèmes de paiement qui pourrait donc être intégrée
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Bank AL-Maghrib a inscrit, dans son plan stratégique 2019-2023, la mise en œuvre d'une approche d'accompagnement, de régulation et de surveillance des FinTechs.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	Lorsque le projet de loi sera adopté, la Banque pourra émettre une stratégie formelle en matière de technologie financière.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	Le document de stratégie Vision du système de paiement (PSV) 2020 traite des rôles potentiels des technologies financières dans le système de paiement. Plus précisément, le document PSV 2020 met en avant 8 secteurs verticaux pour des services financiers innovants, à savoir les villes intelligentes, les flux gouvernementaux, l'agriculture, les transports, les hôtels et les divertissements, les débits directs et le paiement de factures, la santé et l'éducation.
2	Bank of Sierra Leone	LA BANQUE N'A PAS DEVELOPPE DE STRATEGIE FINTECH
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	La stratégie de la CBK pour la période 2018-2021 repose sur des fondements importants en matière d'innovation, notamment une stratégie d'utilisation des technologies innovantes dans la stratégie du Département de la supervision des banques (BSD). La stratégie de BSD comprend la mise en œuvre de technologies réglementaires (RegTech) et de technologies de supervision (SupTech). Les initiatives d'inclusion et d'innovation financières sont ancrées dans le pilier financier du plan de développement économique du Kenya, Vision 2030. La stratégie des services de paiement nationaux pour la CBK est en cours d'élaboration.
4	Bank of Mauritius	<p>La Banque a mis en place un groupe de travail sur la Fintech et la Blockchain pour se concentrer sur l'innovation dans le secteur bancaire. Une stratégie Fintech formelle pour le secteur bancaire n'a toutefois pas encore été conçue.</p> <p>En outre, comme indiqué au point 1.3 ci-dessus, un comité national de réglementation des licences de banc à sable (RSL) a été mis en place, composé de représentants de la Banque de Maurice, de la Commission des services financiers, du Conseil du développement économique et de la Cellule de renseignement financier. L'émission de licences Sandbox pour les activités Fintech et d'orienter les parties prenantes sur le fonctionnement du cadre de RSL.</p>
4	Banque Nationale du Rwanda	La stratégie pour le système de paiement (2018-2024) traite de certains aspects stratégiques liés à la fintech, mais un plan prévoyant une stratégie globale pour les fintech est en cours.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	<p>La CSB travaillera avec la Banque mondiale à l'élaboration d'une stratégie sur les technologies financières aux Seychelles d'ici à 2019. Les principaux objectifs sont les suivants:</p> <p>Améliorer l'inclusion financière</p> <p>Accroître la concurrence sur le marché</p> <p>Élargir les systèmes de paiement locaux grâce à l'utilisation de Fintech, et</p> <p>Atténuation des risques</p>
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale n'a pas de stratégie formelle, mais reste à l'écoute des Fintech intéressées à fournir des services d'inclusion financière.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-

5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir les réponses dans (1.2) et (1.3).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambie	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La stratégie sera formulée une fois que les structures de gouvernance (unité) auront été finalisées.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.7 : Votre Banque Centrale a-t-elle défini et / ou envisagé des risques liés à la FinTech? Comme par exemple, les risques opérationnels, les risques d'externalisation, les risques de liquidité, etc.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Non encore formalisée, en attendant une étude qui devrait identifier les risques et les mesures appropriées face à ces risques.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Au Maroc, le marché financier connaît une forte dynamique associée à l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux à l'effet d'encadrer les risques liés à l'évolution de ces innovations technologiques. Un groupe de travail interne à la Banque s'est penché sur cette thématique, à savoir l'émergence de nouveaux concepts technologiques et notamment sur l'évolution des risques émergents y afférents. Un encadré dédié à cet effet a été publié au niveau du Rapport sur la Stabilité Financière. Bank Al-Maghrib a également déjà diffusé une circulaire encadrant l'activité des établissements de paiement. Ce texte permet de réguler et d'encadrer les FinTechs opérant dans les services de paiement, principal champ d'intervention de ces innovations technologiques. La Banque, au côté des autres régulateurs financiers, œuvre à l'intégration des risques émergents liés aux innovations technologiques au niveau de la cartographie des risques systémiques pesant sur la stabilité financière. Ces innovations concernent, à titre d'exemple, les activités de « Crowdfunding », le développement des « Crypto-assets », l'utilisation des technologies DLT et ses diverses applications, l'émergence de nouveaux moyens de paiement digitaux ainsi que le développement de « Digital Business Models » au niveau des secteurs bancaires, assurantiel et marchés de capitaux. Les nouveaux risques associés portent, à titre d'illustration, sur l'utilisation des nouvelles plateformes informatiques à des fins illicites et criminelles (blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, demandes de rançons, ...), la protection des consommateurs et des investisseurs et la cybercriminalité.
2	BCEAO	Les risques portés par les FinTech ont été définis dans plusieurs documents internes élaborés par la Banque Centrale.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	L'objectif est de promouvoir les technologies financières en tant que vecteur d'inclusion financière.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Les principaux risques actuellement définis sont surtout liés à l'activité de monnaie électronique. Il s'agit notamment des : risques liés au blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ; risques liés aux insuffisances des systèmes d'informations des établissements de crédit ; risques liés à la traçabilité des flux ; risques juridiques, en particulier les contrats entre les différents acteurs ne fixant pas toutes les bases des partenariats techniques et commerciaux exercés.
3	Banque Centrale du Congo	Les Instructions 17 relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne et de conformité ainsi que 22 relative à la gestion des risques définissent globalement les risques liés à la FinTech.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Les Directives de gestion des risques 2013 et Prudential de 2013 ont défini des risques spécifiques à la FinTech, notamment les risques liés à la sous-traitance et aux accords avec des tiers, les risques opérationnels, les risques de liquidité, la gouvernance, la sécurité de l'information, les risques de projet et la gestion de la continuité des activités.
4	Bank of Mauritius	La ligne directrice sur la gestion des risques informatiques élaborée par la Banque fournit des lignes directrices pour atténuer les risques liés aux technologies de l'information et au cyber espace. La banque centrale a examiné les risques liés à la Fintech en ce qui concerne l'externalisation et les risques opérationnels. Les risques liés à la sous-traitance sont traités dans la Ligne directrice sur la sous-traitance par les institutions financières. La Banque élabore actuellement une Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information, qui couvrirait les risques opérationnels liés à ces innovations.
4	Banque Nationale du Rwanda	Oui, pris en compte dans différents règlements pour couvrir différents risques en fonction du type de produit.
4	Bank of Uganda	LES DIRECTIVES DE GESTION DES RISQUES APPLICABLES AUX SYSTÈMES DE PAIEMENT SONT DÉVELOPPÉES CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES DE L'INFRASTRUCTURE DU MARCHÉ FINANCIER
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La Banque centrale des Seychelles a rédigé un document d'orientation sur la fintech qui identifie les risques à prendre en compte dans la stratégie. Ceci inclut les risques provenant de: Protection des consommateurs de services financiers numériques Education financière et sensibilisation Instabilité financière La cyber-sécurité Protection des données LBC / FT Augmentation des coûts de supervision et moindre efficacité de la supervision Toutefois, les risques susmentionnés et les risques supplémentaires seront également pris en compte lors de la formulation de la stratégie, ainsi que de leur définition.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La banque centrale n'a pas de document officiel ni de réglementation sur les risques liés aux Fintech. Cependant, les problèmes de cyberattaques sont un sujet d'intérêt pour la Banque centrale
5	Bank of Botswana	La Banque centrale prend en compte les risques liés aux technologies financières lors de l'approbation des produits pertinents devant être lancés par les banques et d'autres prestataires de services de paiement (PSP). En particulier, les banques et les prestataires de paiement sont tenus de démontrer qu'ils disposent de mesures de contrôle pour atténuer les risques associés aux produits / services basés sur la Fintech.
5	Central Bank of Lesotho	-

5	Banky Foiben'! Madagasicara	Les principaux risques liés aux activités de mobile money ont été traités dans le cadre de l'élaboration de la loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique Le décret n° 2017-851 portant application de la loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique prévoit dans son article 5 les obligations des établissements de monnaie électronique de s'assurer que leurs infrastructures technologiques répondent aux normes exigées par la profession particulièrement en matière de sécurité informatique
5	Reserve Bank of Malawi	Ils sont considérés comme faisant partie de nouveaux produits et contrôlés comme faisant l'objet d'une sous-traitance ou d'une offre. Un domaine d'amélioration
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous également aux réponses données en (1.4) et (1.5). La SARB prend en compte les risques émergents non seulement dans le cadre de ses initiatives en matière de technologie financière, mais également dans le cadre réglementaire existant, par exemple. l'autorité prudentielle a mis à jour ses directives concernant les activités d'infogérance, d'informatique en nuage et de délocalisation de données résultant de la surveillance des risques émergents.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Oui. En tant que membre du groupe de travail national sur l'inclusion financière sur les données et les technologies financières
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque est consciente des risques liés à la Fintech. Les cadres juridiques et réglementaires en vigueur, notamment la lutte contre le blanchiment d'argent, les systèmes de paiement nationaux et la législation bancaire, obligent les institutions financières à évaluer les risques liés aux produits et services innovants.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.8 : Votre Banque Centrale a-t-elle publié récemment une réglementation en matière de services FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	- rapprochement des chèques électroniques - gestion des cartes - paiements mobiles - LBC / FT
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	L'élaboration d'un projet de loi portant sur le financement collaboratif « Crowdfunding »
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Lignes directrices élaborées pour la réglementation des services d'argent mobile en 2011. Deux opérateurs ont reçu des licences en 2012.
2	Bank of Ghana	BoG a rédigé un nouveau projet de loi, le projet de loi 2018 sur les systèmes et services de paiement, afin de répondre aux besoins des Fintechs. Elaboration d'une nouvelle stratégie de systèmes de paiement (2019-2024) intégrant les principes de la technologie FinTech de Bali du FMI.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	Nous avons des réglementations couvrant certains aspects des services FinTech.
2	Bank of Sierra Leone	La Banque a élaboré et met en œuvre le règlement sur le bac à sable.
3	BEAC	Le Groupe de travail mis en place devra réfléchir sur l'opportunité de définir et formaliser une réglementation en matière de services FinTech et faire des propositions adéquates aux organes de décision de la BEAC
3	Banque Centrale du Congo	Il y a besoin d'assistance pour élaborer une réglementation adéquate et complète pour accompagner l'innovation dans le domaine des paiements.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Aucun
4	Bank of Mauritius	La Banque de Maurice n'a publié aucun règlement sur les services Fintech.
4	Banque Nationale du Rwanda	La BNR a adopté une approche réglementaire basée sur les activités. Il n'existe donc aucune réglementation particulière relative à la Fintech. Toutefois, différentes réglementations couvrent la réglementation des prestataires de services de paiement, la réglementation de la monnaie électronique, la réglementation de la micro-assurance, la réglementation des institutions financières à caractère non bancaire, etc.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La SCS élabore actuellement une stratégie nationale en matière de technologie financière en consultation avec les intervenants concernés. Sous réserve des résultats et des recommandations de la stratégie finalisée, des lois pertinentes seront élaborées et des cadres mis en place, le cas échéant.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le règlement récemment publié concernant les services Fintech est l'avis 07/17 concernant la fourniture de services de paiement.
5	Bank of Botswana	Les EPSR n'ont pas été mis en œuvre, mais comme indiqué en 1.4, ils sont à un stade avancé.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'! Madagasicara	Décembre 2016 : adoption de la loi sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique Février 2017 : adoption du décret d'application de la loi et des instructions sur l'agrément des établissements de monnaie électronique et le compte global des établissements de monnaie électronique - Avril 2018 : adoption des instructions sur l'exercice des activités de monnaie électronique par les EC, les agents de distribution et la gouvernance et le contrôle des établissements de monnaie électronique
5	Reserve Bank of Malawi	Bien que la réglementation sur la monnaie électronique soit bientôt publiée
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir les réponses en (1.4) et (1.7).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Oui, par le biais de sa représentation au groupe de travail de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) et du Comité des gouverneurs des banques centrales (CCBG)
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.9 : Votre Banque Centrale a-t-elle des initiatives d'investissement dans les FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	CBE envisage l'initiative d'innovation FinTech Fund pour renforcer et financer les projets novateurs sur le marché égyptien avec un capital d'un milliard de livres égyptiennes.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Il y a une réflexion en cours par rapport à ça, au tour d'un mécanisme de financement et de garantie.
1	Central Bank of Sudan	-

1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque centrale soutient les technologies financières par le biais de diverses initiatives. Par exemple, l'initiative SANEF (fonds d'expansion du réseau d'agences partagées) est une initiative des banques visant à fournir un crédit à un taux d'intérêt unique aux sociétés FinTech (telles que les opérateurs monétaires mobiles et les super-agents).
2	Bank of Sierra Leone	La banque, en collaboration avec le FENU et FSD Africa, a organisé le premier défi fintech afin de identifier les fintechs qui favoriseraient l'inclusion financière en 2017/18 Le deuxième défi fintech sera lancé en janvier 2019 La Banque est également membre de la Sierra Leone Fintech Association.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	Dans le cadre de l'assistance de la Firme Fsd Africa pour promouvoir les FinTech ainsi que l'outil Sand Box pour encadrer les innovations.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	La stratégie de la CBK pour 2018-2021 comprend les initiatives suivantes qui investissent dans les technologies financières : - Utilisation de SupTech pour la collecte de données de supervision. - Déploiement de services hébergés en nuage. - Déploiement d'un entrepôt de données d'entreprise (EDW).
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Pas à court terme. Cependant, la BNR surveille l'évolution de la technologie dans certaines régions et voit comment elle peut profiter aux Rwandais.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Le renforcement des capacités est l'un des investissements. D'autres seront déterminés par la stratégie.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale travaille actuellement sur un laboratoire d'innovation pour développer les fintechs
5	Bank of Botswana	Pas à court ou moyen terme.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	Néanmoins, dans le cadre de la stratégie pour le développement des systèmes de paiement, BFM encourage le développement des moyens de paiement innovants et prévoient : - des études sur la faisabilité et l'utilisation des moyens et systèmes de paiement de nouvelle génération impliquant, inévitablement, les Fintech ; - la définition de mesures incitatives pour favoriser l'investissement en matière d'infrastructures d'acceptation de moyens de paiement modernes. Il y a également, l'acquisition du logiciel de supervision bancaire Bank Supervision Application (BSA) en vue de : - collecter, contrôler et exploiter de façon automatisée les informations financières transmises périodiquement par les établissements de monnaie électronique (opérationnel auprès de BFM) - gérer les activités de supervision bancaire (réglementation, agrément, inspection des établissements).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB n'investirait pas dans des entreprises de technologie financière comme certaines juridictions qui promeuvent activement l'innovation dans ce pays, mais dans les domaines où supotech améliorerait les pratiques réglementaires, la SARB adopterait en interne l'innovation dans ce domaine, ce qui l'aiderait à s'acquitter plus efficacement de son mandat.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	Ceci concerne uniquement le sandbox réglementaire
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La finalisation des processus de gouvernance éclairera la stratégie d'investissement.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.10 : Pensez-vous que le cadre réglementaire actuel de votre Banque Centrale est suffisant pour encourager les éléments en faveur des FinTech? Si oui, veuillez mentionner / si non, indiquez vos suggestions.
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	Il existe de nombreux domaines de la FinTech qui doivent d'abord être bien compris, puis réglementés. Il est donc très utile d'établir un sandbox réglementaire dans ce contexte, car cela permet au fournisseur demandeur de commencer à travailler, tout en améliorant la compréhension du nouveau régulateur. Les modules FinTech doivent pouvoir réguler efficacement.
1	Central Bank of Libya	Le cadre réglementaire actuel encourage la Fintech mais pas assez pour couvrir tous les aspects
1	Banque Centrale de Mauritanie	La cadre réglementaire vient d'être révisé et a apporté une amélioration significative pour le développement des moyens de paiement. Mais il pourra être amélioré davantage au fur et à mesure, notamment par des dispositifs dédiés aux fintech (cadre réglementaire sandbox, dispositions d'accès au financement d'appui à l'innovation, cadre de surveillance et de supervision des fintech, cadre de protection des consommateurs et d'éducation financière)
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Certes, le statut des établissements de paiement permet de couvrir les FinTechs spécialisées dans le domaine des paiements. Toutefois, des amendements de la réglementation existante demeurent nécessaires pour couvrir d'autres aspects liés à l'innovation des FinTechs (Crowdfunding, ...). Ceci est prévu dans le cadre de la mission d'expertise pour l'élaboration de la stratégie digitale de Bank Al-Maghrib qui est en cours.
2	BCEAO	Des réflexions sont en cours pour élaborer un cadre réglementaire sécurisé et propice au développement des activités des FinTech. A cet égard, des travaux sont en cours pour la mise en place d'un cadre réglementaire relatif au financement participatif.
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	Aucun cadre existant. La Banque doit et espère développer un cadre approprié
2	Bank of Ghana	Les FinTech sont autorisées à s'associer à des banques pour fournir des services financiers numériques.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-

2	Central Bank of Nigeria	Notre réglementation dans le système de paiement prend en charge les FinTech des manières suivantes: Conditions d'entrée claires pour les entreprises FinTech Intégration dans l'infrastructure de paiement partagé (commutateur central) Réglementations et exemptions de KYC à plusieurs niveaux pour encourager l'inclusion financière Interdiction des pratiques déloyales par les participants dominants Dispositions de non-exclusivité, etc.
2	Bank of Sierra Leone	La loi de 2001 sur les autres services financiers est en cours de révision. Des directives pour les services bancaires aux agents et la monnaie électronique sont en cours d'élaboration.
3	BEAC	Le cadre institutionnel et réglementaire doit être revu dans le sens de la promotion de solutions de paiement innovantes, efficaces et sûres, mais aussi dans l'optique de l'adaptation des méthodes de supervision à la configuration évolutive du marché et de ses acteurs.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Le cadre réglementaire actuel de CBK est neutre sur le plan technologique. Cela n'entrave donc pas les innovations FinTech. Les institutions financières partenaires avec les sociétés Fintech soumettent donc les produits développés à CBK pour approbation. Ceci est traité au cas par cas en raison de la diversité des innovations technologiques. La Banque centrale du Kenya adopte une «approche de test et d'apprentissage» en matière d'innovations, en accompagnant les innovateurs pour identifier les risques sous-jacents et en veillant à ce qu'ils soient traités. Le cadre réglementaire actuel n'est ni normatif ni limitatif. Cela encourage donc l'innovation. CBK a adopté une approche proactive en matière d'innovation, par exemple, la cybersécurité étant l'un des problèmes complexes et en rapide évolution auxquels les banques font face, ce qui a conduit à la publication de la note d'orientation sur la cybersécurité en août 2017.
4	Bank of Mauritius	S'il vous plaît se référer à nos commentaires à 1.5 ci-dessus.
4	Banque Nationale du Rwanda	Oui, le cadre réglementaire actuel est basé sur le risque et l'activité pour assurer la proportionnalité et l'exigence de preuve future. En outre, une approche sandbox et une exigence assouplie ont été adoptées
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Cette réponse est basée sur le cadre réglementaire et prudentiel de la CBS (la Financial Services Authority qui est l'autorité de régulation du secteur financier non bancaire, tel que le secteur des assurances et les marchés des capitaux). Le CBS a à ce jour examiné les propositions des candidats à la Fintech au regard du cadre juridique actuel. Veuillez également vous reporter à la réponse fournie à la question 1.4.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Comme mentionné précédemment, la Banque centrale n'a pas de cadre réglementaire spécifique sur les Fintech. Par conséquent, la banque centrale devrait disposer d'un cadre réglementaire ne concernant que les sociétés fintech, avec moins d'obstacles pour inciter les prestataires à lancer des sociétés fintech sur le marché financier.
5	Bank of Botswana	Jusqu'à ce que l'EPSR soit mis en œuvre, l'encouragement à la Fintech reste limité. Néanmoins, la Banque centrale continue d'évaluer les Fintechs par rapport aux lois existantes et d'accorder une réponse «aucune objection» dans les cas où il n'y a pas de violation prévue de la loi résultant de l'application d'entités Fintech.
5	Central Bank of Lesotho	Le cadre devrait fournir un espace pour les tests réglementés des fintech
5	Banky Foiben'i Madagascara	- Loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique - Décret n° 2017-851 portant application de la Loi n° 2016-056 du 2 Février 2017 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique - Les instructions : n° 003/2018-CSBF relative la gouvernance et au contrôle des établissements de monnaie électronique n° 002/2018-CSBF relative aux agents de distribution de monnaie électronique n° 001/2018-CSBF relative à l'exercice des activités de monnaie électronique par les EC n° 002/2017-CSBF relative à l'agrément des établissements de monnaie électronique Les textes en cours d'adoption (loi sur le Système National de Paiement, les textes sur les transferts de fonds...) prévoient des dispositions qui visent à mettre en place un environnement favorable à l'innovation et au développement des Fintech.
5	Reserve Bank of Malawi	Tout acteur du marché peut appliquer des services financiers numériques
5	Banco de Moçambique	Banco de Moçambique permet aux banques et aux PSP de créer de nouveaux produits et services de paiement électronique
5	Bank of Namibia	La réglementation en vigueur de la Banque centrale, bien qu'elle n'étouffe pas particulièrement la technologie financière, n'encourage pas non plus ouvertement la technologie financière. Toutefois, la banque centrale a un rôle de catalyseur à jouer et, en particulier dans les systèmes de paiement, il est encore possible de tirer parti de son rôle de catalyseur pour encourager la technologie financière dans l'écosystème des paiements afin de promouvoir la concurrence et la fourniture rentable de services de paiement.
5	South African Reserve Bank	Le mandat principal de la SARB est la stabilité des prix et la stabilité financière. En outre, la SARB est neutre du point de vue de la technologie et n'a pas de concurrence ni d'objectifs de politique similaires dans le cadre de son mandat. En référence à la réponse en question (1.3), la SARB est favorable à une innovation responsable au profit de l'AS et devrait donc veiller à ce qu'un cadre habilitant et souple soit mis en place pour ne pas entraver une telle innovation. Le cadre réglementaire en place pour les systèmes de paiement permet aux entreprises de technologie financière d'offrir des services au sein de la chaîne de valeur des paiements, y compris le dédouanement direct sur approbation du régulateur. Pour les services bancaires, le cadre a été adapté aux banques exclusivement numériques. Le cadre pourrait éventuellement être élargi pour s'adapter aux «banques de paiement» fintech, mais ce travail n'a pas encore commencé.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La réglementation en vigueur prévoit des innovations et de nouveaux produits soumis à des processus de gestion des risques et à des approbations réglementaires saines. Le cadre réglementaire sera encore amélioré afin de favoriser les pratiques novatrices
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.11 : Votre Banque Centrale a-t-elle des procédures / réglementations claires en matière de Lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC) concernant les services FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	L'Unité égyptienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EMLCU) a publié des «procédures de vigilance à l'égard de la clientèle pour les paiements mobiles» en 2016.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	La circulaire CBOS n° (8/2014) comprend un article réglementant les nouveaux services et technologies qui stipule que: a) le développement de nouveaux produits et de nouvelles pratiques commerciales, y compris de nouveaux mécanismes de fourniture de services; b) L'utilisation de technologies nouvelles ou en développement pour les produits nouveaux et préexistants.
1	Banque Centrale de Tunisie	-

1	Bank Al-Maghrib	Le volet des établissements de paiement est déjà couvert. Néanmoins, certaines dispositions de la réglementation en matière de LBC traitent certaines activités bancaires basées sur les nouvelles technologies (monnaie électronique, ouverture de compte à distance, ...). Des travaux sont en cours pour définir les règles à mettre en place pour se conformer aux dispositions du KYC dans un contexte digital.
2	BCEAO	Les textes ne mentionnent pas explicitement les FinTech mais prennent en compte le recours aux nouvelles technologies dans l'exercice d'une activité financière.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Mais la banque a des réglementations LBC / FT non sur la Fintech
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a publié des directives de LBC / FT pour les services financiers au Ghana.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La réglementation actuelle en matière de LBC / FT est en cours de mise à jour afin de couvrir les vulnérabilités pouvant résulter des activités émergentes de la technologie financière. Les FinTech agréées sont tenues de se conformer à la réglementation AML / CFT en vigueur
2	Bank of Sierra Leone	Les problèmes de LBC / FT sont abordés dans les règlements sur les bacs à sable.
3	BEAC	La BEAC est consciente de la problématique en matière de LBC et les risques BC/FT liés aux services FinTech faisaient partie du contenu du séminaire de sensibilisation qu'elle a organisé du 1er au 2 novembre 2018 à Yaoundé.
3	Banque Centrale du Congo	L'existence des instructions 15 et 15 bis en rapport avec la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il y a également la loi 04/2002 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK utilise une approche de lutte contre le blanchiment de capitaux / le financement du terrorisme (LBC / FT). La CBK a publié une note d'orientation sur l'évaluation des risques de financement du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en mars 2018. Cette note est conçue pour aider les institutions financières à effectuer une évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Elle s'applique à tous les produits et services fournis par les banques commerciales, y compris les entreprises financières.
4	Bank of Mauritius	Une nouvelle sous-section 53A intitulée «Nouveaux produits, pratiques commerciales, mécanismes de distribution et technologies» a été ajoutée à la loi bancaire de 2004 en 2018. Les institutions financières et tous les titulaires d'une licence sont désormais tenus d'œuvrer pour le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies, les pratiques commerciales, y compris les nouveaux mécanismes de livraison, et l'utilisation de technologies nouvelles ou en développement pour les produits nouveaux et préexistants - a) entreprendre une évaluation des risques avant le lancement ou l'utilisation de tels produits, pratiques commerciales et technologies; b) identifier et évaluer les risques pouvant résulter du lancement ou de l'utilisation de tels produits, pratiques commerciales et technologies, liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme; et c) prend les mesures appropriées pour gérer et atténuer les risques identifiés.
4	Banque Nationale du Rwanda	Les lois, règlements et directives sur la LAB sont généraux et s'appliquent aux produits financiers et aux institutions.
4	Bank of Uganda	LA BANQUE CENTRALE A PUBLIÉ DES LIGNES DIRECTRICES EN 2013 INCLUANT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA LBC ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Aux Seychelles, la Cellule de renseignement financier est le superviseur de la LBC / FT et est responsable de l'application de la Loi de 2006 sur la lutte contre le blanchiment d'argent. À noter, conformément à l'article 34 (b) de la Loi de 2004 sur les institutions financières (FIA): En tant que banque ou bureau de change, chaque institution financière a le devoir de veiller à ce que des mesures adéquates de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme soient adoptées et mises en œuvre conformément à la loi. En outre, conformément à l'article 15 (1) de la Loi de 2014 sur les systèmes de paiement nationaux, les prestataires de services de paiement et les opérateurs d'un système de paiement, de compensation ou de règlement doivent satisfaire aux exigences et se conformer à la Loi de 2006 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et à la Loi de 2004 sur la prévention du terrorisme. La stratégie relative à la Fintech déterminera d'autres entités ainsi que les lois et cadres pertinents à créer ou à modifier si nécessaire.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La loi anti-blanchiment actuelle stipule toutes les procédures à suivre pour réglementer les services Fintech.
5	Bank of Botswana	La loi anti-blanchiment actuelle stipule toutes les procédures à suivre pour réglementer les services Fintech.
5	Central Bank of Lesotho	La Banque centrale a adopté la législation relative aux agences de renseignement financier (FIA) comme principal statut de la surveillance en matière de LBC / FT. Tous les services de technologie financière sont couverts par la loi et le règlement de la FIA.
5	Banky Foiben! Madagascara	Les procédures/réglementations en matière de Lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC) ne concernent pas spécifiquement les services FinTech, mais prévoient de prendre en charge les services financiers d'une manière générale (Instruction relative à la LAB/CFT applicable aux établissements de crédit, La Loi sur la monnaie électronique, la loi sur la microfinance, le projet de loi sur le Système National de Paiement ...)
5	Reserve Bank of Malawi	Oui, en vertu de la loi sur les services financiers (2017) pour AML, mais pas directement sur Fintech
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous également à la réponse dans (1.5). L'Afrique du Sud dispose de procédures et de réglementations claires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML). Du point de vue de l'innovation fintech, l'approche de la SARB dans l'analyse de ces évolutions consiste à déterminer où elle peut s'insérer dans le cadre réglementaire existant, selon une approche par activités et à la recherche de conditions égales pour tous. Lorsque les activités ne s'intègrent pas parfaitement aux cadres existants, il peut être nécessaire de mettre à jour les cadres de réglementation ou d'en élaborer de nouveaux.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Ceci est traité dans les directives 2018 sur la monnaie électronique
5	Reserve Bank of Zimbabwe	
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.12 : Votre banque centrale a-t-elle une politique claire en matière de protection des clients FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	Doit être amélioré pour répondre aux normes internationales
1	Banque Centrale de Mauritanie	Client de manière général, mais le client fintech ne fait pas encore l'objet de protection spécifique.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-

1	Bank Al-Maghrib	La protection des consommateurs des services bancaires assurée par la banque centrale porte sur l'ensemble des services et en particulier les services bancaires digitaux.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	Les règles de protection du client AML couvrent toutes les institutions, y compris les Fintech dans les systèmes de paiement
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque a publié un cadre de protection du consommateur. Par exemple, des mises en garde spécifiques ont été émises au public sur les monnaies virtuelles.
2	Bank of Sierra Leone	Pas encore. Mais la Banque a mis en place une unité de protection des consommateurs et a élaboré des directives pour la protection des consommateurs.
3	BEAC	Il convient toutefois de souligner les travaux en cours au niveau de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (CO-BAC) pour l'édiction d'un règlement communautaire relatif à la protection des consommateurs des services bancaires électroniques
3	Banque Centrale du Congo	Le projet d'instruction sur la protection des consommateurs des services financiers couvrira ce type de consommateur.
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Les clients du secteur bancaire sont protégés par : - Constitution de la République du Kenya, 2010. Loi sur la protection du consommateur, 2012. Loi de 2010 sur la concurrence qui vise à protéger les consommateurs contre les comportements déloyaux et trompeurs sur le marché. Lois du secteur financier telles que la loi sur les banques et la loi sur la microfinance et les directives prudentielles sur les banques concernant la protection du consommateur La ligne directrice sur la protection des consommateurs protège les clients des produits et services bancaires déployés à l'aide de FinTech.
4	Bank of Mauritius	La même protection que n'importe quel autre client leur sera accordée.
4	Banque Nationale du Rwanda	Les aspects liés à la protection des consommateurs sont abordés dans divers textes de réglementation. Cependant, une loi complète sur la protection des consommateurs a été élaborée et fait actuellement l'objet de procédures judiciaires.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La Banque centrale des Seychelles élabore actuellement une loi sur la protection du consommateur financier. L'article 23 de la FCPA prévoit des produits et services financiers par le biais de la communication à distance ou de la conclusion de contrats à distance. (La fourniture à distance de produits ou de services englobe les services de paiement électronique)
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La Banque centrale ne dispose pas d'une protection spécifique des clients Fintech. Toutefois, les banques sont tenues de divulguer les frais liés à tout produit qu'elles introduisent sur le marché. L'avis de divulgation des frais bancaires n° 41 de 2001 prévoit un préavis public d'au moins 21 jours avant le lancement.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	Adoption de la loi sur la monnaie électronique incluant des dispositions sur la protection des consommateurs - Existence de projet d'instructions sur la protection des consommateurs volet transparence des informations et gestion des réclamations liées aux opérations de paiement.
5	Reserve Bank of Malawi	Cependant, le règlement sur la monnaie électronique contient une clause de protection du consommateur
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Il existe des réglementations qui traitent de la sécurité générale des informations et des données mais ne concernent pas uniquement les clients de Fintech. En outre, il existe des réglementations en matière de monnaie électronique qui traitent des exigences de protection des clients à respecter lorsque les émetteurs de monnaie électronique exercent des activités commerciales.
5	South African Reserve Bank	L'Afrique du Sud suit une approche à deux pics, l'autorité de conduite du secteur financier (FSCA) étant principalement responsable de la protection des consommateurs. La SARB collabore avec la FSCA pour réglementer les services financiers en Afrique du Sud et soutenir la protection des consommateurs.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Ceci est traité dans les directives 2018 sur la monnaie électronique
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Il n'y a pas de protection du consommateur spécifique à Fintech. Toutefois, les cadres de protection des consommateurs de produits financiers existants, publiés par plusieurs autorités de réglementation du secteur financier, notamment RBZ, couvrent certains aspects liés aux produits fintech.
	Sous-région	Banque Centrale
		Question N°1.13 : La Banque Centrale a-t-elle mené des études pour déterminer l'étendue et l'échelle du paysage des FinTech dans sa juridiction? Si «oui», veuillez préciser les éléments suivants : Qu'a fait la Banque centrale? Quels en étaient les défis? S'agit-il d'une étude récurrente? Etc.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	À la fin de l'élaboration de la stratégie FinTech de CBE, CBE aura: Effectuer une évaluation de l'écosystème actuel: Environnement commercial / accès aux marchés Soutien gouvernemental / réglementaire Accès au fonds / capital Effectuer une évaluation de haut niveau de chaque segment de marché potentiel Segmentation cible Modèle de revenus Potentiel résultant Identifiez l'appétit du marché pour les produits / services FinTech, par exemple: Paiements Envois de fonds Prêt Services de vente au détail à valeur ajoutée
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore, en attendant l'étude annoncée précédemment.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-

2	BCEAO	Des travaux ont été entamés en vue d'un recensement des activités de FinTech dans l'Union.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a entrepris une étude pour identifier le nombre, les besoins et les défis des technologies financières. La Banque a également engagé l'association Fintech, FinTech Chamber.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	<p>NON. Cependant, le BSL, en collaboration avec la Banque mondiale, a mené une enquête de cartographie géospatiale montrant la répartition des fournisseurs de services financiers à travers le pays, y compris les points de vente (PDV), les guichets automatiques, les réseaux d'agents, etc.</p> <p>En collaboration avec UNCDF / MM4P, le BSL a mené une enquête annuelle auprès des fournisseurs en 2018. Les principaux problèmes recensés dans les enquêtes étaient les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible utilisation / sensibilisation du produit • Réseau d'agents limité • Données limitées sur les services financiers numériques • Faible taux d'alphabétisation de la population • Couverture limitée du réseau mobile • Augmentation limitée du nombre de services financiers numériques par les banques commerciales • Manque d'interopérabilité entre les fournisseurs de services financiers • Défis réglementaires, y compris restrictions sur les envois de fonds internationaux et le crédit via l'argent mobile, absence de KYC proportionnelle, directives inadéquates
3	BEAC	Des études sont envisagées dans le cadre des missions du Groupe de Travail récemment mis en place.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La CBK a pour objectif de mener de tels exercices au premier trimestre de 2019.
4	Bank of Mauritius	Aucun exercice de ce type n'a été effectué par la Banque
4	Banque Nationale du Rwanda	Dans le cadre de la préparation d'une stratégie Fintech, un bilan de l'initiative est en cours de réalisation.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Cette évaluation sera réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration d'une stratégie Fintech.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Bank of Madagascar	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	L'un des domaines d'intervention du programme Fintech est la collecte de données sur le paysage de la fintech en Afrique du Sud. L'une des premières initiatives consiste à collecter des données sur le paysage des actifs cryptographiques en Afrique du Sud. Certains des problèmes ont été que ces échanges ne relèvent actuellement pas de notre mandat réglementaire. Les opérateurs n'étaient donc pas obligés de répondre, mais, par exemple, grâce à l'utilisation d'accords de non-divulgaration, nous avons pu collecter les données requises. Parmi les autres défis, figuraient l'identification des données requises et l'obtention des données dans un format cohérent et facilement accessible à partir des échanges. En outre, le NT a récemment lancé un exercice visant à réaliser un exercice d'aménagement paysager pour le secteur de la technologie financière en Afrique du Sud. Cet exercice doit contribuer à l'élaboration d'une politique nationale en matière de technologie financière. Une telle politique devrait clarifier le rôle de la SARB en ce qui concerne la question (1.10).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.14 : Votre Banque Centrale coopère-t-elle avec d'autres autorités de régulation locales ou avec d'autres structures nationales axées sur l'innovation en matière de FinTech, par exemple, en partageant des informations sur le développement des FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	CBE a signé un protocole d'accord avec l'autorité monétaire de Singapour MAS en 2018
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Il y a des contacts avec l'autorité de régulation des telecom par rapport aux services financiers mobiles.
1	Central Bank of Sudan	Nous avons déjà une coordination avec le régulateur des compagnies de téléphone dans le paiement mobile et nous envisageons d'étendre cette coordination pour inclure également les problèmes de technologie de pointe.
1	Banque Centrale de Tunisie	Coopération avec les Banques Centrales des Pays arabes sous l'égide du Fonds Monétaire Arabe.
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a signé un protocole d'entente avec la NCA pour superviser le fonctionnement des activités d'argent mobile. La BOG a également engagé la Chambre de technologie du Ghana et l'autorité nationale de la communication (ANC) pour examiner la stratégie de systèmes de paiement et les lignes directrices sur les canaux de paiement électroniques.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	La Banque de Sierra Leone est membre de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI). Elle collabore également avec le FENU, Finance Sector Deepening Africa et la Banque mondiale à la promotion des activités liées à la fintech. La Banque de Sierra Leone et les principales parties prenantes ont mis en place le groupe de travail sur les services financiers numériques. Le groupe est composé d'institutions telles que la Banque de Sierra Leone, la Société nationale de télécommunications (NATCOM), l'Association des banques commerciales, le ministère des Finances, les sociétés Fintech, la National Revenue Authority (NRA), la Commission nationale pour l'action sociale (NACSA), Association des institutions de microfinance de la Sierra Leone, Apex Bank, Commission des assurances de la Sierra Leone (SLICOM), Unité de renseignement financier (CRF). La Banque de Sierra Leone s'emploie à signer des protocoles d'accord avec d'autres régulateurs du secteur (CRF, SLICOM, NATCOM). La Banque de Sierra Leone est également membre de l'Association Fintech de Sierra Leone.

3	BEAC	La BEAC collabore déjà avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) et les Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF) sur les questions liées aux activités de monnaie électronique et autres moyens de paiement. Un renforcement de la coordination et des interactions entre ces organismes de régulation au niveau sous régional s'avère indispensable sur l'encadrement des Fintech.
3	Banque Centrale du Congo	Avec le projet de mise en place d'une Sand Box réglementaire (inter-institutionnel). Il est également envisagé de mettre en œuvre un cadre de collaboration avec l'autorité de régulation des Télécoms pour partager des informations sur les solutions de paiement fonctionnant sur des réseaux de télécommunication.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	<p>Au niveau national, CBK est l'un des acteurs du centre de coordination de l'équipe d'intervention en cas d'incident informatique au Kenya. Les rôles principaux de ce centre sont: - Donner des avis sur les questions de cybersécurité et coordonner la réponse aux incidents en ligne en collaboration avec les acteurs concernés aux niveaux local, régional et international; Agir en tant que point de contact national pour les questions de sécurité de l'information; Recueillir et diffuser des informations techniques sur les incidents de sécurité informatique; Effectuer des recherches et des analyses sur la sécurité informatique; et Renforcement des capacités en matière de sécurité de l'information et création et maintien d'une sensibilisation aux activités liées à la cybersécurité.</p> <p>La CBK est également membre du Forum des régulateurs du secteur financier, qui regroupe d'autres régulateurs du secteur financier, dont le mandat est de traiter des questions d'intérêt commun sur le développement et la stabilité du système financier du Kenya et de faciliter l'échange régulier d'informations.</p>
4	Bank of Mauritius	<p>Oui, s'il vous plaît se référer à notre commentaire à 1.5 ci-dessus.</p> <p>En outre, la Banque de Maurice collabore avec (i) la Commission des services financiers de Maurice, qui est l'autorité de surveillance intégrée du secteur des services financiers non bancaires et du secteur commercial mondial, (ii) du Conseil du développement économique pour examiner les demandes de RSL, (iii) le Ministère de la technologie, de la communication et de l'innovation, entre autres.</p> <p>En octobre 2018, le cadre d'innovation national (2018-2030) a été lancé. C'est l'aboutissement d'un processus hautement consultatif associant les secteurs public et privé. Il a également adopté une approche factuelle utilisant des données réelles relatives à différents indicateurs d'innovation et a été formulé sur la base des meilleures pratiques internationales.</p> <p>Le ministère de la Technologie, de la Communication et de l'Innovation, conjointement avec le Mauritius Research Council, s'est chargé d'élaborer le cadre national pour l'innovation (NIF), en consultation avec diverses parties prenantes.</p> <p>La FNI aboutit à 5 grandes orientations stratégiques définies dans le plan d'action 2018-2030: Renforcer les capacités de promotion de l'innovation, Promouvoir les mécanismes de collaboration régionaux et internationaux, Mise en place de l'infrastructure d'innovation, Développer des incitations à l'innovation. Mise en place du cadre institutionnel et de la gouvernance pour faciliter et surveiller l'innovation. La FNI fera l'objet d'une surveillance régulière afin d'identifier les lacunes du système. Ce suivi constant est intégré au cadre en tant que tableau de bord de l'innovation mauricien. Au niveau national, le cadre est bien placé pour soutenir la croissance à long terme, créer une culture de l'innovation et relever les grands défis auxquels Maurice est confrontée.</p>
4	Banque Nationale du Rwanda	La BNR a signé des protocoles d'entente avec l'organisme de réglementation de la technologie (l'Autorité de réglementation des services publics rwandais «RURA») et l'Autorité des marchés de capitaux (CMA).
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La Banque centrale a été en liaison avec les autorités de régulation locales et des structures nationales telles que la Financial Services Authority, l'Office d'investissement des Seychelles, la Chambre de commerce et de l'industrie des Seychelles, le Ministère des finances, du commerce, des investissements et de la planification économique, Département développement de l'industrie et de l'entrepreneuriat et d'autres structures nationales axées sur l'innovation dans le domaine des technologies financières. Cela a été réalisé dans le cadre de la consultation des parties prenantes.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale collabore avec INACOM (Institut angolais des communications) et le ministère des Télécommunications.
5	Bank of Botswana	La Banque centrale coopère et collabore avec l'Agence de renseignement financier (FIA), notamment en ce qui concerne les questions de LBC / FT.
5	Central Bank of Lesotho	La Banque centrale du Lesotho collabore avec d'autres banques centrales de la région de la SADC en partageant des informations sur le développement de FINTECH et sur la meilleure façon de les réglementer.
5	Banky Foiben'i Madagasicara	La Commission de Supervision Bancaire et Financière entretient une coopération avec l'ARTEC (Autorité de Régulation des Technologies de Communication). Il est prévu dans le cadre de la stratégie pour le développement des systèmes de paiement de mettre en place un cadre de coopération efficace entre les différentes autorités de régulation. Des réflexions ont été déjà entamées en vue de mettre en place une plateforme de collaboration entre BFM et l'ARTEC (Autorité de Régulation des Technologies de Communication).
5	Reserve Bank of Malawi	La Banque de réserve est un important régulateur mais elle partage des informations dans le cadre d'un protocole d'entente avec l'autorité de réglementation des communications du Malawi, l'autorité de renseignement financier et la loi en vigueur.
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La Banque centrale a signé un protocole d'accord avec l'Autorité de la communication afin de garantir un partage approprié des informations sur des questions d'intérêt commun, y compris les innovations en matière de services financiers numériques.
5	South African Reserve Bank	La SARB est un membre fondateur du groupe de travail intergouvernemental sur la fintech (IFWG) aux côtés du centre de renseignement financier, de la FSCA et du NT. Le GTCI est une plate-forme de collaboration pour les régulateurs sud-africains sur la technologie financière. Le premier groupe de travail du groupe de travail a tenu son premier atelier en avril 2018, qui était axé sur les actifs cryptographiques privés; l'inclusion financière; facilitation de l'innovation; et les réponses réglementaires et politiques. Le GTCI dispose également de filiales de travail sur les facilitateurs d'innovation en tant qu'alignement réglementaire des actifs cryptographiques.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambie	-

5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque de réserve a signé des protocoles d'entente avec d'autres organismes de réglementation (tels que les organismes de réglementation des marchés des capitaux, de l'assurance-dépôts, des pensions et de l'assurance et des télécommunications) sur de nombreuses questions, notamment les questions relatives à la Fintech. Un exemple en est la coopération et le partage d'informations avec le régulateur des télécommunications sur les services d'argent mobile.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.15 : Votre Banque Centrale coopère-t-elle ou participe-t-elle à des forums mondiaux axés sur la collaboration dans le développement des FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Fonds monétaire arabe (AMF)
1	Central Bank of Libya	Le fonds monétaire arabe
1	Banque Centrale de Mauritanie	La Banque Centrale collabore avec des organismes comme l'AFI(l'alliance for Financial Inclusion) et le fond monétaire arabe(FMA) .
1	Central Bank of Sudan	Oui, nous sommes membres de AFI, AMF
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	La BCEAO prend régulièrement part à des rencontres sur le sujet. Elle est par ailleurs membre de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) qui est une plateforme de collaboration entre régulateurs traitant notamment de la question du développement des FinTech.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	CBG est membre de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI)
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana est membre de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), qui promeut les activités de la fintech visant à réaliser l'inclusion financière. La BOG coopère également avec le FMI en participant à des programmes de financement axés sur la promotion des technologies financières.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	1 Alliance pour l'inclusion financière, 2 Association des banques centrales africaines, 3 Union internationale des télécommunications
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Oui. La Banque de Sierra Leone participe au Global Policy Forum et à la réunion générale annuelle de AFI
3	BEAC	Par exemple, la BEAC a pris part à la table ronde sur les technologies financières organisée par le FMI du 9 au 10 avril 2018 à Washington.
3	Banque Centrale du Congo	Notamment avec l'accompagnement de la Banque mondiale, AFRITAC, SADC et COMESA.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque centrale du Kenya (CBK) participe à des ateliers internationaux sur les technologies financières. La CBK est également partenaire de l'autorité monétaire de Singapour (MAS) et de l'Alliance for Financial Inclusion sur Fintech.
4	Bank of Mauritius	La Banque est membre de l'OMFIF, un groupe de réflexion indépendant sur la banque centrale, la politique économique et les investissements publics. OMFIF accorde beaucoup d'importance au développement de la Fintech dans les institutions financières.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	LA BANQUE CENTRALE EST MEMBRE DE L'ALLIANCE POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	Atelier régional sur la cybersécurité organisé par le METAC en Jordanie du 23 au 26 octobre 2018 dont lequel 2 supérieurs de la BCD ont participé
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale participe souvent aux forums de la Fintech organisés par la SADC et d'autres entités dans lesquelles des expériences sont partagées.
5	Bank of Botswana	Les membres du personnel concernés assistent à des ateliers et à des cours sur les développements Fintech. La Banque a également participé aux forums du Comité de développement de l'Afrique australe (SADC), où il a été décidé de créer des groupes de travail régionaux sur la Fintech afin de surveiller l'évolution de la situation.
5	Central Bank of Lesotho	Lors de son assemblée générale annuelle tenue en septembre 2018, l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) a approuvé le Sochi-Accord-FinTech-for-Financial-Inclusion. L'accord de Sochi offre aux membres de l'AFI un cadre leur permettant de tirer parti des nouveaux services financiers basés sur la technologie, ou FinTech, pour promouvoir l'inclusion financière des 1,7 milliard de personnes non bancarisées dans le monde.
5	Banky Foiben'i Madagascara	Participation au groupe de travail avec l'AFI (Alliance for Financial Inclusion).
5	Reserve Bank of Malawi	Par le biais de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), AFRITAC, ateliers et formations
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB participe activement aux initiatives en matière de technologies financières à la Banque des règlements internationaux (BRI) ainsi qu'au Conseil de stabilité financière (FSB). La SARB envisage actuellement de rejoindre le réseau Global Financial Innovation Network (GFIN).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque participe à des forums mondiaux par le biais de diverses plates-formes et initiatives: FMI, Banque mondiale, Alliance pour l'inclusion financière (AFI), SADC, COMESA et discussions bilatérales avec d'autres banques centrales / régulateurs dans le cadre desquelles des questions de technologie financière font partie des points abordés.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.16 : Votre banque centrale adopte-t-elle une politique d'ouverture pour collaborer avec d'autres régulateurs régionaux? Si oui, quelle devrait être la portée de la collaboration?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Mécanisme de renvoi -Projets d'innovation conjoints potentiels -Partage d'information
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La collaboration peut prendre plusieurs formes: -échanges d'expériences -mise en place de projets communs(projets pilotes en matière d'innovation) -Partage d'informations sur les risques liés à l'innovation technologique. -..etc
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Dans le cadre du Conseil des Gouverneurs des Banques Centrales Maghrébines, nous envisageons une collaboration avec les Banques centrales maghrébines pour profiter des opportunités offertes par les Fintech et se prémunir contre les risques inhérents dans un objectif de digitalisation des services financiers et consécration de l'inclusion financière dans la région.
1	Bank Al-Maghrib	Benchmark, échanges d'expériences et d'expertise avec plusieurs régulateurs, notamment le FMI.

2	BCEAO	La collaboration inclut le partage d'expérience, la participation à des groupes de travail thématiques et l'élaboration de document-cadre.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Nous collaborons avec CBN dans le domaine de l'examen conjoint des filiales nigériennes en Gambie Collège des superviseurs La ZMAO est un forum d'échange d'informations
2	Bank of Ghana	Par le biais de programmes de formation et d'apprentissage entre pairs
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La portée devrait inclure le partage d'informations et la supervision.
2	Bank of Sierra Leone	La Banque procède à un examen conjoint des banques commerciales avec du personnel de la Banque centrale du Nigéria.
3	BEAC	La collaboration peut prendre la forme notamment d'échange d'informations, de partage d'expériences dans le cadre de forums et de missions d'études
3	Banque Centrale du Congo	Dans le cadre de la coopération avec les organismes internationaux. Cas de la supervision bancaire : Collaboration notamment avec les banques centrales du Nigéria et du Gabon pour échanges d'expériences. Cas de systèmes de paiement : collaboration avec la SADC (SIRRES) et le COMESA (REPS).
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Meilleures pratiques internationales pour sécuriser les innovations Fintech. Meilleures approches pour comprendre les modèles commerciaux, les risques et leurs facteurs d'atténuation. L'étendue de la collaboration est définie dans le protocole d'entente conclu entre les régulateurs, par exemple, régionalement, le Kenya a signé un mémorandum d'accord avec les banques centrales de la communauté d'Afrique de l'Est, la South Bank Reserve Bank, la Banque centrale du Nigéria, la coopération technique avec la Banque centrale du Sud-Soudan, la Banque centrale du Malawi, la Banque centrale du Zimbabwe, la Banque de Zambie et Banque de Maurice.
4	Bank of Mauritius	La Banque est membre de plusieurs blocs régionaux tels que la SADC et le COMESA et participe activement aux initiatives et ateliers régionaux sur la technologie financière.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	LA BANQUE CENTRALE COLLABORE AVEC D'AUTRES BANQUES CENTRALES DE LA RÉGION. LA PORTÉE DE LA COLLABORATION DEVRAIT ÊTRE HARMONISATION
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La Banque centrale des Seychelles adopte une politique d'ouverture visant à collaborer avec d'autres régulateurs régionaux. Dans le même esprit, la CSB et la Financial Services Authority ont entrepris une mission d'enquête à Hong Kong afin de tirer des enseignements de l'expérience acquise dans ce pays, car c'est l'un des principaux pays en la matière.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale collabore souvent avec la SADC en ce qui concerne les problèmes liés au système de paiement.
5	Bank of Botswana	La Banque du Botswana maintient une politique ouverte de collaboration avec les autres banques centrales régionales par le biais du comité des gouverneurs des banques centrales (CCBG). En tant que membre des différents sous-comités du CCBG, la Banque a le privilège de discuter et d'adopter des recommandations qui traitent de questions pertinentes relatives aux développements en Fintech en cours dans la région.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banque Foiben'i Madagascara	Prévu dans le Projet de Loi sur le Système National de paiement et le document-cadre sur la politique de surveillance des systèmes et moyens de paiement.
5	Reserve Bank of Malawi	Au sein et à l'extérieur de la SADC, principalement par le biais de réunions et de formations
5	Banco de Moçambique	Dans le domaine de la réglementation
5	Bank of Namibia	L'accent doit être mis sur la mobilisation de ressources, le partage des connaissances et l'élaboration de notes de bonnes pratiques.
5	South African Reserve Bank	La SARB est ouverte à la collaboration et envisagerait de tels engagements au cas par cas
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambie	Par le biais de campagnes de sensibilisation à l'éducation financière menées par la Banque centrale
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La portée des collaborations comprend: des visites d'étude, des visites de sites, des programmes d'échange et le partage d'informations. Les collaborations sont essentielles pour promouvoir l'apprentissage et l'évaluation transfrontalière des vulnérabilités.
	Sous-région	Banque Centrale
		Question N°1.17 : La Banque Centrale a-t-elle mis en place des facilitateurs d'innovation tels que des bacs à sable réglementaires, des accélérateurs et des pôles d'innovation? Si «oui», veuillez préciser quelles structures et un aperçu sommaire des objectifs et du fonctionnement de leurs structures respectives.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La Banque va lancer bientôt un challenge d'innovation financière pour sélectionner 3 projets qui vont bénéficier de financements et d'accompagnement par la banque.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Sandbox : Expérimentation surveillée des solutions innovantes offertes par les Fintech avec des critères d'éligibilité objectifs et transparents, des dispositifs d'évaluation, des mécanismes de protection des consommateurs et des scénarii de sortie des Sandbox. Un Laboratoire : pour développer et tester des solutions sur la base de thèmes proposés par la BCT pour digitaliser ses services.
1	Bank Al-Maghrib	La mise en place des facilitateurs d'innovation tels que des bacs à sable réglementaires, des accélérateurs et des pôles d'innovation est en cours d'étude dans le cadre de la transformation digitale de Bank Al-Maghrib.
2	BCEAO	Des réflexions ont été entamées pour la mise en place éventuelle d'un laboratoire d'innovation financière ou Regulatory Sandbox dans l'Union.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	La Banque a mis en place le bac à sable réglementaire qui a été mis en service.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	Le projet de mise en œuvre d'une sandbox réglementaire est en cours de réalisation.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	

4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Adoption précoce des sandbox réglementaires grâce à l'approche «tester et apprendre» utilisée pour l'examen réglementaire de M-Pesa en 2006/7, un service financier mobile (MFS). Au Kenya, l'écosystème MFS s'est développé, passant d'une plate-forme de transfert d'argent à un système de paiement, mais aussi à la fourniture de services bancaires et autres services financiers intégrés tels que l'assurance, les services publics, les retraites, les investissements et d'autres services financiers et non financiers.
4	Bank of Mauritius	S'il vous plaît se référer à notre commentaire à 1.5 ci-dessus. La Banque de Maurice n'a pas mis en place de tels facilitateurs d'innovation, mais y a plutôt contribué. Le comité de la réglementation nationale sur les licences de bacs à sable (NRSL) évaluera toutes les applications de RSL liées aux fintech et assignera la fonction de supervision à la nomenclature ou au FSC. L'objectif du comité NRSL est de: Fonctionner en tant que comité indépendant pour coordonner le traitement de toutes les applications RSL présentées à EDB concernant les technologies financières (Fintech); Être le point central d'évaluation; Toutes les applications liées à la fintech nécessitant une RSL: Toutes les applications fintech récemment annoncées, comme annoncé dans le budget national 2018/2019 Examiner les demandes RSL liées aux technologies financières reçues au niveau de la BED afin de prévenir les arbitrages financiers; Recommander à la DGE d'approuver ou de refuser l'application RSL; et Attribuer la fonction de supervision du titulaire du RSL fintech à la nomenclature ou au FSC en fonction de la nature de l'activité fintech proposée.
4	Banque Nationale du Rwanda	Comme indiqué ci-dessus, la BNR a adopté une approche de type bac à sable pour le service de paiement. Le gouvernement du Rwanda a également mis en place un fonds pour l'innovation et envisage de proposer de nouvelles initiatives visant à promouvoir les technologies financières.
4	Bank of Uganda	LA LIGNE DIRECTRICE SUR L'ARGENT MOBILE DE 2013 PRÉVOIT DES INNOVATIONS FINANCIÈRES GRÂCE À LA PUBLICATION DE LETTRES D'OPPOSITION ET AU PROJET DE LOI N ° 2018 SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX COMPORTE UNE DISPOSITION RELATIVE AUX BANDES RÉGULIÈRES
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale procède actuellement à une analyse approfondie de la mise en œuvre d'un LAB d'innovation comprenant des bacs à sable, des accélérateurs et des pôles d'innovation.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	Processus d'apprentissage Adaptation des produits et services Test en direct
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB dispose d'un cadre provisoire pour les facilitateurs de l'innovation à la SARB et collabore activement avec le groupe de travail sur le modèle opérationnel de ces structures. De plus, la SARB s'occupe actuellement du processus d'achat afin de trouver un fournisseur de services qui nous aiderait à mettre en place des structures d'innovation. Vous trouverez ci-après un bref aperçu de la manière dont le cadre provisoire définit ces structures. Le pôle d'innovation est le point de contact central pour toutes les questions liées à l'innovation fintech, tant pour son impact sur la SARB que pour son incidence sur les éléments du secteur des services financiers dont il est responsable. Le pôle d'innovation, par le biais de son unité d'orientation réglementaire, doit fournir des orientations informelles aux entreprises réglementées et non réglementées afin de les aider à naviguer dans le cadre réglementaire. Le sandbox réglementaire est un environnement réglementaire créé spécifiquement pour permettre de tester en direct de nouveaux produits ou services dans un environnement contrôlé. Le bac à sable est créé par l'extension de l'allègement réglementaire à l'industrie. Le bac à sable peut également être utilisé pour tester une approche réglementaire ou un cadre pour un produit ou un service non encore réglementé. Innovation Accelerator est l'espace permettant de travailler et d'apprendre sur des produits, des services et des idées de services financiers innovants grâce à la collaboration et au test de preuves d'utilisation ou de projets de recherche avec d'autres partenaires, y compris d'autres banques centrales, le secteur des services financiers et des entreprises individuelles. L'objectif est d'accélérer l'adoption de solutions innovantes par la banque centrale et l'industrie. Le Policy Lab n'a pas encore été défini, mais examinera l'impact de l'innovation sur le cadre législatif et réglementaire existant. Apportera des idées et des outils différents pour faire face aux défis politiques.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Oui. La Banque a publié des directives sur la monnaie électronique qui encouragent l'utilisation de la fintech pour améliorer l'accès aux services financiers. En outre, la Banque est en train de mettre en œuvre le commutateur financier national et a également pris un engagement de la part de Maya envers l'Accord de Sochi sur la technologie financière dans le cadre de l'Alliance pour l'inclusion financière.
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque de réserve n'a pas encore formellement adopté de facilitateur d'innovation. Alors que le cadre juridique et réglementaire actuel présente certains aspects du bac à sable, le cadre Fintech en cours de développement décrira clairement les outils d'innovation que la Banque utilisera.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.18 : Si votre Banque Centrale a mis en place des structures de soutien dédiées à l'innovation, y a-t-il des renseignements que vous pouvez partager ? Par exemple, la Banque Centrale a-t-elle dû modifier sa législation?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Actuellement, la CBE modifie la loi 88 de 2003 (loi de la Banque centrale, du secteur bancaire et de la monnaie), afin de soutenir une économie de transformation numérique et une société moins génératrice de trésorerie.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore de structure officielle, mais : - un conseiller chargé des fintech a été nommé - un groupe de travail a été constitué en attendant son officialisation.
1	Central Bank of Sudan	Nous sommes en train d'élaborer notre loi sur les systèmes de paiement nationaux, qui comprendra un cadre législatif pour les technologies financières.
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-

2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	La Banque de Sierra Leone est en train d'examiner les lois en vigueur afin d'élaborer des directives visant à créer un environnement favorable à la promotion de la technologie financière.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	S'il vous plaît se référer à notre commentaire à 1.5 ci-dessus.
4	Banque Nationale du Rwanda	Le cadre de bac à sable est au stade naissant.
4	Bank of Uganda	LA BANQUE CENTRALE N'A PAS EMIS DE LETTRES D'OBJECTION POUR PROMOUVOIR LES INNOVATIONS FINANCIÈRES À PARTIR DE 2009
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	A l'heure actuelle, BFM ne dispose pas de structures de soutien dédiées à l'innovation. Toutefois, BFM déploie plusieurs initiatives qui visent à promouvoir l'innovation, notamment dans le cadre de la stratégie pour le développement des systèmes de paiement. En effet, la stratégie prévoit des actions relatives au soutien des moyens et systèmes de paiement innovants et favorise, de ce fait, la collaboration avec les Fintech.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB entame actuellement la mise en place de ces structures. L'un des défis que nous prévoyons est de déterminer ce que nous pouvons autoriser dans notre bac à sable réglementaire et si cela pourrait nécessiter des modifications législatives.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	Bien que peu de progrès aient encore été accomplis en ce qui concerne regtech et suptech
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.19 : Votre Banque Centrale a-t-elle lancé des programmes de financement des innovations dans le secteur des FinTech? Si oui, veuillez les mentionner?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	CBE envisage l'initiative d'innovation FinTech Fund pour renforcer et financer les idées novatrices sur le marché égyptien avec un capital d'un milliard de livres égyptiennes.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La Banque va lancer dans les prochains jours un premier challenge d'innovation financière qui devait aboutir à la sélection de 3 projets qui bénéficieront d'un financement important et un accompagnement par la banque centrale. Il est aussi question de créer un fond de garantie dans le cadre du financement des startups financières
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque centrale soutient les technologies financières via la facilité d'expansion du réseau d'agences partagées (SANEF), une initiative des banques visant à fournir un crédit à un chiffre unique à certaines entreprises financières (super-agents).
2	Bank of Sierra Leone	La Banque collabore avec l'Association fintech de Sierra Leone
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Voir ci-dessus sur les fonds d'innovation créés par le gouvernement.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Afin de renforcer ses capacités, la SCS a offert une bourse d'études pour des études de troisième cycle dans le domaine des technologies financières.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	La Banque Centrale est impliquée dans le Projet d'Inclusion Financière (2018 à 2022) financé par la Banque Mondiale dans le cadre de la numérisation des IMF soumises à son contrôle par le biais de la Commission de Supervision Bancaire et Financière.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous également à la réponse à (1.9).
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-

Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.20 : Votre Banque Centrale a-t-elle identifié et / ou priorisé ses principales tendances innovantes en matière de FinTech? comme par exemple, le KYC électronique, le blockchain, la biométrie, etc.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	À la fin de l'élaboration de sa stratégie FinTech, CBE sera en mesure de hiérarchiser par ordre de priorité ses tendances innovantes en matière de Fintech - selon l'évaluation du marché et de l'écosystème de la FinTech en Égypte. Toutefois, actuellement, CBE a formé le groupe de travail e-KYC chargé d'étudier la possibilité de fournir des e-KYC au secteur bancaire utilisant la technologie de la blockchain.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Les technologies d'intérêt (non exhaustives) : -Blockchain et DLT -e-kyc -Bometrie -Mobile payment(technologie NFC, ussd..etc). -..etc Mais de manière générale, les technologies qui apportent de la valeur ajoutée dans les domaines : inclusion financière, limitation du cash, supervision bancaire, amélioration de l'expérience client. etc.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Une étude sur le e-KYC est en cours d'élaboration par la Banque. Par ailleurs, la Blockchain et les crypto-actifs (minage, plate-forme d'échanges, ICO, ...) ont fait l'objet d'une étude par un groupe de travail de la Banque portant sur les volets fonctionnels, techniques et réglementaires y afférents. Les recommandations à ce sujet sont en cours d'élaboration. De plus, des travaux de priorisation, sur la base des études de benchmark et des attentes de l'écosystème, ont été effectués et ont permis d'identifier les tendances ci-après : Cloud Computing KYC Blockchain et crypto-actifs Signature électronique
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	E-KYC Identification biométrique
3	BEAC	C'est l'une des missions du Groupe de Travail récemment mis en place.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK est en train d'explorer les possibilités d'utilisation des technologies émergentes, notamment la blockchain, l'intelligence artificielle, entre autres
4	Bank of Mauritius	E-KYC et la blockchain sont les tendances innovantes prioritaires de la Fintech.
4	Banque Nationale du Rwanda	Tous les produits innovants sont réglementés quelle que soit la technologie à utiliser.
4	Bank of Uganda	UN COMITÉ A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR ÉTUDIER LA TECHNOLOGIE BLOCKCHAIN
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	L'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'e-KYC via l'intégration à la base de données du registre national des identités est en cours. L'objectif est de faciliter la vérification efficace des données des clients par les institutions financières.
5	Banky Foiben'1 Madagasicara	A ce jour, aucune priorité précise n'est identifiée. Néanmoins, BFM mène déjà des réflexions sur ces tendances innovantes telles que la biométrie, la technologie DLT, le blockchain,...
5	Reserve Bank of Malawi	Travailler sur l'e-KYC en collaboration avec les banques et le Bureau d'enregistrement national
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Le programme de technologie financière a fait l'objet d'un exercice de planification stratégique lors de sa création afin de déterminer les domaines d'intervention du programme. De nouvelles initiatives sont actuellement en cours concernant la collecte de données sur l'utilisation des actifs cryptographiques en Afrique du Sud, ainsi qu'un exercice d'aménagement paysager de l'industrie de la fintech en Afrique du Sud. En outre, nous collectons des informations sur ce qui se passe dans l'industrie par le biais d'engagements avec des entreprises de fintech individuelles, ainsi que d'engagements dans le secteur, tels que l'atelier du GTCA.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Nous sommes membres de l'engagement de pilotage pour la mise en œuvre des cartes biométriques en Zambie. Ce projet est mené par le ministère de l'Intérieur et est toujours en cours. En outre, par le biais de la présidence argentine du G20, le G20 a offert de soutenir certaines des initiatives relatives à l'intégration numérique
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.21 : Votre Banque Centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique régissant les envois de fonds des migrants via l'argent mobile?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Toutefois ces questions sont prises en compte dans plusieurs textes notamment le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 et l'instruction n°008-05-2015 régissant les activités des émetteurs de monnaie électronique dans l'UMOA.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	Le cadre réglementaire actuel autorise les envois de fonds entrants dans un portefeuille mobile.

2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La révision du cadre réglementaire relatif au Mobile Money est prévue au cours de l'année 2019 et les préoccupations relatives aux envois des fonds des migrants via Mobile Money ainsi que sa faisabilité pourraient être envisagées à cette occasion.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Le Règlement de 2013 sur les envois de fonds couvre la transmission d'argent ou toute représentation de valeur monétaire sans que des comptes de paiement soient créés au nom du payeur ou du bénéficiaire. Cela couvre les remises via l'argent mobile.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	La prestation de services est régie par les lois et règlements régissant les services de paiement, y compris la disposition relative aux envois de fonds
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La CBS finalise actuellement la rédaction de son règlement sur la monnaie électronique des systèmes de paiement nationaux (règlement sur la monnaie électronique), qui prendra en compte les envois de fonds transfrontières de monnaie électronique.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Le REPS couvrira également les envois de fonds internationaux.
5	Central Bank of Lesotho	Cependant, la réglementation en matière de monnaie électronique autorise les envois de fonds via l'argent mobile.
5	Banky Foiben'i Madagascara	Existence d'un projet de loi sur les sociétés de transfert de fonds.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Le cadre réglementaire actuel prévoit des transferts de fonds transfrontaliers régionaux via l'argent mobile. Ceci est conforme au protocole d'intégration des paiements régionaux
5	South African Reserve Bank	L'Afrique du Sud n'a pas de cadre spécifique pour l'argent mobile, mais notre cadre ADLA a été mis à jour pour être plus propice à une concurrence accrue pour les envois de fonds - voir (1.4).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Les envois de fonds qui transitent par les plateformes d'argent mobile sont régis par les lois existantes sur le contrôle des changes et les systèmes de paiement.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.22 : Votre Banque Centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique pour le crédit bancaire et l'épargne via l'argent mobile?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Les établissements de monnaie électronique n'ont pas le droit de offrir des services de crédit.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La directive relative aux émetteurs de monnaie électronique de 2015 et le projet de loi sur les systèmes et services de paiement de 2018 permettent de réaliser des économies grâce à l'utilisation de l'argent mobile
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Non. Les directives sur l'argent mobile n'autorisent pas les opérateurs à octroyer des facilités de crédit à leurs clients.
3	BEAC	Ce sont des possibilités à explorer lors de la prochaine révision du cadre réglementaire.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Conformément à l'article 7 de la Loi de 2015 sur les banques, une institution qui souhaite introduire un nouveau produit doit, avant de percevoir, de prélever ou d'imposer un taux ou une imposition sur le nouveau produit, informer par écrit le ministre du taux ou de la taxe applicable à l'impôt sur le nouveau produit. Les banques commerciales doivent demander l'approbation de CBK pour les produits et les canaux de distribution avant le déploiement des services. Le crédit bancaire et l'épargne via l'argent mobile sont traités comme tout autre produit bancaire et passent par le processus d'approbation réglementaire nécessaire.
4	Bank of Mauritius	La Banque n'a pas spécifiquement envisagé l'épargne et le crédit via l'argent mobile, mais l'accès à l'épargne et au crédit via le canal mobile. La ligne directrice sur les systèmes bancaires et de paiement mobiles définit le cadre réglementaire régissant l'utilisation de l'argent mobile pour effectuer des transferts et des échanges d'argent contre des biens et des services à l'aide d'un appareil de communication mobile.
4	Banque Nationale du Rwanda	Pour rappel, la réglementation en vigueur est basée sur l'activité. Par conséquent, ne déterminez pas précisément les canaux utilisés pour fournir un service particulier. Toutefois, les produits de crédit et d'épargne sont offerts par les institutions financières, notamment les banques et les microfinances. Ceux-ci peuvent s'associer avec un fournisseur d'argent mobile pour utiliser leurs canaux. un service
4	Bank of Uganda	OFFERTS COMME PRODUITS FINANCIERS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUPERVISÉES
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	Instruction n°2017/01 sur les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Des propositions ont été avancées pour que le crédit ne soit pas accordé dans le règlement sur la monnaie électronique. En outre, des propositions ont été faites pour que la monnaie électronique soit émise uniquement à la valeur nominale. Toutefois, des dispositions sont prises pour les services de microcrédit autorisés en collaboration avec les banques uniquement.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-

5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	Le crédit par opérateur de réseau mobile (MNO) n'est autorisé que par le biais d'un partenariat avec des institutions financières agréées qui sont autorisées à octroyer des crédits (petits prêts). Cependant, l'utilisation de l'argent mobile est déjà utilisée comme un outil permettant aux consommateurs de réaliser des économies à court terme. Des produits d'épargne spécifiques tels que l'épargne de groupe doivent encore être développés.
5	Banky Foiben'i Madagascara	La loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique permet aux établissements de crédit d'effectuer les opérations bancaires par le biais de Monnaie électronique (mobile banking).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Il n'y a pas de restriction à la valeur ajoutée des services via l'argent mobile tant que cela se fait en partenariat avec une banque.
5	South African Reserve Bank	Voir la réponse dans (1.5).
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le crédit et l'épargne en argent mobile sont couverts par le cadre réglementaire existant, notamment la loi sur les banques et la loi sur les paiements nationaux.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.23 : Votre banque centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique pour les services d'assurance et de certification via l'argent mobile?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	Il ne s'agit pas d'une réglementation spécifique mais c'est un processus d'octroi de licences (limites et contrôles) pour les services d'assurance sur l'argent mobile (enregistrement et encaissement)
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Les services d'assurance et de certification via l'argent mobile ne sont pas du ressort de la BCEAO.
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La directive relative aux émetteurs de monnaie électronique de 2015 et le projet de loi sur les systèmes et services de paiement de 2018 autorisent les produits d'assurance utilisant de l'argent mobile.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Non. Cependant, la Banque de Sierra Leone a mis en place une unité pour le système d'assurance-dépôts et un projet de loi sur l'assurance-dépôts est en cours de rédaction.
3	BEAC	Les services d'assurance via le mobile sont réglementés par la Conférence interafricaine sur les marchés d'assurance (CIMA) qui a élaboré un règlement spécifique à cette activité.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	Le secteur des assurances au Kenya relève de la réglementation de l'Autorité de réglementation des assurances (IRA).
4	Bank of Mauritius	Des services tels que l'assurance et la certification ne relèvent pas de la compétence de la Banque.
4	Banque Nationale du Rwanda	La prestation de service est régie par les lois et règlements régissant la fourniture de services d'assurance. Un règlement spécifique sur la micro-assurance a été mis en place
4	Bank of Uganda	OFFERTS COMME PRODUITS FINANCIERS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUPERVISÉES
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Aucune proposition spécifique n'a été envisagée dans le règlement sur la monnaie électronique à ce sujet.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	Le cadre réglementaire actuel n'interdit pas l'utilisation de l'argent mobile pour le paiement des primes / réclamations d'assurance
5	Banky Foiben'i Madagascara	Existence de projet de révision de la loi sur les assurances incluant l'assurance mobile (Insurtech).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir la réponse dans (1.5).
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Ceci est couvert par la législation existante soulignée ci-dessus
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.24 : Votre Banque Centrale a-t-elle développé un cadre réglementaire spécifique pour les services de gestion de placements via l'argent mobile?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La directive relative aux émetteurs de monnaie électronique de 2015 et le projet de loi sur les systèmes et services de paiement de 2018 autorisent les investissements grâce à l'utilisation de l'argent mobile
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-

4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Au Kenya, les services de gestion de placements relèvent de la réglementation de la Capital Markets Authority (CMA).
4	Bank of Mauritius	Des services tels que les services de gestion de placements ne sont pas du ressort de la Banque.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	UNE PROPOSITION D'INVESTISSEMENT DANS LES TITRES GOUVERNEMENTAUX A ÉTÉ PRÉSENTÉE
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Aucune proposition spécifique n'a été envisagée dans le règlement sur la monnaie électronique à ce sujet.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'! Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir la réponse dans (1.5).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambie	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.25 : La réglementation en vigueur prend-elle en compte les relations d'interopérabilité entre les banques et les fournisseurs de services mobiles?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	L'interopérabilité est obligatoire au Soudan; depuis 2006, notre commutateur national a été lancé.
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Dans le cadre de ses missions de surveillance et de supervision, Bank Al-Maghrib a prévu une réglementation spécifique pour le paiement mobile. A cet effet, Bank Al-Maghrib a émis en novembre 2018 une décision réglementaire et une lettre circulaire ayant pour objectif de fixer les règles régissant le paiement mobile domestique devant être observées par les banques et établissements de paiement, y compris les règles d'interopérabilité des services de paiement mobile.
2	BCEAO	Un projet d'interopérabilité des fournisseurs de services financiers via le téléphone mobile contenant un volet réglementaire, est en cours de mise en œuvre.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	L'interopérabilité de l'argent mobile permet le transfert de fonds d'un portefeuille d'argent mobile à un compte bancaire ou d'un compte bancaire à un portefeuille d'argent mobile.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Non. Toutefois, la loi sur les autres services financiers modifiée prévoit des relations d'interopérabilité entre les banques et les fournisseurs de services mobiles.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	La loi n°18/019 sur les systèmes de paiement et de règlement-titres pose le principe d'interopérabilité générale des services de paiement. Des instructions sont en cours d'élaboration pour préciser les règles qui sous-tendent l'interopérabilité.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La réglementation NPS de 2014 exige qu'« un prestataire de services de paiement utilise des systèmes capables de devenir interopérables avec d'autres systèmes de paiement dans le pays et au niveau international ».
4	Bank of Mauritius	Conformément à la ligne directrice sur les systèmes bancaires et de paiement mobiles, les fournisseurs de tels services doivent garantir l'interopérabilité de leurs systèmes.
4	Banque Nationale du Rwanda	Le règlement régissant les prestataires de services de paiement exige l'interopérabilité et une politique connexe existe également.
4	Bank of Uganda	IL EST FOURNI DANS LES LIGNES DIRECTRICES DE 2013 SUR LES FONDS MOBILES ET DANS LE PROJET DE LOI SUR LES SYSTÈMES DE PAIEMENT NATIONAUX 2018
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Des propositions ont été avancées dans le règlement sur la monnaie électronique pour les institutions de monnaie électronique (ELMI) afin d'utiliser des systèmes capables de devenir interopérables avec d'autres systèmes de paiement dans le pays et au niveau international, afin de faciliter une interopérabilité complète.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le décret présidentiel 77/17 du 20 avril et l'avis 7/7 sur la fourniture de services de paiement précisent que les banques et les fournisseurs de services de téléphonie mobile devraient bénéficier d'une interopérabilité lors du développement de ce service.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'! Madagascara	Dans la stratégie nationale de l'inclusion financière, le développement d'un écosystème de paiement approprié et interopérable fait partie des axes stratégiques.
5	Reserve Bank of Malawi	Il existe un groupe de travail chargé de la comptabilité, spécialement pour les paiements électroniques via
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB soutient et favorise l'interopérabilité. Le Département national du système de paiement (NPSD) a publié un document de synthèse sur l'interopérabilité en janvier 2011. Les documents de vision publiés par le département ont continué à promouvoir l'interopérabilité depuis 1995.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambie	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque centrale a publié des directives à l'intention du secteur financier afin d'encourager l'interopérabilité
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.26 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un mécanisme de prévention de la création monétaire par les émetteurs de monnaie électronique ?
1	Banque d'Algérie	

1	Central Bank of Egypt	Seules les banques sont autorisées en tant qu'émetteurs de monnaie électronique.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	Le système de monnaie électronique pour paiement mobile est émis de manière centralisée par la banque centrale.
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Il n'existe pas de dispositif technique mais la réglementation prévoit que les fonds représentant la contrepartie de la monnaie électronique émise doivent être domiciliés sans délai, dans un compte exclusivement dédié à cette fin auprès d'une ou de plusieurs banques ou de SFD de l'Union (Article 32 de l'Instruction n°008-05-2015). En outre, les montants reçus doivent être en permanence supérieurs ou égaux à l'encours de la monnaie électronique en circulation (Article 33 de l'Instruction n°008-05-2015). Le respect de ces obligations est assuré à travers la soumission des émetteurs de monnaies électronique à des exigences de reporting hebdomadaire et trimestrielle et des contrôles réguliers de la Commission Bancaire.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Le règlement exige que toutes les valeurs de la monnaie électronique soient garanties par du papier-monnaie dans les banques
2	Bank of Ghana	L'émission de monnaie électronique est basée sur une banque. Il existe une intégration entre les banques et les filiales d'opérateurs de réseau mobile pour la génération de monnaie électronique.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Les émetteurs de monnaie électronique sont exclusivement les banques commerciales. De plus, il existe un mécanisme de cantonnement des fonds. Toute émission de monnaie électronique est conditionnée par la constitution préalable d'un dépôt de fonds d'une valeur au moins équivalente.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La réglementation NPS 2014 exige que l'argent mobile dû aux clients soit adossé à la valeur nominale avec la monnaie fiduciaire réelle.
4	Bank of Mauritius	La ligne directrice sur les systèmes bancaires et de paiement mobiles prévoit que les comptes à valeur stockée doivent être rachetés au pair avec de la monnaie conventionnelle équivalente et ne permettent donc pas la création de monnaie. En outre, toutes les valeurs monétaires relatives aux services de paiement mobile doivent être reflétées dans un compte en fidéicommis.
4	Banque Nationale du Rwanda	Le règlement N° 08/2016 du 01/12/2016 régissant les émetteurs de monnaie électronique inclut des exigences visant à empêcher la création de monnaie par les émetteurs d'argent mobile. Ces exigences incluent une surveillance étroite des rapports de rapprochement des comptes en fiducie et des systèmes de monnaie électronique, une inspection sur place, etc.
4	Bank of Uganda	PRÉVU DANS LES LIGNES DIRECTRICES SUR L'ARGENT MOBILE 2013
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Des propositions ont été avancées pour permettre aux ELMI d'avoir des comptes bancaires contenant des fonds de monnaie électronique portant intérêt, à condition qu'elle ait mis en place un système efficace dans le règlement sur la monnaie électronique. Cela serait soumis à l'approbation du conseil de la SCS.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La réglementation en vigueur exige que les fournisseurs de services d'argent mobile tiennent un compte qui sépare et bloque les fonds des clients du reste de l'émetteur d'argent mobile. Les opérateurs d'argent mobile fonctionnent sur la base des fonds existants et non de nouveaux fonds.
5	Central Bank of Lesotho	Par l'utilisation d'un compte en fiducie géré par une institution agréée.
5	Banky Foiben'i Madagascicara	Loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique prévoit dans son article 79 : « Les fonds reçus de l'utilisateur par l'établissement de monnaie électronique en contrepartie de la monnaie électronique sont déposés dans un compte à vue dénommé compte global auprès de plusieurs banques territoriales de la place dans les conditions fixées par voie d'instruction de la CSBF. Les établissements de crédit visés aux articles 34 et 36 autorisés à effectuer des opérations de monnaie électronique peuvent détenir une partie du compte global et déposer le reste auprès d'une ou plusieurs banques territoriales dans les conditions fixées par voie d'instruction de la CSBF. L'établissement de monnaie électronique est tenu de garantir le maintien de l'équilibre entre le compte global et la monnaie électronique en circulation. A ce titre, la monnaie électronique émise quotidiennement ne peut pas dépasser le solde du compte global sous peine de l'application de l'article 111 de la présente loi. Tout établissement de monnaie électronique ou l'établissement de crédit qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte global peut saisir la CSBF qui désigne une banque dépositaire à cet effet » La circulaire fixant les modalités de surveillance du Compte global édicte les différentes mesures de surveillance du compte global et de la monnaie électronique et dans le but d'éviter les éventuelles émissions de monnaie électronique sans contrepartie.
5	Reserve Bank of Malawi	La réglementation exige que la valeur électronique créée par les émetteurs d'argent mobile soit équivalente à celle des comptes en fiducie détenus par des banques commerciales
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Les prestataires de services d'argent mobile en Afrique du Sud ne peuvent fournir ce service qu'en collaboration avec une banque enregistrée et ne peuvent utiliser que la monnaie légale, à savoir le rand sud-africain. La principale raison de cette exigence est que la prise de dépôts est l'activité d'une banque au sens de la Loi sur les banques; toutefois, cette relation avec le secteur bancaire réglementé garantirait également que ces entités ne créent pas leur propre "monnaie"
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Les services d'argent mobile sont couverts par la loi sur les systèmes de paiement nationaux et la loi sur les banques. Le modèle adopté dans le pays est tel que les services d'argent mobile passent par les institutions financières. De plus, les transactions sont surveillées via des installations en ligne en temps réel et des rapports hebdomadaires et mensuels.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.27 : Votre Banque Centrale a-t-elle mis en place une réglementation permettant de contrôler le système d'information des émetteurs de monnaie électronique ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-

1	Central Bank of Sudan	Grâce au modèle centralisé que nous avons, nous surveillons facilement le mouvement de la monnaie électronique dans tout le pays.
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Des directives et des instructions sont en cours d'élaboration et devraient en tenir compte.
2	Bank of Ghana	Il existe une collecte de données via un portail Web. La Banque du Ghana dispose également d'un accès en lecture seule à la plate-forme de transaction de l'émetteur de monnaie électronique.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	<p>Dans la CEMAC, la sécurité des systèmes d'information des établissements de crédit et de microfinance est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement COBAC R-2008/01 portant obligation d'élaboration par les établissements de crédit d'un plan de continuité de leurs activités ; - le règlement le règlement COBAC R-2016/04 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit ; - le règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC/CM relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC. <p>Ces règlements fixent des obligations aux établissements en matière de qualité de l'information comptable et financière, d'intégrité et de confidentialité des opérations, de conservation et de disponibilité de l'information, de sécurité des systèmes informatiques, des procédures de secours informatique.</p> <p>S'agissant de l'émission et de la gestion de moyens de paiement, ils sont régis par différents textes communautaires édictés depuis 2003, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement ; - le règlement n° 01/11/CEMAC/UMAC relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique ; - le règlement COBAC R-2005/02 relatif aux établissements de monnaie électronique ; - l'instruction du gouverneur de la BEAC n° 01/GR du 31 octobre 2011 relative à la surveillance par la BEAC des systèmes de paiement par monnaie électronique ; - l'instruction du gouverneur de la BEAC n° 02/GR de 2014 relative au multi banking. <p>Ces textes fixent notamment le régime juridique (création, circulation, pouvoir libératoire, obligations des parties) des instruments de paiement, ainsi que les conditions d'agrément, d'exercice et de contrôle de l'activité des établissements émetteurs de monnaie électronique.</p>
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Le règlement NPS de 2014 contient une disposition permettant à CBK d'effectuer une inspection sur place et de demander des informations aux prestataires de services de paiement. CBK effectue une inspection sur place des prestataires de services de paiement, au cours de laquelle le système est évalué.
4	Bank of Mauritius	La ligne directrice sur les systèmes bancaires et de paiement mobiles contient des dispositions relatives au processus de paiement mobile, qui comprennent des sections sur l'enregistrement du client, l'activation, le traitement des transactions, le règlement, la technologie et la sécurité, l'authentification, la modularité des technologies, le format du message, la fiabilité et la sécurité.
4	Banque Nationale du Rwanda	Le règlement régissant les émetteurs de monnaie électronique exige des rapports mensuels, mais le responsable de la gestion des dépôts de données électroniques fournit des détails sur les informations qu'ils doivent rapporter et la fréquence à laquelle ils doivent être déclarés.
4	Bank of Uganda	PRÉVU DANS LES LIGNES DIRECTRICES SUR L'ARGENT MOBILE DE 2013
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Une proposition a été formulée dans le règlement sur la monnaie électronique afin que les ELM puissent soumettre des rapports périodiques ainsi que des rapports informatiques indépendants à la CSB. En outre, il a été proposé à la SCS de saisir et d'inspecter l'ELMI à toute heure raisonnable, dans les locaux et dans les activités commerciales. Cela a également été couvert par la Loi de 2014 sur les systèmes de paiement nationaux
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le décret présidentiel 77/17 du 20 avril et la communication 7/17 sur les services de paiement stipulent que la Banque centrale devrait avoir accès à toutes les informations relatives à la question de l'argent mobile
5	Bank of Botswana	Les émetteurs d'argent mobile autorisés transmettent régulièrement des statistiques à la Banque centrale aux fins d'analyse par l'équipe de surveillance. Un modèle a été conçu à cet effet.
5	Central Bank of Lesotho	Le cadre juridique et réglementaire habilite la Banque à surveiller et à effectuer des inspections sur place, le cas échéant.
5	Banky Foiben'i Madagascara	<p>Le décret n° 2017-851 portant application de la loi n° 2016-056 sur la Monnaie Electronique et les Etablissements de Monnaie Electronique prévoit dans son article 5 :</p> <p>la sécurisation des transactions électroniques</p> <p>les obligations des établissements de monnaie électronique de :</p> <p>s'assurer que leurs infrastructures technologiques répondent aux normes exigées par la profession particulièrement en matière de sécurité informatique</p> <p>tenir compte de tous les aspects relatifs à la sécurité des technologies utilisées, des processus et procédures nus en œuvre pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité, l'authenticité et la non-répudiation</p> <p>soumettre leurs infrastructures à un audit externe annuel par un organisme qualifié, agréé par une autorité compétente et expérimenté afin de garantir notamment la pertinence et l'efficacité du dispositif de sécurisation mis en place.</p>
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous à (1.26) - La SARB ne surveillerait pas nécessairement directement les systèmes d'information d'un fournisseur de services monétaires mobiles, mais la relation avec le partenaire bancaire vise à imposer une mesure de contrôle et la SARB pourrait demander l'accès si nécessaire.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Il existe une surveillance en temps réel et la soumission de rapports hebdomadaires.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.28 : Votre Banque Centrale organise-t-elle des campagnes de sensibilisation pour que les citoyens comprennent les nouvelles technologies?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	C'est fait par les fournisseurs de services
1	Banque Centrale de Mauritanie	-

1	Central Bank of Sudan	Oui, et chaque année, nous avons un budget pour les programmes de sensibilisation aux paiements électroniques.
1	Banque Centrale de Tunisie	La BCT, à travers l'observatoire de l'Inclusion Financière, œuvre actuellement à la mise en place d'une stratégie d'éducation financière en utilisant des flyers, des spots télévisés...etc pour sensibiliser les citoyens et les inciter à utiliser les services financiers basés sur les nouvelles technologies.
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Des initiatives sont en cours de préparation notamment la semaine de l'inclusion financière qui est prévue en fin novembre 2018 lors de laquelle ce thème sera évoqué.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Cependant, les opérateurs d'argent mobile promeuvent librement leur produit
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a planifié la célébration de la semaine de paiement annuelle à compter de 2019 afin d'informer le public sur les produits et services de paiement.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	La Banque de Sierra Leone organise des campagnes nationales annuelles d'alphabetisation financière.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Oui. En juillet 2018, les régulateurs nationaux du secteur financier et le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives ont publié un communiqué de presse sur les services, produits et applications financiers frauduleux. Cette sensibilisation a été réalisée par le biais des quotidiens quotidiens de grande diffusion nationale. The Awareness a alerté le public sur l'émergence de services et produits financiers sans licence et non réglementés. Ces services comprenaient des systèmes pyramidaux en ligne, des systèmes de crédit et d'épargne, ainsi que des applications frauduleuses de prêt mobile téléchargeables à partir de magasins d'applications mobiles, notamment Google Play Store et Apple Store. La CBK diffuse également des informations sur les nouvelles technologies au public dans les discours du gouverneur, son site Web et ses rapports périodiques, notamment le rapport annuel sur la supervision des banques et le rapport annuel sur la CBK.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Chaque année, la Banque centrale organise une campagne de sensibilisation avec les parties prenantes sur les services de paiement et les avantages permettant de promouvoir l'adoption et l'utilisation.
4	Bank of Uganda	PAR DES TALKSHOWS ET DES ATELIERS RADIO
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	CBS insistera sur ce sujet lors de la mise en œuvre de notre stratégie Fintech, dans le cadre de la campagne nationale d'éducation financière et de la stratégie de paiement électronique
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale n'organise pas de campagnes de sensibilisation pour s'assurer que les citoyens comprennent les nouvelles technologies. Toutefois, le département Système de paiement publie des informations (articles de magazines et dépliants) relatives au système de paiement en Angola, qui incluent les nouvelles technologies disponibles
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	La Banque sensibilise le public à la différence entre les cyber-monnaies et d'autres stratagèmes visant à frauder le public.
5	Banky Foiben'i Madagasikara	Toutefois, BFM collabore dans la mise en œuvre de programmes de sensibilisation sur les moyens de paiement électroniques. D'ailleurs, ce volet rentre dans le cadre de la Stratégie de développement des systèmes de paiement à Madagascar.
5	Reserve Bank of Malawi	Grâce au programme de crédit financier
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB n'a mené aucune campagne de sensibilisation à la technologie, mais a mené des campagnes visant à convaincre les citoyens d'utiliser leur argent avec sagesse et de ne pas investir dans des escroqueries telles que la campagne «Easy come easy go go».
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque centrale lance une campagne de sensibilisation à la finance dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'inclusion financière. Cette initiative complète la sensibilisation des consommateurs par les fournisseurs de services financiers
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.29 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour améliorer le taux d'accès aux services financiers grâce à l'utilisation des FinTech?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	Paiements mobiles Collaboration avec le secteur privé pour améliorer les paiements électroniques
1	Banque Centrale de Mauritanie	La banque travaille actuellement sur un projet pour doter les IMF (institutions de microfinance) d'une solution Mobile Money.
1	Central Bank of Sudan	Nous sommes en train d'élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière. Fin-Tech sera l'un des domaines utilisés pour tirer parti de l'inclusion financière
1	Banque Centrale de Tunisie	A travers le lancement de la Sandbox, la BCT va faciliter l'implémentation des solutions proposées par les Fintech, et par conséquent augmenter le taux d'accès aux services financiers.
1	Bank Al-Maghrib	Les établissements de paiement ont été mis en place dans le but de permettre l'instauration d'un environnement favorisant l'innovation et la création d'un marché concurrentiel des services de paiement et ainsi la démocratisation des opérations de paiement, notamment à travers les services financiers mobiles, en ciblant, entre autres, une population non bancarisée. Le recours à ces services de paiement et leur adoption par la population devrait ainsi induire le développement des paiements électroniques, la réduction du cash en circulation et favoriser le développement de l'inclusion financière.
2	BCEAO	De nombreuses initiatives sont en cours pour améliorer le taux d'accès aux services financiers. Il s'agit notamment de la Stratégie Régionale de l'Inclusion Financière, des réformes réglementaires telles que la gratuité des services bancaires, la mise en place d'un Bureau d'information sur le Crédit et de la création d'un dispositif de soutien pour les PME/PMI.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	GamSwitch
2	Bank of Ghana	Grâce aux directives EMI, la Banque a créé un environnement propice à la collaboration entre les sociétés Fintech et les banques afin de fournir des produits et des services financiers abordables.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	L'élaboration de divers cadres réglementaires qui, à notre avis, guidera l'intégration des FinTech et des innovations

2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	1. Promotion des paiements de gouvernement à particulier (G2P) et de gouvernement à entreprise (G2B) 2. Promotion des services financiers numériques pour la commercialisation des petits exploitants 3. Installation du commutateur national pour améliorer l'interopérabilité 4. La Banque de Sierra Leone est membre de la Sierra Leone Fintech Association. 5. Programme annuel sur la campagne d'alphabétisation Financia dans tout le pays 6. Organisation des défis de la technologie financière et des participants diplômés dans le bac à sable réglementaire de la Banque de Sierra Leone
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	Adoption précoce des sandbox réglementaires grâce à l'approche «test et apprentissage» utilisée pour l'examen réglementaire de M-Pesa en 2006/7. S'appuyant sur des plateformes numériques, telles que les paiements et les services bancaires mobiles, le Kenya a considérablement élargi l'accès des populations kényanes aux services financiers formels, qui est passé de 26% en 2006 à plus de 75% en 2016. Les agences bancaires ont également élargi l'accès aux services financiers. La CBK a défendu le mécanisme de partage d'informations de crédit (CIS), qui a amélioré l'accès aux services financiers pour ceux qui ne faisaient pas auparavant partie des systèmes bancaires traditionnels.
4	Bank of Mauritius	À travers le National Payment Switch, la Banque centrale encourage l'interopérabilité entre tous les acteurs du marché.
4	Banque Nationale du Rwanda	Les services financiers, en particulier le paiement, ont été ouverts aux institutions financières ne prenant pas de dépôts, ce qui a beaucoup contribué à l'accès formel
4	Bank of Uganda	CELA A ÉTÉ RÉALISÉ PAR DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SOUS INCLUSION FINANCIÈRE
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Ceci sera pris en compte lors de la formulation de la stratégie.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale invite ouvertement tous les fournisseurs de Fintech à présenter leurs stratégies et leurs plans de mise en œuvre.
5	Bank of Botswana	Le REPS ouvrira des activités réglementées aux Fintech. La Banque centrale approuve chaque produit / service des banques et des autres prestataires de services de paiement (PSP). Parmi les autres facteurs, l'aspect inclusion financière des produits joue un rôle essentiel dans l'évaluation et l'approbation de l'introduction d'un produit sur le marché
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	Amélioration de l'inclusion financière par l'adoption des nouvelles lois à savoir la loi sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique, et la loi sur la microfinance - Participation de BFM et de CSBF à l'élaboration de la stratégie nationale de l'inclusion financière à Madagascar SNIM 2018-2022
5	Reserve Bank of Malawi	Il existe un groupe de travail chargé de la comptabilité, spécialement pour les paiements électroniques via
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Généralement, il s'agit davantage de l'argent électronique / mobile que spécifiquement d'initiatives fintech ciblées.
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous à la réponse dans (1.10). L'inclusion financière n'est pas le mandat direct de la SARB, mais celle-ci examinerait comment elle pourrait contribuer à des initiatives responsables, fintech ou non, susceptibles de conduire à l'inclusion / le renforcement financier. L'inclusion financière fait l'objet d'une attention particulière au sein des départements respectifs de la SARB, par exemple dans le cadre de Vision 2025 pour le NPDS. La SARB a également adopté le cadre relatif aux aspects liés à l'inclusion financière liés aux paiements et la révision en cours de la loi sur les SNP tiendra compte des recommandations du cadre.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque centrale a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir l'accès aux services financiers par le biais de la technologie. L'initiative comprend l'amélioration de l'infrastructure de crédit et a approuvé l'introduction de produits tels que l'argent mobile, les codes QR et la technologie NFS.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.30 : La Banque Centrale a-t-elle envisagé de quelle manière la technologie et les données pourraient être exploitées à des fins de surveillance et de réglementation (par exemple, Regtech / Suptech)?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	Comme examiné dans le projet de loi et les règlements ultérieurs.
1	Banque Centrale de Tunisie	0
1	Bank Al-Maghrib	Dans le cadre de la surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib a mis en place une solution de surveillance des moyens de paiement qui se positionne aujourd'hui en tant que Benchmark régional. Des réflexions sont en cours pour faire bénéficier la Banque des apports importants des nouvelles technologies (utilisation des APIs, Big Data et IA).
2	BCEAO	La BCEAO est en réflexion permanente pour renforcer l'efficacité de son action notamment grâce à la technologie.
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	Le V-RegCoss est développé pour exploiter la technologie et les données afin d'améliorer la supervision
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a engagé les associations Bankable Frontier pour développer des solutions RegTech destinées à améliorer la supervision.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Oui. La Banque de Sierra Leone a installé v-RegCoSS pour la soumission en ligne de données de banques. La Banque travaille également à la mise en place du portail de données sur l'inclusion financière
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	La Banque envisage actuellement la mise en place d'un référentiel centralisé KYC. Un groupe de travail interne a été mis en place pour examiner la question.

4	Banque Nationale du Rwanda	Oui. La Banque centrale a mis en place un système de stockage électronique des données et les données sont collectées automatiquement auprès de toutes les institutions déclarantes.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Ceci sera pris en compte lors de la formulation de la stratégie.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	BFM, à travers son plan stratégique, met en exergue le concept de modernité. A ce titre, plusieurs réflexions seront menées dans la manière d'optimiser la technologie à des fins de supervision, de surveillance et de réglementation (procédures et outils en matière de KYC, AML, conformité, collecte et traitement de données, automatisation des transactions, outils de gestion de risque, cloud computing ...). Actuellement, utilisation du logiciel de supervision bancaire Bank Supervision Application (BSA) auprès de l'Autorité de supervision.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB en est aux premières étapes de l'examen de la manière dont nous pourrions utiliser la technologie financière à des fins de supervision (suptech). Le projet Khokha illustre comment le DLT peut nous fournir des données en temps réel sur les paiements interbancaires. Regtech est la façon dont les entités réglementées utilisent la Fintech pour répondre aux exigences réglementaires et la SARB prend note des développements dans ce domaine.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La banque a mis en œuvre le système de supervision bancaire (BSA) pour collecter les déclarations des institutions financières.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.31 : Est-ce que la Banque Centrale a élaboré des politiques ou des positions sur un système bancaire ouvert et des interfaces de programmation d'applications ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Des initiatives (Proof of Concept) sont en cours de réalisation pour l'utilisation des APIs dans le domaine de l'échange de données et du reporting fait par les assujettis à la Banque Centrale.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Oui. V-RegCoSS permet à la Banque de Sierra Leone d'interagir avec les institutions financières déclarantes
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	La directive sur les API est en cours de rédaction
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Ceci sera pris en compte lors de la formulation de la stratégie.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Pas encore, mais la SARB a commencé à nouer des relations avec le secteur des services financiers. Cette question a par exemple été abordée lors des conférences / ateliers de la SARB.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°1.32 : La Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives concernant l'identité numérique ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	Des engagements nationaux et internationaux.
1	Central Bank of Libya	Identification nationale électronique
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib a mis en œuvre des systèmes interbancaires dans lesquels l'identité numérique est assurée via une PKI.
2	BCEAO	L'identification des utilisateurs des services financiers fait partie des priorités de la BCEAO dans le cadre de l'amélioration de l'Inclusion Financière et de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale y relative.
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana s'engage avec l'Autorité nationale d'identification à mettre en place un système national d'identification répondant aux exigences KYC et CDD.

2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	La Banque est en train de mettre en œuvre l'approche KYC à plusieurs niveaux pour Mobile Money. De plus, le Libéria a récemment lancé son système de carte d'identité nationale numérisée
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Oui. La Banque de Sierra Leone collabore avec KIVA, par l'intermédiaire de son bureau de crédit, pour numériser l'identité du client. L'autorité nationale de l'état civil (NCRA) fait partie de cet arrangement dans la mesure où elle envisage d'introduire l'identification biométrique dans tout le pays
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque centrale du Kenya participe à un groupe de travail national qui étudie les moyens par lesquels le Kenya peut tirer parti de la technologie du grand livre distribué, y compris de son utilisation dans l'identité numérique.
4	Bank of Mauritius	La Banque s'emploie actuellement à mettre en place un registre central KYC pour le secteur des services financiers, qui sera hébergé par la Banque. Cela permettra l'inter-utilisabilité des enregistrements KYC à travers le secteur.
4	Banque Nationale du Rwanda	Toutes les institutions financières utilisent un système d'identification nationale pour faciliter l'authentification en ligne et l'authentification en ligne.
4	Bank of Uganda	LA PLATEFORME D'INTERFACE D'IDENTIFICATION NATIONALE EST EN COURS À LA BANQUE CENTRALE
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Le ministère des Finances, du Commerce, de l'Investissement et de la Planification économique envisage un diagnostic sur le gouvernement numérique entrepris avec l'aide de la Banque mondiale.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	Toutefois, ce sujet fait partie de ceux ayant déjà été identifiés par BFM comme devant faire l'objet d'une réflexion approfondie avec le Gouvernement.
5	Reserve Bank of Malawi	E-KYC
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB reconnaît le potentiel d'une identité numérique nationale pour une inclusion financière accrue et est consciente des développements à la fois globaux et locaux dans cet espace. La SARB est un observateur de la preuve de concept du consortium sud-africain de la finance blockchain entourant l'identité autonome.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.1 : Votre Banque Centrale a-t-elle détecté l'utilisation de crypto-monnaies au sein de l'économie nationale ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Des initiatives ont été annoncées mais aucune activité n'a été enregistrée à ce jour.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Des préoccupations liées à la protection des consommateurs ont conduit CBK à publier un avis public en décembre 2015 mettant en garde le public contre des monnaies virtuelles telles que le Bitcoin. L'avis indiquait que Bitcoin n'avait pas de cours légal et qu'il n'existait donc aucune protection en cas d'échec ou de fermeture d'une plate-forme qui échange ou détient une monnaie virtuelle. La CBK a également adressé une circulaire bancaire à toutes les banques les mettant en garde contre les transactions en monnaies virtuelles ou les transactions avec des entités engagées dans des monnaies virtuelles.
4	Bank of Mauritius	La Banque ne collecte pas de déclarations pour «détecter» l'utilisation de crypto-monnaies dans l'économie nationale. Cependant, il y a eu des cas où des rapports ont été obtenus sur des allégations de promotion / utilisation de monnaies cryptographiques.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La Banque centrale a observé l'utilisation de crypto-monnaies et a répondu aux demandes de renseignements sur le marché concernant la mesure dans laquelle les clients investissant dans des crypto-monnaies pourraient être protégés par la banque. Le public a été informé que ceux qui participent à des crypto-monnaies le font à leurs propres risques.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	Alerte par une banque de la place sur l'existence de l'offre de crypto monnaie en ligne (PAYPITE).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-

5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB collabore avec la communauté locale des actifs cryptographiques depuis 2013, y compris avec des plateformes de trading cryptographiques locales, et a collecté des données préliminaires auprès de ces entités.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Quelques bourses de crypto-monnaie fonctionnent au Zimbabwe.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.2 : Votre Banque Centrale est-elle favorable à la mise en place d'une réglementation sur l'utilisation des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie nationale ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore. Mais nous suivons et étudions le phénomène, en attendant de prendre position au bon moment
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Les questions des « crypto-assets » et de la réglementation éventuelle y afférente sont en cours d'examen par un groupe de travail ad-hoc créé au sein de la Banque.
2	BCEAO	Un rapport sur la question a été élaboré et à ce stade il ne paraît pas opportun de mettre en œuvre une réglementation au vu de l'absence d'activités en la matière dans l'Union.
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	EN ÉTUDE. La Banque du Ghana évalue le paysage et collabore avec les parties prenantes et d'autres partenaires internationaux sur la manière de tirer parti des crypto-monnaies et de sa technologie blockchain.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La banque suit l'évolution de la crypto-monnaie à l'échelle mondiale
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	À l'heure actuelle, la CBK ne favorise pas l'établissement de réglementations. Les crypto-monnaies sont basées sur la technologie naissante. Il est encore trop tôt pour édicter des réglementations car une meilleure compréhension des crypto-monnaies est nécessaire. De plus, une approche globale doit être adoptée compte tenu de la nature transnationale des crypto-monnaies.
4	Bank of Mauritius	La Banque a mis en place un comité chargé d'analyser la tendance internationale et de comprendre les implications de l'utilisation des crypto-monnaies. En septembre 2018, la Financial Services Commission (FSC) de Maurice a publié une note d'orientation sur la reconnaissance des actifs numériques en tant que classe d'actifs pouvant être investie par des investisseurs sophistiqués et experts. La note d'orientation indique clairement que les crypto-monnaies, contrairement aux monnaies fiduciaires, n'ont pas cours légal à Maurice. Néanmoins, la FSC reconnaît que, même si elles dépendent de la demande et de l'offre du marché, les crypto-monnaies ont une « valeur » puisqu'elles sont échangeables contre d'autres objets ayant de la valeur, présentant ainsi des caractéristiques proches des produits de base tels que les céréales ou les métaux précieux. La FSC considère donc un actif numérique, y compris une crypto-monnaie, comme une réserve de valeur pouvant constituer une classe d'actifs pouvant être investie par les entités suivantes: investisseurs sophistiqués; Investisseurs experts; Fonds d'experts; Placements collectifs spécialisés; et les organismes de placement collectif professionnels. Suite à la publication de la note d'orientation, la FSC est en train de mettre en place le cadre réglementaire relatif à la licence de dépositaire (actif numérique), qui permettra à son titulaire de fournir des services de sécurité pour les actifs numériques.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	La stratégie nationale pour les technologies financières, qui doit encore être élaborée, déterminera la liste des produits et services Fintech les mieux adaptés à l'environnement des Seychelles.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Ce n'est pas un domaine prioritaire pour la Banque centrale. Cependant, la Banque est consciente de l'importance de ce domaine.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Folben'i Madagascara	Etude à mener
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB et le GTCA sont actuellement occupés à réexaminer les positions de 2014 émises à la fois par la SARB et le NT (voir section 2.13), précisant que les actifs cryptographiques n'ont pas de valeur légale et que les utilisateurs s'engagent à leurs risques et périls. Au début de 2018, un groupe de travail commun a été formé par le GTCI et le South African Revenue Services. Le groupe de travail commun suit une approche basée sur les cas d'utilisation sur les actifs de cryptage. L'objectif du groupe de travail est de procéder à un examen de la position politique existante sur les actifs de cryptage, ce qui permettra un éventuel cadre réglementaire révisé pour les actifs de cryptage.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque explore actuellement le sujet.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.3 : Votre Banque Centrale est-elle favorable à l'interdiction des crypto-monnaies pour les échanges au sein de l'économie nationale ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	CBE a émis un avertissement contre toute transaction de crypto-monnaie en janvier 2018
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore. Mais nous suivons et étudions le phénomène, en attendant de prendre position au bon moment
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	La Banque, dans le cadre d'une action commune avec les autres autorités de régulation du marché financier, a alerté sur les risques liés à l'utilisation des crypto-assets et du Bitcoin en particulier.
2	BCEAO	Un rapport sur la question a été élaboré et préconise une interdiction pour les établissements assujettis à la Banque Centrale.
2	Banco de Cabo Verde	-

2	Central Bank of The Gambia	CBG est assis sur la clôture
2	Bank of Ghana	EN ÉTUDE. La Banque surveille et évalue les activités de crypto-monnaie pour en apprendre davantage sur les applications des systèmes de paiement.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Les cryptomonnaies ne sont pas utilisées dans notre économie à l'heure actuelle. En tant que banque, nous travaillons à nous familiariser avec la littérature pertinente sur les crypto-monnaies, afin de nous permettre de comprendre ses défis pour la mise en œuvre de la politique monétaire et les risques pour la stabilité du système financier.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK a adopté une approche prudente et a publié plusieurs avis publics mettant en garde le public et les banques d'éviter de traiter en monnaie virtuelle ou de traiter avec des entités engagées dans une monnaie virtuelle. La CBK continue de travailler avec les autres banques centrales pour assurer une position commune sur les crypto-monnaies.
4	Bank of Mauritius	La note d'orientation sur la reconnaissance des actifs numériques publiée par la Commission des services financiers de Maurice a déjà précisé que les crypto-monnaies n'ont pas de cours légal à Maurice, mais peuvent plutôt être considérées comme une classe d'actifs pouvant être investies par des investisseurs avertis et avertis.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	CEUX QUI SONT ENGAGÉS LE SONT À LEUR RISQUE
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Comme dans le commentaire précédent, cela sera identifié dans la stratégie.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La banque centrale travaille sur un document de synthèse afin de prendre position officiellement sur ce sujet.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	Etude à mener
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous à (2.2). L'examen des actifs cryptographiques est toujours en cours et aucune position définitive n'a encore été prise pour interdire ou réglementer les actifs cryptographiques.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Au cours du premier semestre de 2018, la Banque de réserve a interdit les crypto-monnaies tout en étudiant le sujet. À l'avenir, la Banque proposera une politique qui décrira l'approche réglementaire
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.4 : Votre Banque Centrale a-t-elle envisagé d'émettre des crypto-monnaies ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La banque centrale suit avec beaucoup d'intérêt les tests et expériences en cours dans les banques centrales. Elle a aussi pris connaissance des recommandations que vient d'émettre un rapport du FMI et qui va dans le sens d'encourager les banques centrales à l'émission de crypto-monnaie
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Pas à ce stade, mais des recherches supplémentaires sont en cours dans ce domaine.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale a mis au point un point de repère pour comprendre comment d'autres banques centrales traitent cette question avant de faire une déclaration officielle à ce sujet.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-

5	South African Reserve Bank	La SARB examine actuellement les implications politiques d'une monnaie numérique émise par une banque centrale (CBDC), y compris leurs éventuelles répercussions sur la politique monétaire, la stabilité financière et d'autres objectifs de politique publique tels que l'inclusion financière accrue, la concurrence et l'innovation. Le projet Khokha était un essai de validation de principe dans lequel le rand était symbolisé et pouvait être considéré comme une forme de CBDC de gros. La SARB collabore également avec des organismes internationaux, tels que la BRI et le FSB, où le sujet est en cours de discussion.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La banque de réserve étudie toujours le sujet et surveillera le développement international en la matière.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.5 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives pour une bonne compréhension des crypto-monnaies (par exemple la création d'une unité de réflexion sur les crypto-monnaies)?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	CBE a formé le groupe de travail sur la crypto-monnaie chargé de réaliser une étude informative détaillée sur les crypto-monnaies et de rédiger ses recommandations.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore, mais c'est envisagé.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	En Octobre 2017, la BCT a créé une commission de réflexion sur les crypto-monnaies et la technologie de blockchain en associant des représentants des parties prenantes (Fintechs, Gouvernement, Banques, Chercheurs universitaires, des experts, les opérateurs télécom, les gestionnaires des systèmes de paiement, ...). Les travaux de la commission ont été couronnés par un livre blanc résumant des recommandations dégagées après avoir permis à l'équipe de la BCT et aux autres membres de la commission de démystifier les fondamentaux des Crypto-monnaies et de la technologie de Blockchain.
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Un rapport a été élaboré sur le sujet sur la demande des autorités de la Banque Centrale.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	EN ÉTUDE. Le BOG étudie et surveille l'espace des crypto-devises. Le département des systèmes de paiement est responsable de la monnaie numérique et du paiement.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Par Décision N° 082/GR/2018 du 30 octobre 2018, un groupe de travail a été mis en place pour mener une réflexion sur les Fintech, les crypto-monnaies et la technologie blockchain
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK ne dispose pas d'une unité de crypto-monnaie. Toutefois, CBK dispose d'une équipe d'inclusion financière et d'innovation (FIIT) qui a entrepris des études approfondies sur les crypto-monnaies. La CBK continue de collaborer avec les autres régulateurs financiers, les autres acteurs du secteur financier et les organismes de normalisation afin d'avoir une position commune sur les crypto-monnaies avec d'autres régulateurs.
4	Bank of Mauritius	La Banque a mis en place un comité regroupant toutes les divisions pour analyser la tendance internationale et comprendre l'implication des crypto-monnaies dans le secteur bancaire. Cependant, aucune unité spécialisée n'a encore été créée.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	UN COMITE A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR ÉTUDIER LES CRYPTOMONNAIES ET LE BLOCKCHAIN
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le département Systèmes de paiement développe des forums internes pour permettre aux techniciens du département de mieux comprendre.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	Un mémoire sur les monnaies électroniques a été préparé pour examen.
5	Banque Folben'1 Madagascar	La création d'un groupe de travail permanent sur les cryptomonnaies est en cours d'étude.
5	Reserve Bank of Malawi	Pas une unité spéciale, mais un comité pour les problèmes liés à la cryptographie
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Il existe un groupe de travail sur les innovations numériques qui entreprend des études sur diverses innovations financières numériques, notamment les monnaies cryptographiques, etc.
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous à (1.2) sur l'établissement du programme Fintech. La SARB a mis en place une unité dédiée à l'étude de l'impact des innovations en matière de technologie financière sur la politique et la réglementation, le programme Fintech. La portée des travaux comprend les actifs crypto émis privés, le DLT ainsi que les devises numériques émises par la banque centrale.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque n'a pas envisagé de créer une unité autonome de crypto-monnaie. Le groupe de travail sur les technologies financières a pour mandat d'étudier les technologies innovantes et les développements innovants, y compris les monnaies cryptographiques. À cette fin, le groupe de travail a élaboré un document de travail sur les crypto-monnaies.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.6 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender la technologie des registres distribués (blockchain technology) ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	Participer à des ateliers sur la technologie des chaînes de blocs
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore, mais c'est envisagé.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	En mai 2018, la BCT a organisé l'Africa Blockchain Summit auquel elle a invité des experts et des représentants de banques centrales de plusieurs pays pour organiser un Hackaton international sur les cas d'utilisation de la technologie de Blockchain. A la fin du sommet deux solutions innovantes utilisant la technologie de blockchain ont été retenues : une relative aux transferts transfrontaliers et une autre solution portant sur les chèques irréguliers.
1	Bank Al-Maghrib	La Banque a mis en place un groupe de travail composé des entités concernées par ce sujet ; Plusieurs POC ont également été initiés autour de la technologie dont certains ont atteint la phase projet.
2	BCEAO	Cette technologie et ses applications éventuelles a été analysée dans le cadre de différents documents soumis aux autorités.

2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	EN COURS. Les membres du personnel assistent à des séminaires et à des conférences sur la technologie Blockchain. Le Comité consultatif sur les paiements de la Banque a chargé le groupe de travail Standard Automation and Technology d'étudier de manière plus approfondie la technologie de la blockchain
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	La technologie des chaînes de blocs n'est actuellement pas utilisée dans notre économie. Cependant, la Banque encourage le personnel à renforcer les capacités dans ces domaines. La Banque a bénéficié de quelques exposés présentés à la direction par des agents d'organisations internationales, entre autres
3	BEAC	Par Décision N° 082/GR/2018 du 30 octobre 2018, un groupe de travail a été mis en place pour mener une réflexion sur les Fintech, les crypto-monnaies et la technologie blockchain
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Oui. CBK a participé à divers ateliers, séminaires et forums sur les technologies émergentes, y compris la blockchain, et étudie actuellement des cas d'utilisation potentiels de la blockchain.
4	Bank of Mauritius	Le groupe de travail interne évalue les projets pouvant être mis en œuvre sur Blockchain au sein de la Banque. Des experts sur le terrain ont été invités à donner des conférences à la direction et aux membres du personnel.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	UN COMITÉ EST EN PLACE
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le département Système de paiement a développé des réunions internes pour comprendre ce type d'initiatives. En outre, la Banque centrale a rencontré des entreprises intéressées à fournir ce type de services à la Banque centrale.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banque Centrale de Madagascar	Etude à mener ultérieurement
5	Reserve Bank of Malawi	Comme ci-dessus
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Reportez-vous à (1.2) sur la mise en place du programme Fintech au sein de la SARB, qui inclut des ressources de cryptage et DLT dans ses domaines d'intervention. La SARB a lancé un projet visant à explorer spécifiquement l'utilisation de la technologie du grand livre distribué (DLT) à des fins de paiement de gros. Il s'agit du projet Khokha, qui visait à mieux comprendre l'utilisation de la technologie et à comprendre l'impact de tels arrangements sur son mandat et les institutions financières dont il est responsable.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le groupe de travail Fintech a produit un document de travail sur «La chaîne de blocs et ses implications pour le secteur financier». Le document décrit les diverses innovations, les cas d'utilisation de la blockchain et propose un ensemble de recommandations sur la
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.7 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender les techniques de l'intelligence artificielle, y compris l'apprentissage automatique?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore, mais c'est envisagé.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Plusieurs POC sont initiés dans le cadre d'un Digital Lab.
2	BCEAO	Cette technologie et ses applications éventuelles a été analysée dans le cadre de différents documents soumis aux autorités.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	EN COURS. L'apprentissage automatique est utilisé par certaines institutions autorisées pour octroyer des crédits via de l'argent mobile.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	En tant que banque, nous travaillons à nous familiariser avec la littérature sur la technologie de l'IA, afin de saisir les bases et les fondements du concept.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK a participé à divers ateliers, séminaires et forums sur les technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	Le Département des systèmes de paiement a présenté des présentations sur les technologies financières comprenant une ou deux diapositives sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique.
5	Bank of Botswana	Le personnel est régulièrement parrainé pour participer à des séminaires / conférences axés sur ces domaines de la technologie financière dans le cadre de l'agenda principal, par exemple. Séminaire SWIFT sur les opérations bancaires internationales (SIBOS), organisé chaque année.
5	Central Bank of Lesotho	-

5	Banky Foiben'I Madagasicara	Applicatif d'apprentissage sur intranet pour les agents de la Banque Centrale en matière de sécurité informatique.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Une étude de faisabilité est prévue pour 2019.
5	South African Reserve Bank	Il existe un groupe de lecture en machine learning (ML) au sein de la SARB. En outre, des départements de la SARB ont pris des initiatives pour explorer l'utilisation du blanchiment de capitaux et de l'intelligence artificielle dans la SARB, par exemple, utiliser ML pour détecter des transactions suspectes au sein du service de surveillance financière. En outre, le département de la stabilité financière étudie la possibilité d'utiliser une analyse des sentiments (traitement / compréhension du langage naturel) pour faciliter le suivi des évolutions pouvant avoir des incidences sur la stabilité financière en Afrique du Sud.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque est en train de finaliser un document de travail sur l'intelligence artificielle dans les services financiers. Les documents explorent les divers cas d'utilisation de l'intelligence artificielle à la Banque.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.8 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender les techniques d'analyse des Big Data?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore
1	Central Bank of Sudan	Certains outils de reporting BI sont pris en compte pour certaines applications de la banque centrale et dans la manière de gérer les données du système de paiement.
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Un premier Data Lake public est mis en œuvre et la technologie est toujours en cours d'expérimentation.
2	BCEAO	Cette technologie et ses applications éventuelles a été analysée dans le cadre de différents documents soumis aux autorités.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	EN COURS. Le renforcement des capacités est actuellement en cours d'analyse des données massives.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Cela fait partie de la stratégie plus générale du département de la recherche visant à améliorer son analyse de la politique monétaire à long terme.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque centrale du Kenya met actuellement en place un entrepôt de données d'entreprise centralisé pour les données structurées et non structurées. Le personnel est formé aux techniques d'analyse des données volumineuses pour créer des analyses et des tableaux de bord.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Le déploiement est en cours dans certaines zones de la Banque. Celui-ci sera prolongé en 2019 et au-delà après la réussite d'une étude de faisabilité, d'une phase pilote et d'un déploiement initial à la fin de 2018.
5	South African Reserve Bank	Il existe différentes initiatives au sein de la SARB, mais notre département de technologie, par exemple, a pour objectif de déterminer comment utiliser au mieux à la SARB l'utilisation des données dans l'entreprise.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.9 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des initiatives spécifiques pour appréhender les innovations en matière de sécurité de l'information, telle que les techniques de la biométrie?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Des expériences et POC sont en cours de réalisation pour certains cas d'usage notamment autour de la reconnaissance faciale.
2	BCEAO	La BCEAO a participé à de nombreuses rencontres sur cette thématique afin de nourrir sa réflexion sur le sujet.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	À la banque centrale du centre de données de Gambie
2	Bank of Ghana	Filiiale à 100% de la Banque du Ghana, GhIPSS a émis une carte de paiement biométrique (ezwich card) offrant des services de paiement électronique et bancaires via des points de vente et des distributeurs automatiques de billets.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La BEAC a introduit la biométrie dans la réglementation relative à la Centrale des Incidents de Paiement pour adresser la problématique de l'identification de la clientèle des établissements de crédit.
3	Banque Centrale du Congo	-

3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	Le contrôle d'accès de la Banque utilise une identification biométrique
5	Banky Foiben'I Madagascara	Etude à mener ultérieurement
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Lors de son étude de faisabilité sur l'authentification biométrique ou multi-facteurs (AMF), la Banque a choisi la solution plus éprouvée d'AMF, plus rentable et offrant des avantages très similaires à la Banque. La Banque utilise la biométrie dans des domaines clés pour l'accès à la sécurité physique (c'est-à-dire les centres de données).
5	South African Reserve Bank	Il existe différentes initiatives au sein de la SARB pour comprendre l'innovation dans le domaine de la cybersécurité, notamment de la part de notre département de technologie ainsi que de l'unité de sécurité informatique et cyber. L'Afrique du Sud a dirigé l'élaboration d'une norme biométrique pour les appareils de point de vente, qui est désormais une norme mondiale reconnue, Europay, MasterCard et Visa.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.10 : Indiquer toute autre action prise par votre Banque Centrale en matière de FinTech ou de crypto-monnaies.
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	La structure dédiée au Fintech travaille en étroite collaboration avec les Fintech. Cette synergie avec les acteurs innovants permettra à la BCT de mieux comprendre ces nouvelles technologies. De plus, le BCT-LAB, qui sera mis en place prochainement, permettra de tester les solutions innovantes.
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a publié un avis (avis n° BG / GOV / SEC / 2018/02) afin de préciser sa position concernant les opérations en devises numériques et virtuelles au Ghana.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	Assisté à un atelier sur les chaînes de blocs, ce qui est insuffisant
2	Central Bank of Nigeria	La Banque a récemment créé un département de gestion des systèmes de paiement pour réglementer les activités des sociétés de technologie financière (FinTech). La Banque édicte également des réglementations sur certains aspects des opérations des FinTech, par exemple: (Argent mobile, chaînes électroniques, etc.). Des mises en garde avaient été émises au public sur les monnaies virtuelles.
2	Bank of Sierra Leone	La banque organise des concours de fintechs afin d'identifier ceux qui favoriseraient l'inclusion financière.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	Les travaux entre la BCC et la firme FsdAfrica. Les travaux au niveau régional avec les banques centrales de la SADC et du COMESA.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Organisation d'une conférence Fintech pour un dialogue avec les parties prenantes Fintech. Exige que les institutions financières partenaires des Fintechs demandent l'approbation de la Banque centrale du Kenya.
4	Bank of Mauritius	Le 9 août 2017, la Banque a publié un avis informant le public des risques liés aux crypto-monnaies, qui ne sont pas réglementées par la Banque.
4	Banque Nationale du Rwanda	La Banque centrale rassemble les expériences d'autres pays pour adopter une position définitive sur les crypto-monnaies, mais dans l'intervalle, elle a averti la population via un avis public sur les risques liés aux crypto-monnaies.
4	Bank of Uganda	LA BANQUE CENTRALE A AVERTI LE PUBLIC DANS UNE DECLARATION A LA PRESSE INDIQUANT QUE L'INVESTISSEMENT DANS LES CRYPTOMONNAIES EST UN RISQUE DANS UN ESPACE SANS PROTECTION DE L'INVESTISSEUR OU DE L'APPROVISIONNEMENT
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale élabore actuellement un mémo sur la Fintech et travaille sur un bac à sable.
5	Bank of Botswana	Les départements fonctionnels concernés continuent à examiner la littérature existante afin de rester informés des développements dans ce domaine.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	Des réflexions sur ces sujets sont en cours au sein de BFM.
5	Reserve Bank of Malawi	Un forum au niveau des pays étudie la possibilité d'utiliser la blockchain dans les finances et les administrations publiques.
5	Banco de Moçambique	Crypto-monnaie: sensibilisation
5	Bank of Namibia	Fintech: bac à sable
5	South African Reserve Bank	La SARB a mis en place une unité dédiée à l'étude de l'impact des innovations en matière de technologie financière sur la politique et la réglementation, le programme Fintech. La portée des travaux comprend les actifs cryptographiques émis par le secteur privé ainsi que les monnaies numériques émises par la banque centrale.

5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	La Banque centrale a mis en garde le public d'avertir le public des risques liés à l'utilisation de crypto-monnaies
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.11 : Votre Banque Centrale a-t-elle envisagé d'émettre de la monnaie numérique de banque centrale (CBDC) comme alternative à la crypto-monnaie?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore : La banque centrale suit avec beaucoup d'intérêt les testes et expériences en cours dans certaines banques centrales.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	La banque centrale est en train de mener des études à ce sujet.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Cela sera déterminé lors de la formulation de la stratégie Fintech.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	Mais des études devraient être menées.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Il a été examiné et globalement refusé par la Banque.
5	South African Reserve Bank	Voir aussi (2.4). La SARB examine toujours la conception et les implications politiques d'une CBDC, y compris ses éventuelles répercussions sur la politique monétaire, la stabilité financière et d'autres objectifs de politique publique, notamment l'amélioration de l'inclusion financière, la concurrence et l'innovation.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.12 : Votre Banque Centrale pense-t-elle que les crypto-monnaies ont actuellement un impact significatif sur les stabilités monétaire et financière de votre pays ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	A l'heure actuelle, l'utilisation des Crypto-actifs reste non significative au Maroc.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	Etude à mener ultérieurement
5	Reserve Bank of Malawi	-

5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	À l'heure actuelle, la SARB ne considère pas les actifs cryptographiques comme des éléments matériels ou systémiques et ne pose donc pas de risque pour la stabilité financière ou la politique monétaire. Le total des échanges de crypto-actifs (sur une période de 3 ans) en AS est estimé à moins de 1% de la monnaie au sens étroit (M1) en AS
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.13 : Votre Banque Centrale a-t-elle formulé des recommandations concernant les crypto-monnaies ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Mis à part le Communiqué de presse conjoint (Ministère de l'Economie et des finances – Bank Al-Maghrib – AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux)) daté du 21 novembre 2017 sur l'usage des monnaies virtuelles, destiné au public clarifiant les risques associés à leur utilisation (absence de protection du consommateur en cas de perte, de vol ou de détournement, volatilité du cours de change, utilisation à des fins illicites notamment le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le non-respect de la réglementation relative aux marchés de capitaux et la législation des changes).
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a publié un avis (avis n° BG / GOV / SEC / 2018/02) afin de préciser sa position concernant les opérations en devises numériques et virtuelles au Ghana.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	Des mises en garde avaient été émises au public sur les monnaies virtuelles.
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La CBK a publié des déclarations au public sur les crypto-monnaies en décembre 2015, mettant en garde contre les monnaies virtuelles telles que Bitcoin. L'avis indiquait que Bitcoin n'avait pas de cours légal et qu'il n'existait donc aucune protection en cas d'échec ou de fermeture d'une plateforme qui échange ou détient une monnaie virtuelle. CBK a également envoyé une circulaire aux banques commerciales, sociétés de crédit hypothécaire et banques de microfinance les avertissant des risques associés à l'achat, à la détention ou à la négociation de monnaies virtuelles, notamment le manque de protection, la réglementation et la nature spéculative de ces actifs.
4	Bank of Mauritius	Le 9 août 2017, la Banque a publié un avis informant le public des risques liés aux crypto-monnaies, qui ne sont pas réglementées par la Banque.
4	Banque Nationale du Rwanda	Il a publié un avis public sur les risques liés aux crypto-monnaies.
4	Bank of Uganda	Les risques ont été mis en évidence dans un communiqué de presse
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La banque centrale a indiqué lors de diverses instances et à la demande du public que le public devait faire preuve de prudence lors de ses opérations sur des crypto-monnaies et faire preuve de la diligence requise, notamment pour se prémunir contre la participation à des activités frauduleuses et / ou des systèmes pyramidaux et pour comprendre les risques.
5	Central Bank of Lesotho	Une déclaration publique sur la position de la banque
5	Banque Foiben'i Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Un document de synthèse est disponible sur le site Web de la Banque.
5	South African Reserve Bank	En 2014, une déclaration publique conjointe (avec d'autres autorités de réglementation) a été publiée, invitant les membres du public à prendre conscience des risques liés à l'utilisation de ressources de cryptographie et invitant les utilisateurs à faire preuve d'une extrême prudence. Suite à l'alerte utilisateur de la SARB, un document de synthèse sur les actifs cryptographiques a mis en exergue les risques liés aux actifs cryptographiques tels que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'absence de cadre réglementaire et juridique, l'absence de lois sur la protection des consommateurs et l'impossibilité d'appliquer le principe de finalité et d'irrévocabilité dans le système de paiement ainsi que le contournement de la réglementation en matière de contrôle des changes. La prise de position indiquait que la SARB ne supervisait pas, ne supervisait pas et ne réglementait pas le paysage, les systèmes ou les intermédiaires des actifs cryptographiques. Par conséquent, toutes les activités liées à l'acquisition, à la négociation ou à l'utilisation d'actifs cryptographiques sont effectuées aux risques exclusifs et indépendants de l'utilisateur final et il n'existe aucun recours à la SARB
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Un avis a été publié à l'intention du public sur les risques liés à l'utilisation des crypto-monnaies.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.14 : Votre Banque Centrale a-t-elle pris des actions pratiques pour utiliser la technologie blockchain ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	CBE a formé le groupe de travail e-KYC pour étudier la possibilité de fournir e-KYC au secteur bancaire sur la technologie blockchain et d'étendre la technologie blockchain à d'autres activités en cas de succès et de recommandation.
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Pas encore, mais en principe cela devra se réaliser prochainement.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Lors du Hackaton organisé à la marge de l'Africa Blockchain Summit, deux POC ont été développés en utilisant la technologie de Blockchain (transferts transfrontaliers et chèques irréguliers).

1	Bank Al-Maghrib	Plusieurs POC sont initiés. Le premier avait comme périmètre la dématérialisation et la décentralisation du processus de gestion des accreditations des Centres Privés de Tri (CPT) à travers une solution Blockchain privée sous forme d'une « Blockchain As a Record Keeper ».
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	EN COURS. La Banque du Ghana surveille l'évolution de l'espace technologique Blockchain.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	CBK explore actuellement des cas d'utilisation possibles de la technologie de la chaîne de blocs.
4	Bank of Mauritius	Le groupe de travail interne évalue les projets pouvant être mis en œuvre sur Blockchain au sein de la Banque.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Cela sera déterminé lors de la formulation de la stratégie Fintech.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB a lancé un projet visant à explorer spécifiquement l'utilisation de la technologie du grand livre distribué (DLT) à des fins de paiement de gros. Il s'agit du projet Khokha, qui visait à mieux comprendre l'utilisation de la technologie et à comprendre l'impact de tels arrangements sur son mandat et les institutions financières dont il est responsable.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le document de travail sur la blockchain contient une série de recommandations sur les cas d'utilisation potentiels de la blockchain. Ces initiatives seront mises en œuvre une fois le cadre finalisé
Sous-région	Banque Centrale	Question N°2.15 : Votre banque centrale collabore-t-elle ou participe-t-elle à un forum régional ou mondial axé sur les crypto-monnaies et / ou la technologie blockchain?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La Banque Centrale est membre du groupe de travail sur la technologie Blockchain , en cours de constitution par la Fond Monétaire Arabe.
1	Central Bank of Sudan	Par la participation à AFI et AMF
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	En novembre 2018, séminaire de haut niveau pour les superviseurs bancaires
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a participé à divers programmes sur les crypto-monnaies et la blockchain.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	CBK a collaboré avec d'autres organismes de réglementation, notamment des banques centrales du monde entier, des organismes internationaux de normalisation et d'autres parties prenantes du secteur financier sur les monnaies cryptographiques, les technologies de chaîne de blocs et d'autres technologies émergentes.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	La Banque centrale participe souvent à des forums organisés par la SADC et d'autres entités concernant les systèmes de paiement et les services financiers numériques.
5	Bank of Botswana	Principalement pour mieux comprendre et comprendre ces types de technologies.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	BFM participe à des séminaires abordant ces thèmes.
5	Reserve Bank of Malawi	Le FMI et le forum de la richesse commune pour les banques centrales
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Au sein de la région de la SADC, au Comité des gouverneurs des banques centrales (CCBG) et sous-comités associés.
5	South African Reserve Bank	La SARB est représentée sur divers forums internationaux axés sur les actifs cryptographiques ou la technologie distribuée. Ces forums comprennent le groupe de travail sur les innovations numériques du comité sur l'infrastructure des paiements et des marchés de la Banque des règlements internationaux et le réseau d'innovation financière du Financial Stability Board.

5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque centrale participe à des ateliers et à des réunions où de telles questions sont discutées. Ces forums incluent les ateliers du MEFMI, de l'AFI et de la Banque mondiale.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.1 : Existe-t-il une réglementation relative à la cybersécurité dans votre Banque Centrale?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Loi 2016-007 du 20/01/2016 relative à la cybercriminalité (JO- 1354).
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Politique Globale de Sécurité de l'Information Cadre de Gouvernance de la Cybersécurité basé sur le référentiel NIST CSF et les contrôles de sécurité SANS Directive de BAM sur le Contrôle interne Directive de BAM sur le Plan de Continuité d'Activité Directive de BAM sur les Tests d'intrusion
2	BCEAO	Une politique de sécurité de l'information est en vigueur depuis 2013. La constitution d'un référentiel de sécurité, entamée en 2012, s'est poursuivie par l'élaboration de politiques spécifiques réglementant la gestion des accès aux systèmes, applications et réseaux, la prise en charge des incidents de sécurité de l'information, etc.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	OUI. La Banque du Ghana a publié des directives sur la sécurité de l'information et la cybersécurité en octobre 2018. Cette directive s'applique aux établissements financiers réglementés par la Banque du Ghana.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Une ligne directrice sur la cybersécurité a été rédigée et attend maintenant
3	BEAC	Il s'agit d'une réglementation en cours de modification afin de prendre en compte les nouvelles menaces et s'arrimer aux meilleures pratiques. Le premier chantier concerne le respect des recommandations issues du Customer Security Program de SWIFT qui sera par la suite étendu à l'ensemble du Système d'Information.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque centrale du Kenya a publié une note d'orientation sur la cybersécurité aux banques commerciales en août 2017 et un projet aux prestataires de services de paiement en août 2018.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Un nouveau règlement sur la cybersécurité a été établi pour le secteur
4	Bank of Uganda	POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Nous avons un projet de politique de sécurité des informations basé sur la gouvernance informatique CoBit 5. Nous prévoyons d'être finalisé au cours du 1er trimestre 2019
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La Banque du Botswana, par l'intermédiaire du Département des technologies de l'information et de la communication (ICTD) et des Services de protection, dispose d'un cadre pour traiter les problèmes de cyber-menaces et de cyber-risques.
5	Central Bank of Lesotho	C'est sous forme d'ébauche. Cependant, une autre réglementation existante est utilisée pour évaluer l'état de préparation de la cybersécurité
5	Banky Foiben! Madagascara	Loi 2014-006 du 19 juin 2014 sur la lutte contre la cybercriminalité Existence du projet de loi bancaire révisée incluant des dispositions relatives au cyber sécurité au niveau des établissements de crédit
5	Reserve Bank of Malawi	Mais nous avons Security Blyc qui inclut la cybersécurité
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Oui, BID 30 a été publié en 2017 pour le secteur bancaire.
5	South African Reserve Bank	La Loi sur les points clés nationaux en vigueur (loi n° 102 de 1980) régit la sécurité de l'information. Ce projet est en train d'être renforcé par la promulgation du projet de loi sur la protection des infrastructures critiques, adopté par le Conseil national des provinces en décembre 2018 (dernier obstacle parlementaire).
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque a publié des directives et des orientations à l'intention du marché concernant les problèmes de cybersécurité.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.2 : Existe-t-il des procédures pour la mise en œuvre de normes en matière de cybersécurité?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Un grand projet de sécurité vient d'être lancé
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Oui, formellement ces procédures touchent principalement un périmètre réduit touchant une partie de notre système d'information en appliquant un Framework inspiré d'une compilation et d'une synthèse de trois normes de cyber sécurité (PCI-DSS, NIST, ISO 27002)
1	Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib est Certifiée SMSI (ISO 27001) Bank Al-Maghrib est Certifiée ISO 9001 (Système de Management de la Qualité) Déploiement du cadre de Gouvernance de la Cybersécurité
2	BCEAO	Dans le cadre de la gestion de la cybersécurité, des guides ont été élaborés pour l'analyse des risques, pour la réponse aux incidents de cybersécurité ainsi que pour le partage d'information.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	Les procédures de mise en œuvre des normes de cybersécurité sont décrites dans les directives sur la sécurité des informations et de l'informatique.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La Banque est en plein chantier de revue de tout son dispositif de cybersécurité.

3	Banque Centrale du Congo	Il existe une Loi relative aux systèmes de paiement et de règlement – titres qui intègre des dispositions en rapport avec la cyber sécurité. Des instructions sont en cours d'élaboration.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Procédures en place concernant la norme ISO27001
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Nous suivons les directives ISO 27032
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	GSI: Les techniques actuelles sont mises en œuvre et révisées conformément aux normes ISO 27001/27002.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben! Madagasicara	Le projet de loi bancaire révisée prévoit des dispositions relatives à la cyber-sécurité : « Les établissements de crédits sont notamment tenus de : mettre en place tout dispositif requis pour prévenir, gérer et atténuer les cyber-risques et un cadre d'intervention et de contrôle rapide, efficace et adapté à la nature de l'activité de l'établissement de crédit ».
5	Reserve Bank of Malawi	Les normes et directives de sécurité de l'information incluent la cybersécurité
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Non, pas encore, mais des plans sont en cours pour développer ces procédures en 2019.
5	South African Reserve Bank	La SARB dispose de politiques, procédures et normes qui sont continuellement améliorées sur la base d'un modèle de référence de sécurité (SRM), qui correspond aux meilleures pratiques.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Ceci est disponible pour les opérations de sécurité interne
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Les directives fournissent des indications précises sur les attentes réglementaires en matière de risques, y compris la cybersécurité. Les institutions sont également encouragées à s'appuyer sur les meilleures pratiques telles que l'ISO, le NERC et le NIST.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.3 : L'infrastructure de votre Banque Centrale a-t-elle été au moins une fois la cible d'une cyber-attaque ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	C'était une attaque type DoS sans impact significatif qui a juste touché un des sites de la Banque
1	Bank Al-Maghrib	Principalement des tentatives de type Phishing ou d'attaque par ingénierie sociale.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	OUI (attaque par ransomware entraînant une perte de données (Fileserver))
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Des tentatives ont été / sont identifiées, mais aucun succès identifié jusqu'à présent
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	Sur le poste de travail il y a deux ans
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Nous assistons à de nombreuses tentatives d'ingénierie sociale (en particulier des courriels et des imitations de phishing) visant le personnel de la SCS. Nous voyons également beaucoup de vulnérabilités en train d'analyser notre IP face au public, mais à ce jour, il n'existe aucune preuve de violation.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben! Madagasicara	BFM observe, régulièrement, sur ses équipements périmétriques des tentatives, mais BFM ne saurait dire s'il s'agit d'attaques ciblées ou non. Dans tous les cas, BFM manque de visibilité sur ce point.
5	Reserve Bank of Malawi	Usurpation mineure et attaques de Ransommore
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Oui, plusieurs fois Nous pouvons surveiller les attaques au fur et à mesure qu'elles se produisent - généralement à partir de «Script Kiddies» (vraisemblablement des jeunes utilisant des outils automatisés [ou des robots] pour rechercher les vulnérabilités. La Banque a également reçu plus d'attaques ciblées sous la forme de sites Web dégradés et était WannaCry en 2017 (bien qu'il s'agisse d'une très petite surface d'attaque - 1 serveur et 1 poste de travail).
5	South African Reserve Bank	La SARB a mis en place une surveillance qui détecte les cyberattaques de manière continue. Les cyberattaques sont courantes et dans la plupart des cas, les mesures préventives offrent une protection adéquate pour ne pas nécessiter de réponse spécifique. Les capacités d'intervention et de récupération de la SARB sont activées au besoin.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.4 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre juridique contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-

1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Loi 2007-047 lutte contre le terrorisme Loi 2005-048 blanchiment d'argent et financement terrorisme (modifiée par la loi 2016-013 et la loi 2016-015). Dispositif AML/CFT
1	Central Bank of Sudan	Loi de 2009 sur les finances - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Le Maroc dispose d'un cadre légal et réglementaire pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : La Loi N° n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux Concernant le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a édicté la Circulaire N° 5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit.
2	BCEAO	Il s'agit principalement de la Directive et de la loi Uniforme du 2 juillet 2015 relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Loi de 2012 sur le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Unité de renseignement financier de la Gambie créée en 2013
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a publié des lignes directrices en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC / FT) à l'intention des banques et des institutions financières non bancaires au Ghana.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	Une loi anti-blanchiment en plus d'un règlement sur la diligence raisonnable des clients
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	La loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme L'instruction n°15 sur les normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme la lutte
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Le Kenya a promulgué diverses lois sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC / FT): Loi de 2009 sur le produit du crime et la lutte contre le blanchiment d'argent (POCAMLA). La réglementation sur le produit du crime et le blanchiment d'argent a été adoptée en 2013. Loi de 2012 sur la prévention du terrorisme. Règlement de 2013 sur la prévention du terrorisme. Directive prudentielle de la Banque centrale du Kenya sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme (CBK / PG / 08).
4	Bank of Mauritius	Plusieurs lois ont été adoptées à Maurice pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement et la prolifération du terrorisme, notamment la loi sur le renseignement financier et la lutte contre le blanchiment d'argent, la loi sur la prévention du terrorisme, la loi sur la répression du financement du terrorisme. . . Loi sur les drogues dangereuses, Loi sur la prévention de la corruption, la Loi sur le recouvrement des avoirs et la Loi sur la bonne gouvernance et les rapports d'intégrité, y compris les règlements pris en vertu de ces textes. Outre ce qui précède, la loi sur les banques renferme des dispositions spécifiques conférant à la Banque de Maurice le pouvoir de prendre les mesures qui s'imposent et de donner les directives, directives ou instructions qu'elle jugera nécessaires pour prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La Banque de Maurice a également publié des notes d'orientation sur la LBC / FT, qui sont régulièrement mises à jour conformément aux normes internationales. Les notes d'orientation définissent les paramètres généraux dans lesquels les institutions financières devraient opérer afin d'éviter les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Les institutions financières sont notamment tenues de respecter les politiques de dissuasion en matière de LBC / FT et de former leur personnel. Le non-respect de toute directive, directive ou instruction émise par la Banque équivaut à une infraction punissable, sur déclaration de culpabilité, à une amende n'excédant pas un million de roupies et, dans le cas d'une infraction continue, à, après condamnation, une nouvelle amende de 100 000 roupies pour chaque journée ou partie de journée au cours de laquelle l'infraction se poursuit.
4	Banque Nationale du Rwanda	Oui, il existe une réglementation sur le blanchiment de capitaux / la lutte contre le financement du terrorisme
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La cellule de renseignement financier en est responsable.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	RDC: Une politique interne approuvée couvre ce sujet
5	Bank of Botswana	La Banque utilise la loi sur les agences de renseignement financier pour assurer la conformité à cette fin.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascicara	Loi n°2004-020 du 19/08/2004 sur le blanchiment, le dépistage, la confiscation et la coopération internationale en matière de produits de crime Loi n° 97-039 du 04/11/1997 sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs à Madagascar Loi n°2014- 005 du 17/07/2014 contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Ceci est en place mais pas exploité à partir de la Cyber Fonction spécifiquement mais est en place
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Nous adhérons à la loi sur le renseignement financier
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La loi sur le blanchiment d'argent et le produit du crime est le cadre juridique qui traite des questions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.5 : Des cyber-attaques contre des banques commerciales ont-elles été détectées dans votre pays? Quelles ont été les mesures prises ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-

1	Banque Centrale de Tunisie	Il y a un observatoire regroupant des RSSI et responsables de sécurité au niveau du secteur bancaire national sous l'égide de l'association professionnelle des banques qui s'occupe de cet aspect (Organisation de rencontres thématiques en invitant des experts dans le domaine dans un but plutôt de sensibilisation, il existe aussi des notes d'information sur des mesures préventives de sécurité comme par exemple la Note interbancaire sur l'obligation de la mise à niveau de l'OS des GAB et l'obligation de passer à Windows 10, il y a eu aussi des échanges de réflexions et des efforts lors de certains événements pour inciter à la mise en place d'un SOC pour les banques,...).
1	Bank Al-Maghrib	Des attaques ont été détectées par les banques commerciales marocaines et portées à la connaissance du CERT national relevant de la DGSSI. Des mesures correctives ont été mises en place par les banques concernées. Les attaques et les mesures entreprises font l'objet d'échanges dans le cadre d'un groupe de travail Bank Al-Maghrib - banques institué à cet effet.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	Un cadre et des lignes directrices sur la cybersécurité axés sur les risques ont été élaborés pour le secteur.
2	Bank of Sierra Leone	Il n'y a pas eu de cas formel d'attaque en ligne de la part d'une banque commerciale en Sierra Leone.
3	BEAC	Compte tenu de la nature des cyber-attaques détectées dans les banques commerciales, les mesures prises se sont pour l'instant limitées au périmètre du Système d'Information des entités concernées
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	Les cyberattaques détectées visant des banques commerciales sont signalées à CBK dans les 24 heures suivant leur survenue et les mesures prises par l'institution répondent à l'attaque. Une enquête approfondie est menée par l'institution et le rapport est partagé avec CBK. CBK effectue des inspections ciblées.
4	Bank of Mauritius	À la réception du rapport sur les attaques, des recommandations ont été fournies à la banque commerciale sur les contrôles techniques et de processus nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Nous sommes en train de publier un ensemble de lignes directrices sur la cybersécurité à l'intention de toutes les institutions financières du pays
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	DSB: 4 des 29 banques autorisées ont confirmé avoir subi des cyberattaques. Les mesures prises: Installation de contrôles informatiques plus efficaces; Adoption d'incidents de sécurité de l'information et de procédures d'intervention.
5	Bank of Botswana	Installation de mécanismes de défense (Firewalls, VPN, etc.). Sensibilisation du personnel à une vigilance accrue dans son environnement opérationnel. Arrangements de partage d'informations.
5	Central Bank of Lesotho	Des améliorations ont été apportées aux mesures de protection
5	Banque Centrale de Madagascar	Aucune information disponible à ce sujet.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La Namibie est toujours en train de mettre en œuvre les exigences de base du BID 30, selon lequel les banques sont tenues de signaler les incidents de sécurité à la Banque centrale. Cela n'a pas encore atteint un niveau de maturité acceptable. En outre, les fraudes liées à la cybercriminalité sur les instruments de paiement électronique sont partagées pour garantir la mise en œuvre des normes préventives nécessaires. À cet égard, toutes les banques sont tenues de se conformer aux normes EMV et PCI DSS en ce qui concerne la sécurité des données de carte. Actuellement, la Namibie n'émet que des cartes EMV (puces et broches) et travaille à la sécurité 3D pour les transactions de commerce électronique.
5	South African Reserve Bank	Les cyberattaques contre les banques commerciales sont monnaie courante et des mesures sont déployées en fonction de chaque incident. En plus des capacités de chacune des banques commerciales pour assurer que les mesures appropriées sont prises. Le Centre d'information sur les risques bancaires en Afrique du Sud (SABRIC) aide à coordonner les activités d'intervention entre les banques commerciales. Ceci est davantage soutenu dans le secteur financier par les infrastructures financières critiques (FCI), l'Association pour l'épargne et l'investissement en Afrique du Sud (ASISA), l'Association sud-africaine des assurances (SAIA) et les équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique de la Payments Association of South Africa (PASA) (CSIRTs). Des travaux sont en cours pour approfondir l'interaction avec le Cybersecurity Hub, mandaté par le Cadre de politique nationale de cybersécurité (NCPF), qui a été adopté par le Cabinet en mars 2012. La SARB aide à la coordination et au partage d'informations sur les menaces, en plus de son implication en tant que membre de la FCI CSIRT.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La division Supervision des banques a fait appel à des institutions bancaires pour qu'elles améliorent leurs protocoles de sécurité. La division soumet les institutions à une surveillance continue
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.6 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre juridique spécifique contre la cybercriminalité ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Loi 2016-007 du 20/01/2016 relative à la cybercriminalité (JO- 1354) n'est pas spécifique pour la banque
1	Central Bank of Sudan	À travers le projet de loi sur le système de paiement national
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	La cybercriminalité est une infraction punissable au regard des lois du pays.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La mise en place d'un cadre juridique spécifique contre la cybercriminalité est partie intégrante de la revue en cours au sein de la Banque Centrale.

3	Banque Centrale du Congo	Le volet pénal est pris en charge dans la loi sur les systèmes de paiement et de règlement-titres.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Loi de 2018 sur les abus informatiques et la cybercriminalité La cybercriminalité est de nature criminelle et ne relève pas de la réglementation de la CBK. Toutefois, la CBK a publié une note d'orientation sur la cybersécurité à l'intention des institutions afin de les guider dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes destinées à les protéger contre les cyberattaques. Cela s'ajoute aux directives de gestion des risques qui obligent les institutions à mettre en place des stratégies de gestion des risques robustes, notamment la gestion de la technologie et les cyber-risques.
4	Bank of Mauritius	La Banque doit s'aligner sur les lois mauriciennes en matière de TIC, telles que la loi ICTA et la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs. Une loi sur les abus informatiques et la cybercriminalité a été promulguée à Maurice. En outre, une stratégie de lutte contre la cybercriminalité a été adoptée pour Maurice. Conformément aux tendances nationales et internationales, la Banque de Maurice publiera une ligne directrice sur les technologies de l'information et la cybersécurité.
4	Banque Nationale du Rwanda	Une banque a été victime et nous avons fourni un support technique. Ceci a déclenché la publication de cette réglementation sur la cybersécurité et d'évaluations régulières de la cybersécurité à l'intention des banques.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	Loi N°110/AN/11/6emeL relative à la lutte contre le financement du terrorisme, code pénal
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Les Seychelles sont en train de rédiger leur projet de loi sur la cybercriminalité, que la Banque centrale des Seychelles a été invité à commenter.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Le Botswana a récemment adopté la loi de 2018 sur la cybercriminalité et les infractions informatiques, qui traite des infractions connexes. Le cadre juridique de la Banque du Botswana repose sur la même loi nationale
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banque Foiben'! Madagascar	Par contre, une loi nationale sur la cybercriminalité a été promulguée en 2014.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La législation relative à la cybercriminalité est traitée au niveau national. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur la cybercriminalité et la cybersécurité le 27 novembre 2018 et doit être approuvée par le Conseil national des provinces avant d'être promulguée. La SARB participe au cadre juridique pénal national plus vaste, tout comme les banques commerciales dotées de vastes capacités en matière de cybercriminalité. Ceci est renforcé par les structures SABRIC pour assurer une réponse coordonnée à l'échelle du secteur bancaire avec des structures cybernétiques spécifiques en place.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le développement du cadre est en cours
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.7 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un système d'analyse des risques de cybersécurité ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	En effet, la banque a créé récemment une direction de RISK Management et un poste de conseiller chargé de la sécurité et a lancé un grand projet de sécurité
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	La Banque dispose d'un système d'analyse des risques adossé à une méthodologie conforme aux normes (ISO 27005). En outre et dans le cadre d'une feuille de route sur la surveillance du cyber-risque au sein du secteur financier, un cadre analytique des risques de cybersécurité est en cours de mise en place. Il est prévu d'intégrer ce cadre d'analyse dans la cartographie des risques systémiques pesant sur la stabilité financière.
2	BCEAO	La cartographie des risques de sécurité de l'information prend en compte le risque de cybersécurité. Elle est mise à jour annuellement. L'évaluation du risque de cybersécurité est faite en collaboration avec les structures métiers et la structure en charge des systèmes d'information.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	Le programme de sécurité client SWIFT (CSP)
2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana a mis en place un système de gestion de la sécurité de l'informatique et des systèmes informatiques, qui comprend un centre d'opérations de sécurité, un comité sur la sécurité de l'informatique et des communications et un sous-comité du Conseil sur la sécurité de l'information et du cyberspace. Le système comprend des personnes, la technologie et le système pertinent, étayés par un cadre de gestion des risques approuvé.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La Banque Centrale dispose de plusieurs entités en charge de l'analyse des risques liées au Système d'Information. Toutefois, la mise en place d'un système spécifique d'analyse des risques de cybersécurité n'est pas encore effective.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque dispose de responsables en cyber-risques bien formés et certifiés, qui utilisent les meilleures méthodologies d'analyse des risques cybernétiques, notamment ISO 31000 (gestion des risques) et ISO 27005 (gestion des risques liés à la sécurité de l'information) pour la gestion des cyber-risques.
4	Bank of Mauritius	Un cadre basé sur l'ISO 27005 a été développé pour l'évaluation et l'atténuation des risques informatiques
4	Banque Nationale du Rwanda	Un nouveau règlement sur la cybersécurité a été mis en place pour le secteur. La loi sur la cybercriminalité renferme d'autres références sur la cybercriminalité.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	L'analyse des risques de cybersécurité fait partie du cadre global de gestion des risques de l'entreprise.

4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Une fonction de cybersécurité est en cours de création.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	BFM met en place, actuellement, un SMSI (système de management de la sécurité de l'information).
5	Reserve Bank of Malawi	Projet de système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) en cours
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Nous travaillons à la création d'un centre d'opérations de sécurité (SOC). Pour le moment, les systèmes sont déployés et accessibles à distance par les ingénieurs.
5	South African Reserve Bank	L'analyse des risques liés à la cybersécurité fait partie des capacités globales de la cyberspace de la SARB, qui sont axées sur des activités internes. Ceci est en train d'être intégré à la capacité globale de gestion des risques de l'entreprise.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	Ce n'est pas complètement développé
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Ceci est couvert par le cadre de gestion des risques d'entreprise
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.8 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un dispositif pour la protection des clients ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Loi n° 036 relative aux établissements de crédit. Ordonnance 2006-031 La loi bancaire 2018
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	La Banque veille à assurer une certaine sécurité indirecte de ses clients qui sont généralement les institutions financières en leur imposant une mesure interne à l'ensemble des services en ligne qu'elle met en place par une phase préalable d'audit technique externe avant leur mise en production. Ces missions d'audit technique permettent de déceler d'éventuelles vulnérabilités et de les corriger et peuvent générer des directives permettant de protéger les clients par des exigences de conformité sécuritaire avant de pouvoir accéder aux services (Exemple : désactiver l'usage de TLS 1.0 au niveau des navigateurs accédant à ces services)
1	Bank Al-Maghrib	Il existe une structure chargée de la protection de la clientèle dont les attributions sont : Traiter les réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit ; Elaborer des textes en matière de protection de la clientèle ; S'assurer du respect, par les établissements de crédit, des dispositions légales et réglementaires en matière de protection de la clientèle.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	L'aspect relatif à la protection des clients est systématiquement pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la réglementation.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Les clients du secteur bancaire sont protégés par : - Constitution de la République du Kenya, 2010. Loi sur la protection du consommateur, 2012. Loi de 2010 sur la concurrence qui vise à protéger les consommateurs contre les comportements déloyaux et trompeurs sur le marché. Lois du secteur financier telles que la loi sur les banques et la loi sur la microfinance. Directive sur la protection du consommateur.
4	Bank of Mauritius	L'article 96A de la loi sur les banques couvre la protection des clients des établissements financiers en général. Des lignes directrices spécifiques telles que les lignes directrices sur les services bancaires par Internet et les lignes directrices sur les services bancaires et les services de paiement mobiles comportent des sections sur la protection / l'éducation des clients.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous utilisons la loi nationale sur la protection des données
4	Bank of Uganda	LA CONFIRMATION DES TRANSACTIONS EST FAITE
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Le règlement de 2008 sur les institutions financières (traitement des plaintes) est actuellement utilisé pour traiter les plaintes des consommateurs. Cependant, la Banque centrale est en train d'élaborer une loi sur la protection du consommateur financier d'ici 2019.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	GSI: Du côté de BNA, des techniques et des technologies sont en place pour protéger les clients.
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	Des dispositions sur la protection des consommateurs sont prévues : Loi n° 2016-056 du 2 février 2017 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique (établissements de monnaie électronique) Loi n° 2017-026 du 8 février 2018 sur la microfinance Projet de loi bancaire révisée
5	Reserve Bank of Malawi	Services de protection de réseau et antivirus d'entreprise
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La banque dispose d'un système de protection des clients dans le système financier, qui peut inclure des entités affectées par des entités financières associées à des banques ou à des non-banques.
5	South African Reserve Bank	La SARB a mis en œuvre des mesures exhaustives sur ses systèmes en relation avec les clients afin de garantir l'intégration de la cybersécurité dans son programme global de sécurité des cyber-informations et de la sécurité. Cela inclut de veiller à ce que l'attestation du programme de sécurité client SWIFT soit effectuée chaque année, selon les besoins.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-

Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.9 : Votre Banque Centrale a-t-elle mis en place un cadre de collaboration locale, régionale et internationale avec les régulateurs et les parties prenantes en matière de cyber-risques ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	Oui, au niveau local, nous coordonnons nos activités avec les centres nationaux d'information et AFI, AMF.
1	Banque Centrale de Tunisie	La Banque Centrale est dans l'obligation de participer à un programme international (SCP de SWIFT) de protection des banques contre les attaques cybernétiques, et montrer sa conformité par rapport à un ensemble de contrôles exigés par le Framework de ce programme, et en même temps en tant que régulateur du secteur elle reçoit de la société SWIFT la liste des Banques qui ne sont pas conformes aux contrôles exigés.
1	Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib collabore avec les régulateurs nationaux et dispose de cadres de collaboration avec des banques centrales. La Banque collabore également avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) relevant de l'Administration de la Défense Nationale. De plus, un projet est en cours pour la mise en place d'un CERT au sein de la Banque afin de favoriser davantage les échanges des informations sécuritaires avec des communautés de cybersécurité nationales et internationales. Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration entre les régulateurs du secteur financier (banques, compagnies d'assurances et marché des capitaux), une feuille de route sur la surveillance du cyber-risque a été élaborée et validée par le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques en juillet 2018. Ce dernier étant chargé notamment de la surveillance macro-prudentielle du système financier
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La nécessité de mettre en place un cadre de collaboration local, régionale et internationale avec les régulateurs et les parties prenantes en matière de cybersécurité dépasse largement le champ d'actions de la Banque Centrale.
3	Banque Centrale du Congo	Au niveau régional, la collaboration est réalisée dans le cadre de la surveillance coopérative du système de paiement de la SADC, SIRESS.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	CBK est membre de l'équipe nationale d'intervention en cas d'incident informatique au Kenya - Centre de coordination (KE-CIRT / CC national), une équipe de collaboration multi-agences chargée de la coordination nationale de la cybersécurité en tant que point de contact national du Kenya sur les questions de cybersécurité.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	2 cadres ont participé à Amman à un séminaire sur la cybersécurité organisé par le METAC
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	La Banque a participé aux ateliers de la SADC aux réunions du FMI, de la Banque de Belgique et du Comité des gouverneurs des banques centrales
5	Banky Folben'I Madagascara	Une coopération entre les banques centrales de la SADC en la matière existe. Existence de projet de loi bancaire révisée incluant des dispositions relatives à la cyber-sécurité.
5	Reserve Bank of Malawi	Cadre de cybersécurité de la SADC
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Partiellement. Encore un travail en cours. Les activités locales en sont à leurs débuts, tandis que la collaboration régionale et internationale est encore inexistante.
5	South African Reserve Bank	La SARB est un membre actif du groupe du risque opérationnel du Comité de Bâle sur la supervision bancaire ainsi que des structures du Conseil de stabilité financière, notamment du groupe consultatif régional pour l'Afrique subsaharienne. Cela s'ajoute à un certain nombre de relations existantes avec d'autres régulateurs.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.10 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre de réglementation et de supervision basé sur la prévention des cyber-risques ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	

4	Central Bank of Kenya	Oui - La note d'orientation sur la cybersécurité demande aux institutions d'élaborer et de réviser chaque année leurs politiques en matière de cybersécurité. L'une des exigences de la politique de cybersécurité est que les institutions identifient, détectent et protègent contre les cyber-risques
4	Bank of Mauritius	La Banque élabore actuellement un guide sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information.
4	Banque Nationale du Rwanda	Un nouveau règlement sur la cybersécurité a été mis en place pour le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	GSI: Il existe un groupe de travail sur le cadre de réglementation et de surveillance
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	Existence de projet de loi bancaire révisée incluant des dispositions relatives à la cyber-sécurité.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La BID 30 de la Banque vise à résoudre ce problème. Le cadre de politique de surveillance des systèmes de paiement traite tous les risques, y compris ceux liés à Cyber, et utilise les normes Cobit pour évaluer la résilience des systèmes par rapport à ces normes. En outre, la Banque souscrit aux PFMI et a intégré les directives de la BRI sur la cyber-résilience des infrastructures de marché financier dans ses cadres réglementaires
5	South African Reserve Bank	Le 15 mai 2017, la SARB a publié une note d'orientation officielle à l'intention des banques faisant état de l'applicabilité du Guide sur la cyber-résilience publié le 29 juin 2016 par le Comité sur les infrastructures de paiement et les marchés (CPMI) et le Conseil de l'Organisation internationale des organisations de producteurs. Commissions de sécurité (IOSCO). Dans la note, le bureau du registraire des banques indique que le caractère adéquat des politiques, processus et pratiques sera évalué dans le cadre du processus de contrôle prudentiel.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le service de supervision a publié des directives et des orientations à l'intention du marché concernant les problèmes de cybersécurité.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.11 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre de sensibilisation des clients sur la cybercriminalité ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Code d'éthique et de déontologie, charte utilisateur
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La sensibilisation sur la cybercriminalité se limite pour l'instant aux agents de la Banque Centrale
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Certaines directives émises par la Banque centrale prévoient la protection et l'éducation des clients, comme dans le cas des services bancaires par Internet et des services bancaires mobiles.
4	Banque Nationale du Rwanda	Ce concept est approuvé, mais le plan de mise en œuvre est en cours
4	Bank of Uganda	LA SENSIBILISATION AU RISQUE PAR LE DÉPARTEMENT DU RISQUE ET PAR LA SEMAINE ANNUELLE DE LA GESTION DES RISQUES
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Nous n'avons pas de cadre en place, mais l'unité de communication envoie une sensibilisation ad hoc à la cyber-hygiène
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Le ICTD informe le personnel de la Banque centrale sur les questions de cybercriminalité, et les banques sont impliquées de faire de même à travers le processus de supervision.
5	Central Bank of Lesotho	Le programme de sensibilisation est axé sur les employés de la Banque, mais celle-ci s'associe à d'autres organismes nationaux qui diffusent le message.
5	Banky Foiben'i Madagascara	Existence de projet de loi bancaire révisée incluant des dispositions relatives à la cyber-sécurité.
5	Reserve Bank of Malawi	Cadre de cybersécurité de la ReserveBank of Malawi
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La cyber-sensibilisation à l'échelle du secteur bancaire est principalement motivée par SABRIC pour les banques commerciales, en plus de vastes campagnes bancaires individuelles. Ceci est soutenu par la sensibilisation menée par le Cybersecurity Hub, mandaté par le Cadre de politique nationale de cybersécurité (NCPF). La sensibilisation est une exigence clé dans le cadre de la cyber-surveillance gérée par l'autorité prudentielle.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le cadre est actuellement couvert par la politique de sécurité des TIC
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.12 : Votre Banque Centrale ou l'Autorité de supervision a-t-elle mis en place un cadre de réglementation visant à instaurer la cyber-assurance ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-

1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	La cyberassurance relève de la réglementation de l'Autorité de réglementation des assurances (IRA).
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banque Foiben'I Madagascara	Existence de projet de loi bancaire révisée incluant des dispositions relatives à la cyber-sécurité.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La cyberassurance n'est qu'un des contrôles pouvant être mis en œuvre par les banques commerciales et d'autres institutions financières, tels que les a examinés les autorités prudentielles dans le cadre de la surveillance réglementaire. La SARB n'a pas imposé d'exigences spécifiques en matière d'assurance.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque n'a publié aucun cadre sur la cyberassurance. Les institutions financières mettent toutefois en place une cyberassurance pour atténuer les risques informatiques.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.13 : Votre banque Centrale ou l'Autorité de supervision effectue-t-elle des stress test pour voir l'impact d'une éventuelle attaque sur le risque systémique ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La direction de la supervision fait des des stress test.
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Un groupe de travail a été créé dans le cadre des actions de construction d'un socle de coordination des PCA à l'échelle de la place. Il est ainsi prévu d'effectuer une simulation d'une cyber-attaque d'ordre systémique.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous effectuons un test de pénétration annuel
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Nous réalisons 3 évaluations Pentest et une évaluation de vulnérabilité par an
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	Les tests de pénétration et de l'équipe rouge ont été effectués
5	Banque Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	La SARB effectue des tests de résistance pour modéliser l'impact en fonction du risque systémique. Les scénarios de cyberattaques ne sont toutefois pas considérés spécifiquement
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque améliore actuellement son cadre de tests de résistance afin d'élargir la liste des risques couverts par son modèle.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.14 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle de compétences et capacités adéquates pour détecter et lutter contre les cyber-attaques ?
1	Banque d'Algérie	-

1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	Dans une certaine mesure
1	Banque Centrale de Tunisie	Certaines ressources de la Banque participent à plusieurs formations et événements relatifs à la détection et l'identification des risques cybernétiques
1	Bank Al-Maghrib	Existence d'un Centre Opérationnel de Sécurité (SOC) Evolution en cours vers un CERT Renforcement en cours des capacités de supervision bancaire
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La Banque dispose de compétences en interne et de dispositifs de sécurité susceptibles de détecter et lutter contre les cyberattaques
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	CBK dispose des compétences et des capacités adéquates pour détecter et combattre les cyberattaques. Cependant, le renforcement des capacités du personnel approprié est un exercice en cours
4	Bank of Mauritius	La Banque est en train de former ses ressources et de mettre en œuvre les dernières technologies pour détecter et combattre les cyberattaques.
4	Banque Nationale du Rwanda	Notre équipe de sécurité est formée mais pas assez pour lutter contre les cyberattaques sophistiquées d'aujourd'hui. Le programme est continu
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Cela dépendra du type et du niveau des attaques. Nous avons actuellement externalisé la surveillance via un centre d'opération de sécurité (SOC), qui surveille nos systèmes de fonctions critiques, et nous envoie des alertes sur les incidents (événements) potentiels à vérifier.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Des initiatives sont en cours pour veiller à ce que la Banque dispose des ressources nécessaires pour formuler et adopter les politiques pertinentes et améliorer les technologies pertinentes
5	Central Bank of Lesotho	La Banque s'appuie sur les capacités existantes. Un membre est le CISM. Deux autres sont formés au CEH / LPT et au CISSP et sont prêts à passer les examens.
5	Banque Foiben'I Madagascara	Le projet de loi bancaire révisée prévoit des dispositions relatives à la cyber-sécurité : « Le Secrétariat Général de la Commission de Supervision Bancaire et Financière s'entoure des compétences informatiques nécessaires pour détecter, analyser et atténuer le cyber-risque au niveau du système financier dans le cadre de la mission de contrôle des établissements de crédit ».
5	Reserve Bank of Malawi	Besoin donc de plus de capacité
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Partiellement. La Banque de Namibie travaille dans la limite des ressources (humaines et financières) disponibles pour faire face aux menaces. La BoN dispose également de technologies adéquates disponibles pour détecter et combattre les cyberattaques. Toutefois, elles devront être régulièrement évaluées et examinées par des prestataires de services de certification internes et externes.
5	South African Reserve Bank	Les cyber-compétences sont sous pression, mais à ce jour, la SARB a réussi à obtenir les compétences appropriées.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	La banque a du personnel qualifié en cyber sécurité, mais il est nécessaire de renforcer ces compétences
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque recrute actuellement du nouveau personnel et forme le personnel existant
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.15 : Votre Banque Centrale a-t-elle identifié des politiques ou des Directives dont l'absence au sein de l'Institution serait une source de vulnérabilité ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	La politique de sécurité, le PCA, ...
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	La Banque dispose d'une politique de sécurité du système d'information mais qui n'est pas encore prise en charge faute de structure appropriée pour la décliner
1	Bank Al-Maghrib	Politique encadrant l'usage du Cloud computing en cours de finalisation
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE APPROUVÉE
2	Bank of Ghana	OUI. La Banque du Ghana dispose d'une déclaration d'applicabilité approuvée qui identifie tous les domaines de l'information et de la cybersécurité qui constituent une vulnérabilité et des politiques et procédures appropriées devant être mises en place pour atténuer ces risques.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Faisant suite aux multiples audits interne et externe, la Banque Centrale a identifié les politiques et Directives absolument nécessaires pour assurer la cyber sécurité
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Un nouvel ensemble de politiques et de procédures est mis en place pour garantir que les vulnérabilités des processus, techniques et personnels sont atténuées.

4	Banque Nationale du Rwanda	Des politiques, directives et procédures régissant nos opérations informatiques sont en place en ce qui concerne ISO27001: 2013 et COBIT5. L'efficacité de ces politiques et directives est évaluée chaque année. L'absence de volonté représente une certaine vulnérabilité
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Avec l'aide d'un consultant externe, nous avons évalué notre posture de cybersécurité. Les politiques pertinentes de COBIT 5 ont été rédigées et nous sommes en train de les formaliser.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	GSI: Par exemple, la politique et les procédures de sécurité physique qui seront bientôt définies.
5	Bank of Botswana	La stratégie en matière de technologies de l'information et des communications est bien alignée sur la stratégie d'entreprise et les initiatives identifiées sont conformes aux développements environnementaux actuels, tels que les menaces à la cybersécurité.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	Les domaines identifiés ont été abordés
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Des évaluations continues sont effectuées, notamment des tests de vulnérabilité, des tests d'intrusion, ainsi que des évaluations des risques et de la conformité. Ceci est encore renforcé par une assurance indépendante.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	Politiques sur la protection des données et le cloud computing
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.16 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle d'un cadre de mise à jour de la sécurité informatique, lui permettant de limiter sa vulnérabilité ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Cadre de Gouvernance de la Cybersécurité visant l'alignement sur les meilleures pratiques en la matière.
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La mise à jour de la sécurité informatique est de la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information et fait partie de ses missions.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	La Banque dispose d'une politique et de procédures d'évaluation de la vulnérabilité et de tests de pénétration qui dictent la gestion de la vulnérabilité au niveau logiciel.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons une procédure de gestion des correctifs et des vulnérabilités
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Les stratégies de gestion du changement ont été approuvées et nous travaillons sur les stratégies de gestion de la vulnérabilité à compléter
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	SWIFT, entre autres, a mis à jour la sécurité du client. Les politiques et procédures sont en place, mais un cadre est en cours d'élaboration conformément aux principes de CoBIT 5.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Des procédures de renforcement de la technologie et de mise à jour en matière de cybersécurité sont en place.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.17 : Votre Banque Centrale a-t-elle mis en place une capacité d'intervention (groupe de cybersécurité impliquant les départements concernés) ?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Projet de sécurité : comité de pilotage stratégique, ...
1	Central Bank of Sudan	Il existe un comité de la sécurité de l'information regroupant les services concernés de la banque.
1	Banque Centrale de Tunisie	Dans le cadre du projet PCA, un comité de crise sera constitué regroupant les responsables de certains départements de la Banque pour prendre les mesures qui s'imposent et coordonner les interventions nécessaires en cas de sinistres qui peut être une cyber-attaque. Pour le moment on a pas de groupe spécifique pour la cyber-sécurité mais c'est le département IT qui s'en charge.
1	Bank Al-Maghrib	Une actualisation du dispositif de gestion de crise de la Banque est en cours en adoptant une démarche transversale et pluridisciplinaire impliquant l'ensemble des compétences : Système d'Information, Sécurité de l'information, Sécurité physique, Continuité d'activité, Ressources humaines, Juridique et Communication.
2	BCEAO	Une équipe de réponse aux incidents de sécurité de l'information est constituée.
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-

2	Bank of Ghana	La Banque du Ghana dispose d'un bureau dédié à la sécurité de l'information et de la cybersécurité (appelé « responsable de la sécurité de l'information ») et relevant directement du gouverneur.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Dans le cadre de la modernisation du cadre réglementaire de cybersécurité, la Banque réfléchit à la mise en place d'un comité multidisciplinaire de cyber-réponse.
3	Banque Centrale du Congo	Ce groupe existe au sein de la Direction de l'Informatique qui s'assure de la sécurité du système d'information de la Banque Centrale.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La banque n'a pas mis en place de groupe de cybersécurité. Cependant, dans le cadre de la gestion de la cybersécurité, la fonction de sécurité de l'information de la Banque partage fréquemment les problèmes de cybersécurité avec les départements et les parties prenantes concernés.
4	Bank of Mauritius	La Banque a nommé un responsable de la sécurité des informations ayant pour mandat de mettre en place un groupe de cybersécurité chargé des interventions.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons une équipe IRT et ISMS qui implique des départements centraux
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Dans le cadre de la Charte de gouvernance informatique, le comité de stratégie informatique supervise le programme de sécurité de l'information.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	La Banque a mis en place une équipe Cyber Alert composée de représentants des départements à fort impact
5	Banky Foiben'I Madagasicara	Ce projet est en cours d'élaboration (CSIRT interne par le biais de la CERT au niveau du secteur bancaire).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Le processus de réponse aux incidents de la Banque a été finalisé en 2018 et sera opérationnel en 2019.
5	South African Reserve Bank	Les structures de supervision de la sécurité de l'information et de la sécurité informatique de la SARB comprennent un comité de sécurité du groupe, un comité directeur sur la sécurité de l'information et du Web, un forum de liaison pour la sécurité du groupe ainsi qu'un forum technique sur la sécurité de l'information et du cyber. Ces structures traitent du cyber des dimensions stratégique, de programme, commerciale et technique, respectivement. Cela s'ajoute aux structures de gouvernance informatique en place.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.18 : Pénurie de compétences et de ressources informatiques
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Cette pénurie pose une vulnérabilité relativement élevée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.19 : Manque de sensibilisation et de formation du personnel
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-

1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Cela pose une vulnérabilité relativement élevée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.20 : Manque de Politiques, de directives et de lois normalisées
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Cela pose une vulnérabilité relativement élevée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.21 : Mise à jour de la Sécurité informatique
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-

1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Nos PC sont mis à jour régulièrement, de sorte que la vulnérabilité est faible
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.22 : Absence de répartition des responsabilités
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	La cybersécurité n'est pas séparée. Cela pose une vulnérabilité relativement élevée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.23 : Insuffisance de partage d'information et de renseignement
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-

1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Cela pose une vulnérabilité relativement élevée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'! Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambie	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.24 : Collaboration avec les fournisseurs de services tiers
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	Il n'y a pas de collaboration. Cela pose une vulnérabilité relativement élevée
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'! Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	-
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambie	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.25 : Êtes-vous prêt à comparer la réglementation de votre secteur financier en matière de cybersécurité dans votre Banque Centrale au reste de l'Afrique?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-

1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	Prêt à le faire
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	La CBK a élaboré une note d'orientation sur la cybersécurité, qui peut être utilisée pour l'analyse comparative avec d'autres banques centrales. La note d'orientation est accessible sous le lien https://www.centralbank.go.ke/wp-content/uploads/2017/09/GUIDANCE-NOTE-ON-CYBERSECURITY-FOR-THE-BAN
4	Bank of Mauritius	Cela contribuera à la maturité de la réduction des risques informatiques à Maurice.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Des efforts sont déployés au niveau régional, notamment avec les banques centrales de la Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC).
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagasikara	-
5	Reserve Bank of Malawi	Dans le contexte de la volonté de se soumettre aux réglementations convenues au niveau régional
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Aux niveaux SADC et AACB (CABS)
5	South African Reserve Bank	La SARB utilise les meilleures pratiques internationales reconnues dans son approche réglementaire.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.26 : Avez-vous des structures qui collaborent avec les structures des banques centrales africaines en ce qui concerne les cyber-éléments pour assurer la supervision de la stabilité financière?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	Le Forum nigérian sur la fraude électronique, présidé par le CBN, est une plate-forme industrielle qui encourage la collaboration des parties prenantes dans l'écosystème des paiements, l'application des lois, les télécommunications, etc. Le Forum avait entamé des discussions sur la création d'un forum africain sur la fraude électronique destiné à favoriser la collaboration continentale.
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	L'ABCA pourrait être un agent commun susceptible de contribuer à cette surveillance.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	LE COMITÉ DES AFFAIRES MONÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST ET LE FMI EAST AFRITAC
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Les sous-comités Information, Communications et Technologie (TIC) et Systèmes de paiement du CCBG facilitent la collaboration en matière de cybersécurité pour la sécurité de l'infrastructure TIC et la surveillance du système de paiement régional, respectivement.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagasikara	Le projet de loi bancaire révisée prévoit des dispositions relatives à la cyber-sécurité : « Il est créé au niveau national un comité chargé de : - mettre en place un cadre de coopération au niveau national et international requis - coordonner les actions au niveau national et international en matière de cyber-sécurité Ce comité est composé par l'autorité en charge de la stabilité financière, l'autorité compétente en matière de télécommunication, BFM, la Commission de Supervision Bancaire et Financière, la Police, la Gendarmerie et toute autre entité concernée par la cyber-sécurité »
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-

5	Bank of Namibia	Aux niveaux SADC et AACB (CABS)
5	South African Reserve Bank	Seules des relations individuelles et informelles existent en ce qui concerne la collaboration en matière de cyber-résilience des banques centrales africaines.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.27 : Votre Banque Centrale est-elle prête à coordonner les évaluations des risques liés à la cyber-résilience à l'échelle du secteur financier en Afrique?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque centrale du Nigéria (CBN) est ouverte à la discussion sur cette initiative.
2	Bank of Sierra Leone	La Banque de Sierra Leone est disposée à coordonner les évaluations des risques liés à la cyber-résilience dans l'ensemble du secteur financier, mais notre état de préparation n'est pas encore à la hauteur.
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	La Banque renforce ses compétences dans le même sens.
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	mais participer
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Aux niveaux SADC et AACB (CABS)
5	South African Reserve Bank	Après avoir effectué des simulations à l'échelle du secteur financier local, nous sommes prêts à nous développer dans un contexte régional
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	La banque centrale est disposée à collaborer et à participer à l'évaluation
5	Reserve Bank of Zimbabwe	La Banque est cependant prête à participer aux évaluations
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.28 : Votre Banque Centrale organise-t-elle / coordonne-t-elle ou dirige-t-elle des tests de cyber-préparation des industries (CBEST, TIBER, etc.) qui pourraient être des normes à travers l'Afrique?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Cette initiative est en cours de mise en œuvre.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous ne menons pas ces tests pour l'industrie. Nous leur donnons le droit de rechercher un fournisseur de services, mais les résultats des tests sont communiqués à la banque centrale sur une base annuelle.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-

5	Banky Foiben'i Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Autre que la simulation technique, les tests de cybersécurité ne sont que maintenant envisagés et évalués.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.29 : Votre Banque Centrale peut-elle collaborer avec d'autres banques centrales africaines pour faciliter la cyber certification et les meilleures pratiques en matière d'évaluation du secteur financier?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Un cadre de cybersécurité est en cours d'élaboration pour la région de la SADC.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagasicara	C'est une question qui relèverait du management, mais en tout cas, nous pensons que ce serait bien que BFM y participe.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Nous ne sommes pas encore prêts mais désireux de travailler sur cet aspect selon les besoins.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.30 : Votre Banque Centrale coordonne-t-elle une capacité de renseignement sur les cybermenaces dans votre secteur pour pouvoir collaborer au niveau continental?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La CBK reçoit des rapports sur l'incidence des cyber-banques de la part des banques commerciales et a des représentations au sein de l'Équipe nationale d'intervention des incidents informatiques du Kenya - Centre de coordination (KE-CIRT / CC), chargée de la coordination nationale des questions de cybersécurité.
4	Bank of Mauritius	Participation à la mise en place du système de surveillance anti-cybermenaces au CERT-MU
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons un plan pour mettre en place un SOC financier. Analyse de rentabilisation déjà en phase finale d'approbation; toutefois, nous avons mis en place un forum sur la fraude dans le cadre du partage d'informations de sécurité dans le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-

4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	L'initiative doit encore être finalisée et adoptée par l'industrie
5	Banque Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Actuellement, les informations sur les menaces sont partagées au niveau international avec d'autres banques centrales par divers moyens, notamment une plate-forme de partage d'informations sur les logiciels malveillants (MISP) et des téléconférences toutes les deux semaines. La SARB pilote activement une plate-forme de partage d'informations au sein du secteur financier local. Tout cela peut être formalisé davantage. Le dispositif aide à la coordination des activités d'intervention entre les banques commerciales. Ceci est davantage soutenu dans le secteur financier par les infrastructures financières critiques (FCI), l'Association pour l'épargne et l'investissement en Afrique du Sud (ASISA), l'Association sud-africaine des assurances (SAIA) et les équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique de la Payments Association of South Africa (PASA) (CSIRTs). Des travaux sont en cours pour approfondir l'interaction avec le Cybersecurity Hub, mandaté par le Cadre de politique nationale de cybersécurité (NCPF), qui a été adopté par le Cabinet en mars 2012. La SARB aide à la coordination et au partage d'informations sur les menaces, en plus de son implication en tant que membre de la FCI CSIRT.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.31 : Votre Banque Centrale a-t-elle accès à des renseignements sur des menaces et incidents sur le secteur financier pour permettre un partage au niveau continental?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	FSD
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque centrale du Kenya reçoit les rapports sur les cyber-incidents des banques commerciales dans les 24 heures suivant leur survenue et leur retour trimestriel.
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons un plan pour mettre en place un SOC financier. Analyse de rentabilisation déjà en phase finale d'approbation; toutefois, nous avons mis en place un forum sur la fraude dans le cadre du partage d'informations de sécurité dans le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	Cependant, la Banque souscrit au Centre d'analyse et de partage d'informations et Services financiers (FS-ISAC)
5	Banque Foiben'I Madagascara	L'équipe sécurité de BFM assure une veille sur ces points, mais par contre, ces veilles se basent sur des informations non « officielles » (OSINT).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir la question 1 ci-dessus.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.32 : Votre Banque Centrale partage-t-elle des renseignements sur des menaces ou incidents avec d'autres banques centrales?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	FSD
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque partage et collabore avec le centre de partage et d'analyse de l'information des services financiers.
2	Bank of Sierra Leone	-

3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous n'avons pas ce cadre mais ce serait très important
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	Cette forme de collaboration existe déjà à l'échelle des banques centrales de SADC.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir la question 1 ci-dessus.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.33 : Votre Banque Centrale est-elle disposée à faire partie d'une plateforme de partage aux niveaux national, continental et international sur le secteur financier?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	La lutte contre les cyberattaques doit être un effort financier concerté et la mise en place d'une plateforme de partage sera d'une grande aide et la Banque est disposée à participer à cette initiative
4	Banque Nationale du Rwanda	-
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La Banque centrale fait déjà partie d'un projet national qui faciliterait la plate-forme nationale de partage du secteur financier.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	C'est une question qui relèverait du management, mais en tout cas, nous pensons que ce serait bien que BFM y participe.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Des plans et des opérations sont en cours pour atteindre cet objectif final et cette capacité, en commençant au niveau local (pays).
5	South African Reserve Bank	La SARB serait prête à aider à mener une telle initiative.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.34 : Votre Banque Centrale effectue-t-elle une analyse des renseignements sur les menaces pour la consolidation et la collaboration?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-

2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Les compétences et les capacités au sein de la Banque doivent être développées pour entreprendre de telles activités
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons un plan pour mettre en place un SOC financier. Analyse de rentabilisation déjà en phase finale d'approbation; toutefois, nous avons mis en place un forum sur la fraude dans le cadre du partage d'informations de sécurité dans le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	Nous réalisons, effectivement, des analyses ; mais ces analyses sont essentiellement utilisées en interne(OSINT).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Nous avons et améliorons nos capacités en matière de renseignement sur la cybermenace.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.35 : Votre Banque Centrale diffuse-t-elle des renseignements sur les menaces sur une plateforme de partage sectorielle / nationale?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	En collaboration avec le CERT national marocain
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Nous ne sommes pas encore connectés à une plateforme de partage
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons un plan pour mettre en place un SOC financier. Analyse de rentabilisation déjà en phase finale d'approbation; toutefois, nous avons mis en place un forum sur la fraude dans le cadre du partage d'informations de sécurité dans le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La planification nationale est en cours par le biais de divers organismes (y compris le gouvernement, le secteur de l'éducation et les autorités de régulation). La planification du secteur bancaire en est également à ses balbutiements.
5	South African Reserve Bank	En cours de test.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.36 : Existe-t-il un partage mutuel entre les Institutions Monétaires et Financières (IMF) de niveau sectoriel et national avec votre Banque Centrale pour une prise de conscience intégrée du secteur financier?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-

1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Participation de la BCEAO aux ateliers du FMI sur les cyber-risques sur le thème : "Activités de supervision pour renforcer la cybersécurité".
2	Banco de Cabo Verde	Participation de la BCEAO aux ateliers du FMI sur les cyber-risques sur le thème : "Activités de supervision pour renforcer la cybersécurité".
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Cela pourrait être une initiative que la Banque pourrait lancer.
4	Banque Nationale du Rwanda	Ce concept est approuvé, mais le plan de mise en œuvre est en cours
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Le partage d'informations et de renseignements sur la cybermenace à divers niveaux de maturité varie d'un secteur à l'autre.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
	Sous-région	Banque Centrale
		Question N°3.37 : Votre Banque Centrale prévoit-elle des mesures de sécurité spécifiques concernant les échanges d'informations avec les Banques commerciales?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Par exemple l'usage d'un certificat spécifique pour le cryptage des données entre les banques participants au système RTGS .
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	FSD
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	La Banque Centrale a mis en place des applicatifs pour des échanges sécurisés d'informations.
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Grâce à ses directives et aux nouvelles directives sur les risques informatiques
4	Banque Nationale du Rwanda	Pour les données d'entreprise, tout canal d'échange de données est analysé pour rechercher les vulnérabilités de sécurité avant son utilisation. Pour les informations sur les menaces, avec ce concept de SOC financier, une plate-forme sécurisée sera installée pour servir le serveur
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	Dans le cadre des lignes directrices sur la cybersécurité, les institutions financières doivent informer la Banque centrale des Seychelles dans les 24 heures suivant tout cyber incident. Nous allons désinfecter les informations et les partager / échanger avec d'autres IF dans le cadre de la réduction des risques.
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagascara	La mise en effectivité de la politique de defense in depth et de l'authentification forte.
5	Reserve Bank of Malawi	avec la mise en place d'un CERT
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	C'est la principale priorité de la Banque alors que nous travaillons à la mise en place d'un CSIRT.
5	South African Reserve Bank	Ces arrangements fonctionnent déjà et se trouvent à divers stades de formalités qui doivent être normalisés et convenus.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-

Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.38 : Votre Banque Centrale utilise-t-elle plusieurs technologies OU un seul fournisseur pour l'ensemble de ses dispositifs de sécurité informatique ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Plusieurs technologies
1	Central Bank of Libya	Plusieurs technologies
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	Une proposition de centre SOC pour le secteur financier est à l'étude
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	Plusieurs technologies
2	BCEAO	Plusieurs technologies de différents fournisseurs sont utilisées.
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	CBG utilise plusieurs technologies
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La Banque utilise plusieurs fournisseurs de services.
2	Bank of Sierra Leone	La Banque de Sierra Leone utilise plusieurs technologies pour toutes ses fonctions de sécurité informatique.
3	BEAC	La Banque Centrale utilise plusieurs technologies et plusieurs fournisseurs pour l'ensemble de ses dispositifs de sécurité informatique
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Nous utilisons diverses technologies de différents fournisseurs pour les fonctionnalités de sécurité informatique. Plusieurs technologies / plusieurs fournisseurs.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous utilisons plusieurs technologies avec une approche de sécurité basée sur le risque
4	Bank of Uganda	LA BANQUE UTILISE DE MULTIPLES TECHNOLOGIES
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	Plusieurs
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Nous avons déployé une approche de défense en profondeur utilisant trois couches pour analyser les e-mails et le filtrage IDS / IPS, les services SOC en tant que services, etc
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	GSI: Nous utilisons plusieurs technologies.
5	Bank of Botswana	Plusieurs technologies sont utilisées pour traiter différents aspects de la sécurité.
5	Central Bank of Lesotho	Différentes couches de mesures préventives et de détection sont fournies par différents fournisseurs
5	Banky Foiben'I Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Plusieurs. Cette question nécessite plus qu'une réponse par oui ou par non. Cependant, nous avons répondu à la première partie de la phrase...
5	South African Reserve Bank	Plusieurs technologies de cybersécurité sont utilisées pour créer une défense en profondeur.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.39 : Quelles sont les mesures ou dispositions mises en œuvre par votre Banque Centrale par rapport à la norme de sécurité des systèmes d'information des établissements supervisés ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	Réglementations émises comme les services bancaires par Internet et les paiements mobiles
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	On ne peut pas répondre par Oui, Non et En cours sur cette question? Les mesures sont : Un questionnaire annuel (contrôles sur pièces) Un contrôle sur place
1	Central Bank of Sudan	Être mis en place et bénéficier d'une assistance technique de la Banque mondiale
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	La Banque s'appuie sur les Normes ISO et le référentiel NIST
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	Aucun
2	Bank of Ghana	OUI. La Banque du Ghana a publié une directive sur la sécurité de l'information de 131 pages à laquelle tous les établissements supervisés doivent se conformer.
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	La CBN avait publié le texte suivant Normes informatiques pour le secteur bancaire. Cadre de cybersécurité basé sur les risques Code de gouvernement d'entreprise, etc.
2	Bank of Sierra Leone	Les mesures mises en œuvre par la Banque de Sierra Leone pour protéger les systèmes d'information comprennent: Pare-feu fort Politique de mot de passe fort Protection antivirus Mises à jour de logiciel Sauvegardes régulières Surveillance diligente
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	Meilleures pratiques basées sur le système de gestion de la sécurité de l'information ISO 27001, directives de gestion des risques et de prudence de la CBK.
4	Bank of Mauritius	Les directives sur les risques informatiques

4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons mis en place un règlement sur la cybersécurité qui établit une hygiène standard en matière de cybersécurité pour le secteur
4	Bank of Uganda	En cours de développement
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	La Banque centrale est en train d'élaborer une directive sur la cybersécurité à l'intention de toutes les FIS.
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La Banque évalue périodiquement les systèmes et les opérations des entités réglementées afin de s'assurer de leur conformité avec les lois nationales de LBC / FT.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	BFM, à travers son équipe technique effectue des audits/ tests d'intrusion de la liaison banque centrale – banques primaires, et d'une partie du réseau des systèmes de paiement hébergée au niveau de ces dernières.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La Décision sur la sécurité de l'information (BID-30) a été publiée comme norme de sécurité de l'information pour les banques. En outre, l'industrie souscrit aux normes PCI DSS, certaines banques disposant déjà de la certification et des contrôles de qualité en cours. Avec l'attestation de contrôle obligatoire SWIFT CPS, la Banque centrale surveille la mise en œuvre et la conformité.
5	South African Reserve Bank	La SARB a pour objectif de s'aligner sur les exigences en matière de cybersécurité pour ses institutions supervisées.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Le cadre de gestion des risques décrit un ensemble d'infrastructures, de systèmes et de mesures de contrôle attendus pour les entités supervisées. Les mesures sont revues lors d'examens périodiques des sections de la gestion de l'information.
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.40 : Existe-t-il un partage mutuel entre les Institutions Monétaires et Financières (IMF) de niveau sectoriel et national avec votre Banque Centrale pour une prise de conscience intégrée du secteur financier?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	Participation de la BCEAO aux ateliers du FMI sur les cyber-risques sur le thème : « Activités de supervision pour renforcer la cybersécurité ».
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Il existe un cadre de concertation inclusive périodique entre assujettis organisé sous la houlette de la Banque Centrale.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	-
4	Banque Nationale du Rwanda	Ce concept est approuvé, mais le plan de mise en œuvre est en cours
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'I Madagasicara	
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	-
5	South African Reserve Bank	Voir la question 1 ci-dessus.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.41 : Votre Banque Centrale utilise-t-elle une capacité interne (SOC / NOC) pour R2 pouvant s'intégrer dans une structure continentale?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	Mais son équipe IT a été contactée par plusieurs acteurs locaux dans le secteur bancaire pour la mise en œuvre d'un SOC pour les banques
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	OUI. La Banque du Ghana dispose d'un SOC / NOC pleinement opérationnel qui s'intégrera dans un proche avenir avec toutes les banques

2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La Banque prévoit la mise en place d'une équipe de réponse aux cyber incidents pour l'année 2019.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque déploie actuellement un centre d'opérations de sécurité (SOC).
4	Bank of Mauritius	La mise en place du centre d'opérations de sécurité intérieure (SOC) fait partie du programme d'information et de cybersécurité de la Banque. Ce SOC pourrait être étendu ou intégré au niveau continental.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons un plan pour mettre en place un SOC financier. Analyse de rentabilisation déjà en phase finale d'approbation; toutefois, nous avons mis en place un forum sur la fraude dans le cadre du partage d'informations de sécurité dans le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Nous avons externalisé ce service SOC en tant que service
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagasicara	La mise en place d'un SOC est en cours au niveau de BFM.
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	En train d'en établir un (plan à moyen et long terme).
5	South African Reserve Bank	La SARB dispose d'une structure interne de détection, de récupération et d'intervention qui pourrait être intégrée à une structure continentale
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Implémentation du SOC en cours
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.42 : Votre Banque Centrale dirige-t-elle le R2 des incidents de cybersécurité sectoriels et / ou nationaux du secteur financier pouvant être intégrés au niveau continental?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La CBK est représentée au sein de l'équipe nationale d'intervention en cas de cyber-incident au Kenya (KE-CIRT) - par trois représentants de la sécurité de l'information et de la supervision de la Banque.
4	Bank of Mauritius	La stratégie de la Banque consistera à avoir son propre R2.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons un plan pour mettre en place un SOC financier. Analyse de rentabilisation déjà en phase finale d'approbation; toutefois, nous avons mis en place un forum sur la fraude dans le cadre du partage d'informations de sécurité dans le secteur.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagasicara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Actuellement requis par notre BID 30, mais pas encore mis en œuvre ni efficace.
5	South African Reserve Bank	La SARB a participé à des structures de cyberintervention et joue un rôle très actif dans des incidents potentiellement systémiques
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.43 : Votre Banque Centrale organise-t-elle des exercices d'équipe rouge / bleu pour tester R2 qui pourrait conduire à des tests à l'échelle du continent?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	-
1	Central Bank of Sudan	-

1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	CERT en cours de mise en œuvre
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	-
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	Une approche globale de la cybersécurité basée sur le cadre NIST est en cours de rédaction pour la Banque et sera soumise à la discussion et à la mise en œuvre. Cela inclura les exercices d'équipe rouge et bleu pour tester R2.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous ne menons pas ces tests pour l'industrie. Nous leur donnons le droit de rechercher un fournisseur de services, mais les résultats des tests sont communiqués à la banque centrale sur une base annuelle.
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	-
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banque Foiben' Madagascar	L'étude est en cours (projet CERT bancaire).
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La Banque utilise uniquement des tests de pénétration planifiés et coordonnés, et non des exercices complets avec l'équipe rouge / bleue, et ne peut pas encore être intégrée dans des tests régionaux ou continentaux.
5	South African Reserve Bank	La SARB effectue régulièrement des tests de vulnérabilité et de pénétration et procédera au premier exercice officiel de l'équipe rouge de la nouvelle année.
5	Central Bank of Eswatini	-
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.44 : Votre Banque Centrale pourrait-elle fournir ou partager un soutien et des compétences d'urgence lors d'un incident de cybersécurité au niveau sectoriel et national?
1	Banque d'Algérie	-
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Projet sécurité
1	Central Bank of Sudan	-
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	Pas en place
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	-
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	Dès la mise sur pied du comité de réponse aux cyber incidents, il est envisageable que cette structure puisse fournir un soutien au niveau sous-régional.
3	Banque Centrale du Congo	-
3	Banque Centrale de São Tome e Principe	-
4	Banque de la République du Burundi	-
4	Banque Centrale des Comores	-
4	Central Bank of Kenya	-
4	Bank of Mauritius	La Banque offre une formation pour améliorer les compétences de ses ressources afin de fournir un appui d'urgence aux niveaux sectoriel et national. En outre, la Banque participe également à la mise en place du système de surveillance de la lutte contre les menaces cybernétiques au CERT-MU en tant que partie prenante majeure du secteur financier et bancaire à Maurice.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons une équipe locale de cybersécurité qui fournit ce service au secteur et au niveau national. Cependant, l'équipe a besoin de plus d'affûtage
4	Bank of Uganda	L'AUTORITE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (NITA) EST UN PERSONNEL DE FORMATION D'ORGANISATIONS DIVERSES
4	Bank of Tanzania	-
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	-
4	Central Bank of Seychelles	-
4	Central Bank of Somalia	-
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	La Banque est en train de développer les compétences nécessaires
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banque Foiben' Madagascar	BFM dispose de l'expertise technique mais l'intervention devrait être conforme aux obligations de BFM et aux différentes réglementations y afférentes.
5	Reserve Bank of Malawi	Au niveau national
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	Travailler pour avoir cette capacité.

5	South African Reserve Bank	La SARB a mis en place une capacité interne de gestion des cyber incidents qui pourrait être améliorée pour fournir un soutien au niveau national.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	-
Sous-région	Banque Centrale	Question N°3.45 : Votre Banque Centrale dispose-t-elle des procédures bien définies en cas d'incident (pertes de données, panne de système) ou en cas de cyber-attaque ?
1	Banque d'Algérie	
1	Central Bank of Egypt	-
1	Central Bank of Libya	-
1	Banque Centrale de Mauritanie	Projet sécurité
1	Central Bank of Sudan	Nous l'avons pour le principal système de paiement et le système bancaire central
1	Banque Centrale de Tunisie	-
1	Bank Al-Maghrib	-
2	BCEAO	-
2	Banco de Cabo Verde	-
2	Central Bank of The Gambia	-
2	Bank of Ghana	-
2	Banque Centrale de la République de Guinée	
2	Central Bank of Liberia	-
2	Central Bank of Nigeria	-
2	Bank of Sierra Leone	-
3	BEAC	La Banque a engagé la réflexion sur la mise sur pied d'un dispositif global de lutte contre les cyber incidents. Ce plan prend en compte la définition et la publication en interne de procédures bien définies pour y faire face. L'atteinte de cet objectif est fixé à 2019.
3	Banque Centrale du Congo	Un document sur la gestion des crises est en cours de validation.
3	Banque Centrale de São Tomé e Príncipe	-
4	Banque de la République du Burundi	
4	Banque Centrale des Comores	
4	Central Bank of Kenya	La Banque élabore actuellement une procédure de gestion des cyber incidents.
4	Bank of Mauritius	La Banque a élaboré une politique et une procédure de réponse aux incidents informatiques qui ont déjà été approuvées par la direction. La même chose doit être soumise au Conseil pour approbation. En outre, en ce qui concerne la continuité des opérations en cas d'incident, la Banque a déjà commencé à mettre en œuvre le système de gestion de la continuité des activités basé sur la norme ISO 22301.
4	Banque Nationale du Rwanda	Nous avons mis en place un plan d'intervention en cas d'incidence et un plan de reprise après sinistre. Les gens sont formés et les plans sont testés régulièrement
4	Bank of Uganda	-
4	Bank of Tanzania	
4	Banque Centrale de Djibouti	-
4	National Bank of Ethiopia	
4	Central Bank of Seychelles	Nous avons un plan de réponse aux incidents
4	Central Bank of Somalia	
5	Banco Nacional de Angola	-
5	Bank of Botswana	Il existe un cadre qui alimente le plan de continuité des activités.
5	Central Bank of Lesotho	-
5	Banky Foiben'i Madagascara	-
5	Reserve Bank of Malawi	-
5	Banco de Moçambique	-
5	Bank of Namibia	La Banque est en train de réviser ses politiques pour mieux s'aligner sur les meilleures pratiques internationales et est en attente d'approbation au début de 2019.
5	South African Reserve Bank	La SARB a officiellement défini les procédures d'intervention et de reprise après incident en ligne.
5	Central Bank of Eswatini	
5	Bank of Zambia	-
5	Reserve Bank of Zimbabwe	Les procédures sont clairement définies dans les instructions d'utilisation du système.

Annexe 4 : Liste des répondants et des experts

Sous-région	Banque Centrale	Répondants et Experts
1	Central Bank of Egypt	-Ehab Nasr (ehab.nasr@cbe.org.eg ; Head of payments) - Sameh Elshall (sameh.elshall@cbe.oerg.eg ; Assistant Sub governor Payment systems & Business Technology)
	Central Bank of Libya	- Dr. Fauzi M Abokhzam (fabokhzam@cbl.gov.ly ; Director of Payments and Settlements) - Dr. Salem Alsewi (SAlsewi@cbl.gov.ly ; Director of IT Security Department) - Dr. Ahmed Mihoob (AMihoob@cbl.gov.ly ; IT consultant) - Dr. Nabeil Abujnah (NAbujnah@cbl.gov.ly ; IT consultant)
	Banque Centrale de Mauritanie	- Saadna Ahmed.Jiddou (saadna@bcm.mr ; Conseiller.du.Gouverneur.chargé.des Fintech) - Ahmed Baba.Wellad (abwelad@bcm.mr ; Conseiller.du.Gouverneur.chargé.de.la.securité) - Ahmed Salem.Mamouny (mamouny@bcm.mr ; Cadre Financier)
	Central Bank of Sudan	- Hamida Mohamed Salih (Hamida.salih@cbos.gov.sd ; Manager, Payment System Directorat) - Mohammed Yassin Moawia (Mohamed.Moawia@cbos.gov.sd ; Assistant Banking Supervisor AML/CFT Division)
	Bank Al-Maghrib	
	Banque Centrale de Tunisie	- Nizar CHADED (Fintech@bct.gov.tn) ; Coordinateur du Comité Fintech à la BCT - Dorra MARRAKCHI (Fintech@bct.gov.tn) ; Adjoint au Coordinateur du Comité Fintech à la BCT
2	BCEAO	- Habib THIAM (htihiam@bceao.int) ; Directeur de la Stabilité Financière - Mohamed TRAORE (motraore@bceao.int) ; Chef de Service
	Central Bank of the Gambia	- Karamo Jawara (kjawara@cbg.gm ; Director, Banking Department) - Peter Prom (pprom@cbg.gm ; Director, Iinformation Technology) - Amadou Koora (akoora@cbg.gm ; Director, Financial Supervission)
	Bank of Ghana	
	Central Bank of Liberia	- Erica Reeves Williams (erwilliams@cbl.org.lr ; Asst. Director, Digital Financial Service) - Diakae Al Lewis (dallewis@cbl.org.lr ; Asst. Director, IT & Cyber Security.) - George Harvey.(gharvey@cbl.org.lr ; Dep. Director, Cyber Security.)
	Central Bank of Nigeria	- OKOJERE, SAM C. (SCOKOJERE@cbn.gov.ng) ; DIRECTOR, PAYMENTS SYSTEM MANAGEMENT DEPARTMENT (PSMD) - WASA, FRANCIS GALADIMA (FGWASA@cbn.gov.ng) ; DEPUTY DIRECTOR, PSMD - AKINWUNMI, OLUBUKOLA AKINNIYI (OAAKINWUNMI@cbn.gov.ng) ; ASSISTANT DIRECTOR,

Sous-région	Banque Centrale	Répondants et Experts
		<p>PSMD</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAIRAMI, ALI BABA (ABMAIRAMI@cn.gov.ng) ; HEAD SECURITY OPS CENTER, ITD - ARIJE, AKEEM O, (AORIJE@cbn.gov.ng) ; HEAD IT STRATEGY TEAM, ITD - YOLE, HARUNA INUSA (HIYOLE@cbn.gov.ng) ; ASSISTANT DIRECTOR, FINANCIAL POLICY & REGULATION DEPT - JOE-IBEKWE, PROMISE (PJOE-IBEKWE@cbn.gov.ng) ; ASSISTANT DIRECTOR, PSMD - ADELEKE, ISIAH ADEMOLA (IAADELEKE@cbn.gov.ng) ; ASSISTANT DIRECTOR, PSMD - GARBA, SALISU BALAGO (SBGARBA@cbn.gov.ng) PRINCIPAL MANAGER, BANKING SUPERVISION DEPARTMENT - AJAKAIYE, WAIYEOLA (WAJAKAIYE@cbn.gov.ng) PRINCIPAL MANAGER, PSMD - MOHAMMED, ALIYU MUSTAPHA (AMMOHAMMED@cbn.gov.ng) ; MANAGER, PSMD
	Bank of Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> - Crispin Denison-George (cgeorge@bsl.gov.sl) ; Assistant Director, Management Information Systems Dept.) - Momoh L. Sesay. (mlsesay@bsl.gov.sl) ; Senior manager, Financial Inclusion)
3	BEAC	<ul style="list-style-type: none"> - IKITO BESSALA Marie (bessala@beac.int ; Chef de Service.au Département des Affaires Juridiques et de la Réglementation) - ELOUNDOU NDEME Jacques (jeloundou@beac.int ; Chef de Service des Etudes, Réglementation et Normalisation Financière/Direction des Systèmes et Moyens de Paiement) - MBEDE.Jean-Luc (mbedejl@beac.int ; Chef de Service Sécurité du Système d'Information/Direction des Systèmes d'Information) - DUCOR MSHAA (ducor@beac.int ; Chef de Service des Relations Financières Internationales/Direction des Relations Internationales)
	Banque Centrale du Congo	<ul style="list-style-type: none"> - SIAZO GINI (siazo@bcc.cd) ; Responsable de Direction - LUBOA NGOVO (luboa@bcc.cd) ; Responsable-Adjoint de Direction - EKINDA BALANGA (ekinda@bcc.cd) ; Responsable de Service ACH - KAMBERE MUKOKOLA (muk.kambere@bcc.cd) ;Responsable de service surveillance - KANKONDE LUMBWE (l.kankonde@bcc.cd) ; Responsable de service RTGS - BEKILA BOFANGA (chris.bekila@bcc.cd) ; Surveillant des systèmes et instruments de paiement - KINGUNGU KISEKA (kingungu@bcc.cd) ; Gestionnaire opérationnel RTGS - NKAMBUA MUSENSE (m.nkambua@bcc.cd) ; Gestionnaire opérationnel RTGS
	Banque Centrale de São Tome e Principe	<ul style="list-style-type: none"> - QUARESMA Venancio (a_q_venancio@bcstp.st) ; Directeur de DSI) - VERA CRUZ Daylson (dveracruz@bcstp.st) ; Département TI)

Sous-région	Banque Centrale	Répondants et Experts
4	Banque Centrale de Djibouti	- Omar Ibrahim (omar.ibrahim@banque-centrale.dj) ; Superviseur - Habone Mal (habone.mal@banque-centrale.dj) ; Superviseur - Habib Barkat (habib.barkat@banque-centrale.dj) ; Juriste
	Central Bank of Kenya	- GERALD NYAOMA (fin@centralbank.go.ke), Director, Bank Supervision - MWENDA K. M'MARETE (MareteMK@centralbank.go.ke) Ag. Director, Banking and Payment Services - HABIL MUTENDE (Mutendehk@centralbank.go.ke) Ag. Assistant Director, Information Technology - ANTHONY MACHARIA GACHANJA GRACE OGAWO (gachanjaam@centralbank.go.ke) ou ogawogo@centralbank.go.ke Information Systems Auditor Information Systems Auditor - EVELYNE KILONZO (KilonzoEK@centralbank.go.ke) Head of Financial Inclusion and Innovation Team (FIIT) Digitalization Working Group - GRACE GICHEMA (GichemaGW@centralbank.go.ke) Policy Analyst
	Bank of Mauritius	- Neetyanand Kowlessur (Neetyanand.Kowlessur@bom.mu / InternationalRelations@bom.mu ; Chief- Governor's Office)
	Banque Nationale du Rwanda	- Adeline MUKASHEMA. (amukashema@bnr.rw ; Principal Analyst, payment systems)
	Bank of Uganda	- Mackay Aomu (maomu@bou.or.vg ; National Payment System) - Vito Semakula (vsemakula@bou.or.ug ; I.T. Operations) - Olwe Nelson (nolwe@bou.or.ug ; National Payment System)
	Central Bank of Seychelles	- Mr Jude Woodcock (Jude.Woodcock@cbs.sc ; Chief Information Security Officer) - Miss Brigitte Lucas (brigitte.lucas@cbs.sc ; Financial Inclusion Analyst) - Miss Lana Woodcock (lane.woodcock@cbs.sc ; Financial Surveillance Analyst) - Miss Lynn Commettant (lynn.commettant@cbs.sc ; Financial Surveillance Analyst)
5	Banco Nacional de Angola	- José João Borges (jborges@bna.ao ; Director) - Elavoko Chaves João (ERJOAO@bna.ao ; Deputy Director) - Francisco Canvula Manuel (frmanuel@bna.ao ; Deputy Director) - Isabel Gomes (igomes@bna.ao ; Deputy Director) - António Chesseman Neto (acneto@bna.ao ; Deputy Director)
	Bank of Namibia	- Barbara Dreyer (Barbara.dreyer@bon.com.na ; Payment and Settlement System) - Romeo Nel (Romeo.nel@bon.com.na ; Banking Supervision) - Marsorry Ickua (Marsorry.ickua@bon.com.na ; IT)
	Reserve Bank of Malawi	- Austin Chiumia (achiumia@rbm.mw ; Macroeconomic modelling) - Zellipah Mkandawire (zmkandawire@rbm.mw ; National Payment System)

Sous-région	Banque Centrale	Répondants et Experts
		<ul style="list-style-type: none"> - Tituschima (tituschima@rbm.mw ; Bank supervisor) - Jewel Ndalama (jewelndalama@rbm.mw ; Information and Communication Technology)
	Banky Foiben'I Madagasikara	<ul style="list-style-type: none"> - Seheny Ranaivoson (sec.sg.csbf@bfm.mg ; Secrétaire Général de la CSBF) - Josiane Ramanalinarivo (sec.dsp@bfm.mg ; Directeur des Systèmes de Paiements) - Aubin Belalahy (sec.dri@bfm.mg ; Directeur des Etudes et des relations Internationales)
	Central Bank of Lesotho	<ul style="list-style-type: none"> - Rethabile Masenyetse (rmasenyetse@centralbank.org.ls ; Executive Assistant to Governor) - Thabiso Makula (tmakula@centralbank.org.ls ; Acting Head, ICT Department) - Motheo Lechesa (mlechesa@centralbank.org.ls ; Head, National Payment Systems)
	Reserve Bank of Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> - Mr. E Rwatirera ; erwatirera@rbz.co.zw ; Director Human Resources & Support Services - Mr. E Rwatirera ; erwatirera@rbz.co.zw ;
	South Africa Reserve Bank	<ul style="list-style-type: none"> - Anrich Daseman (Anrich.Daseman@resbank.co.za ; Senior Fintech Analyst) - Gerhard van Deventer (gerhard.vandeventer@resbank.co.za ; Senior Fintech Analyst) - Arif Ismail (Arif.Ismail@resbank.co.za ; Head of Fintech unit)
	Bank of Botswana	<ul style="list-style-type: none"> - Ms Patricia C Tumedi (tumedip@bob.bw ; Payments and Settlement Department) - Mr Julius Ghanie (ghanieJ@bob.bw ; Information and Technology) - Dr Lesedi Senatla (senatlal@bob.bw ; Banking Supervision Department)
	Banco de Moçambique	<ul style="list-style-type: none"> - BENEDITA GUIMINO (benedita.guimino@bancomoc.mz) ; Director - Payment Systems - PINTO FULANE (pinto.fulane@bancomoc.mz) ; Director – Prudential Supervision - SAMUEL ARONE (samuel.arone@bancomoc.mz) ; Head of Service-Currency Department - JOSE BRAZÃO (nelson.brazão@bancomoc.mz) ; Head of Service- IT Department
	Bank of Zambia	<ul style="list-style-type: none"> - MIRRIAM KAMUHUZA (MKAMUHUZA@BOZ.ZM, HEAD OF PAYMENT DIVISION) - MWABA KASESE (MKASESE@BOZ.ZM, HEAD OF CYBER SECURITY FUNCTION)